



Collection **Asie orientale**
dirigée par
Christian Henriot

Déjà parus :

Christian HENRIOT, ZHENG Zu'an, *Atlas de Shanghai. Espaces et représentations de 1849 à nos jours*, 1999.

Gilles GUIHEUX, *Les grands entrepreneurs privés à Taiwan. La main visible de la prospérité*, 2002.

Florence BRETTELE-ESTABLET, *La santé en Chine du Sud (1898-1928)*, 2002. Préface de Marianne Bastid-Bruguière.

Valérie Gelézeau

Séoul, ville géante, cités radieuses

Préface de Jean-Robert Pitte

2
2
2883

La gestion par l'État de la chaîne de production du logement

Il existe bien aujourd'hui à Séoul des « Cités de l'arc-en-ciel » (*Mujige Ap'at'ü*), appellation dont l'ironie a été soulignée par Cho Sehüi, dans son célèbre recueil de nouvelles, dont « La petite balle lancée par un nain ». Mais ces noms poétiques un tantinet décalés dans la mégapole le cèdent à ceux, beaucoup plus pragmatiques, qui sont tatoués sur la tranche des immeubles : Hyundai, Hanshin, Samsung... Les « Village des étoiles » (*Pyöl pit Maiül*) et autre « Résidence des azalées » (*Chindallae Ap'at'ü*) sont d'ailleurs plus nombreuses dans les villes nouvelles qu'à Séoul même où l'on habite la cité Hyundai, la cité Samsung, la résidence Samik ou la résidence Woosung... Or ces *tanji* sont, de A à Z, les émanations des *chaeböl* qui pourraient presque y livrer toute leur production, du ciment aux meubles du salon, en passant par les encadrements de porte, le réseau de vidéosurveillance, le réfrigérateur et le magnétoscope. Produits des conglomérats qui ont été au cœur du développement coréen, les tours marquées Hyundai, Samsung ou Daewoo, apparaissent ainsi parfois comme de gigantesques publicités urbaines érigées par les grandes marques de la « SARL Corée ».

La « SARL Corée » et le secteur de la construction

Le lien entre la croissance économique sud-coréenne et la gestion par l'État du système de production a déjà suscité de nombreuses recherches en histoire ou en économie⁶⁶. Au rang des raisons qui expliquent l'extraordinaire succès de la Corée, se trouve la spécificité de l'alliance qui s'est établie entre les grandes entreprises privées et l'État – alliance fondée autant sur l'existence d'intérêts communs aux deux partis que sur le contrôle des *chaeböl* par l'« état-major » public⁶⁷. Ainsi A. Amsden affirme-t-elle qu'« en Corée, les grands groupes ont été le produit d'une harmonie d'intérêts entre l'État et l'entreprise

privée. [...] Cette harmonie s'est tenue au cœur de la « SARL Corée » (*Korea Inc.*)⁶⁸ ». Dans le secteur du logement, l'importance de la part du secteur privé a déjà été soulignée. Bien plus, l'analyse des liens entre la croissance économique et l'émergence des grands groupes du BTP d'une part et celles des relations entre l'État et ces *chaeböl* d'autre part, illustre bien les modalités du fonctionnement de la « SARL Corée ».

C'est le « grand bond en avant » vers les industries lourdes et chimiques du troisième Plan quinquennal, annoncé par Park Chunghee en janvier 1973, qui a véritablement lancé la constitution des grands conglomérats coréens. Cette orientation économique s'est conjuguée au retour des troupes coréennes du Vietnam au cours de la même année⁶⁹. Forcées de retourner au pays, les grandes firmes du BTP, qui s'étaient enrichies grâce aux contrats obtenus au Vietnam par l'intermédiaire de l'armée américaine, ont réorienté leurs activités sur le territoire national d'une part et, à l'international, sur de grands travaux d'infrastructures, au Moyen-Orient, notamment. Au début des années 1980, l'instabilité politique et économique dans cette région du globe a provoqué une deuxième vague de repli des grandes entreprises du bâtiment sur le territoire national. Les années 1970 sont ainsi celles de la prolifération des sociétés de bâtiment et de l'apparition de quelques grands noms dans la production des *tanji*. Entre 1971 et 1974, Hyundai, Hanshin, Hanyang et Samik se partagent les principales opérations de construction d'appartements. À partir de 1975, des noms aujourd'hui célèbres, comme Life, Taerim, Samho, Kyöngnyang se joignent aux pionniers du secteur. Woosung et Shindonga apparaissent plutôt à la fin des années 1970⁷⁰. La deuxième période d'émergence se situe au milieu des années 1980 (Samsung et Daewoo, notamment). Parmi les cas étudiés, toutes les opérations privées sont le fait de filiales des grands *chaeböl* classées parmi les vingt premières entreprises du bâtiment en 1995 : Hyundai (2 cas), Samik (1 cas), Woosung (1 cas) et Samsung (1 cas)⁷¹.

66. Selon A. Amsden, la croissance coréenne montre des caractéristiques communes avec celles d'autres pays qui, comme le Brésil, la Turquie, l'Inde ou le Mexique, ont aussi connu une industrialisation tardive (*late industrialization*) : une forte intervention de l'État et le développement de conglomérats puissants, dont les managers et les ingénieurs salariés apprennent, appliquent et transmettent la technologie étrangère (A. AMSDEN, 1989, p. v). B. Cumings, dans *Korea's Place in the Sun* (1997), apporte son point de vue d'historien à ces analyses connues.

67. L'expression d'État « état-major » est d'A. Delissen (A. DELISSEN, 1994, p. 137).

68. A. AMSDEN, 1989, p. 136.

69. B. CUMINGS, 1997, p. 322sq.

70. *Han'guk chut'aek hyöphoe 15 nyönsa (15 ans d'histoire de l'Association coréenne du logement)*, 1995, p. 102-107. Pour un aperçu en français du développement des *chaeböl* depuis le début des années 1950, voir la première partie de la thèse de LEE Hyeonjoo sur l'expansion des *chaeböl* à l'étranger (LEE Hyeonjoo, 2000).

71. Cf. *Han'guk chut'aek hyöphoe 15 nyönsa (15 ans d'histoire de l'Association coréenne du logement)*, 1995, p. 1041-1045.

Ces tendances générales qui ont influé sur la constitution des grands groupes du bâtiment n'empêchent pas néanmoins d'individualiser différents types de constructeurs⁷². Les deux *tanji* de la deuxième génération (le *tanji* d'Apkujöng et la résidence Samik de Pangbae-dong) sont le fait de deux sociétés déjà présentes sur le marché du logement avant 1970 et dont la spécialité d'origine est la construction. L'arrivée plus tardive de Woosung (rénovation de Sadang-dong) s'explique parce que le bâtiment correspond à une diversification des activités de la firme. Quant à Samsung (reconstruction des appartements Map'o), pourtant apparue pendant la période coloniale, sa discrétion dans le secteur du logement en Corée jusqu'à la fin des années 1980, reflète la spécialisation de ce groupe dans d'autres domaines (électronique notamment), ainsi que l'orientation des activités de la branche construction à l'étranger (Irak, Arabie Saoudite)⁷³. La société Hyundai, dont le développement s'est fondé sur le BTP et qui est encore aujourd'hui le leader dans ce secteur, est par ailleurs représentative de l'évolution d'un « champion national ». L'affectation d'une ou deux entreprise(s) moteur dans chacun des secteurs vitaux de l'économie a fait partie d'une des stratégies de développement adoptées par l'État⁷⁴.

Hyundai, dont l'expansion a vraiment démarré en 1947, lorsque son fondateur Chöng Chuyöng créa une petite compagnie de construction, se spécialisa d'abord dans la construction d'équipements pour l'armée américaine. La guerre de Corée, puis la reconstruction, qui occupèrent une grande partie des années 1950 favorisèrent l'expansion de la compagnie. La société participa d'ailleurs à la construction des appartements Map'o entre 1962 et 1964, ce qui contribua à consacrer son prestige dans la profession. Par la suite, Hyundai fut le principal entrepreneur à travailler pour les forces américaines engagées dans la guerre du Vietnam (baraquements, routes, etc.). Dès 1972, la société avait déjà marcotté et donné naissance à six autres compagnies. Au moment du retrait des troupes américaines, Hyundai fut forcé de rentrer au bercail et de compenser la perte de ses activités à l'étranger, ce qui coïncida donc avec le « grand bond en avant » d'une part et avec la politique de logement de masse d'autre part. Forte de ses expériences dans le secteur, Hyundai fut, avec la société Hanshin, une des premières à se lancer dans l'aventure de Kangnam : c'est elle qui mena à bien le programme

d'Apkujöng, une des opérations phares de la politique de développement du sud-est de Séoul⁷⁵.

Les relations entre l'État autoritaire et les constructeurs

Le secteur du logement est également un excellent exemple de l'attitude fondée sur l'association encouragement/contrôle/répression, qui a été adoptée par l'État autoritaire à l'égard des *chaebö* dans le processus de développement.

Dans le secteur de la construction comme dans les autres secteurs économiques, l'application de ce principe repose d'abord sur une organisation rigide de la profession. Les entreprises de construction sont en effet réparties en deux types : les constructeurs dits « désignés » et les constructeurs dits « enregistrés »⁷⁶. Les constructeurs désignés (sous-entendus, « par le gouvernement ») bénéficient de l'autorisation de participer aux opérations de masse, ainsi qu'aux appels d'offre publics. Ceux-ci correspondent aux cent quinze plus grosses entreprises du bâtiment déjà mentionnées et sont regroupés dans l'Association coréenne du logement, qui entretient des liens étroits avec le ministère de l'Équipement⁷⁷.

Le sens de l'honneur dans le service public ainsi que l'esprit militaire qui a imprégné pendant trente ans l'ensemble du système productif sont étroitement liés au développement de la méritocratie qui a régné dans le secteur de la construction comme dans tous les secteurs de l'industrie. L'attribution de médailles et de récompenses aux entreprises les plus performantes fait partie des stratégies mises en œuvre par le gouvernement pour discipliner les grands groupes et en faire des agents efficaces de la croissance. Ces stratégies ont consisté notamment à imposer des standards de performance, à pénaliser les entreprises qui ne les atteignent pas et à

161

75. Le conglomérat Hyundai a en fait donné naissance à deux compagnies de construction.

Hyundai Construction (*Hyöndae Könsö*), fondée en 1947 et à l'origine du groupe, fut le constructeur des appartements Map'o. En 1976, une autre branche fut créée : Han'guk Toshi Kaebal, qui devint rapidement *Hyöndae Sanö* Kaebal, spécialisée dans le développement urbain. C'est cette branche qui a construit le *tanji* d'Apkujöng.

Cf. *Han'guk chut'aek hyöphoe 15 nyönsa (15 ans d'histoire de l'Association coréenne du logement)*, p. 98 et p. 729-730.

76. Constructeur désigné : *chijöng öpch'el/designated builder* ; constructeur enregistré : *tüngnok öpch'el/registered builder*.

77. Han'guk Chut'aek Hyop'oe/Korea Housing Association. Pour être désigné par l'État, un constructeur doit répondre à certains critères de taille et de compétence. Un capital de plus de cinq milliards de wons, un personnel de plus de dix personnes, munies de diplômes spécifiques, ainsi qu'un quota de plus de trois cents logements construits dans les trois dernières années font partie des critères essentiels.

72. Ces types se conforment dans une certaine mesure à la typologie établie par B. Cumings, fondée à la fois sur l'ancienneté des *chaebö* et le processus de diversification de leurs activités (B. CUMINGS, 1997, p. 322-330).

73. *Han'guk chut'aek hyöphoe 15 nyönsa (15 ans d'histoire de l'Association coréenne du logement)*, 1995, p. 676.

74. SHIN Kwangyoung, 1998, p. 3-31.

récompenser les plus compétitives (par des prêts, des licences d'exportation, ou des dons de terrains)⁷⁸. L'analyse du descriptif des cent quinze entreprises désignées qui figure dans la compilation réalisée pour les quinze ans de l'Association coréenne du logement fait apparaître que la plupart d'entre elles ont obtenu des « médailles » (*susang*) pour différentes réussites. Ainsi Hyundai a-t-il reçu en 1984 la « médaille du mérite industriel » (*sanöp p'ojang susang*) dispensée par le président, puis une deuxième en 1992 et enfin une troisième, en 1994. En 1982, Samsung s'est vu, quant à lui, gratifié de la médaille « du milliard de dollars en contrat de construction à l'étranger » (*haeoe kongsa suju 10 ök pult'ap susang*). Enfin Woosung a décroché en 1987 une « médaille d'excellence pour la gestion de l'énergie » (*enöji kwalli usu öpch'ero susang*)⁷⁹. Bien sûr, l'attribution de ces récompenses, assortie de primes variées, représente autant un titre de gloire pour les constructeurs, qu'elle constitue pour l'État une manière d'orienter la nature des constructions réalisées et, par-là même, le profil urbain. Au début des années 1990, l'attribution de médailles et de primes de technicité aux constructeurs d'immeubles de plus de vingt niveaux est ainsi nettement liée à l'élévation des bâtiments dans les villes nouvelles et les périmètres de rénovation du centre-ville.

Si les *chaeböl* sont liés à l'État par des principes alliant contrôle, encouragement et répression, les relations entre les deux partis fonctionnent moins sur le mode conflictuel que sur le mode consensuel. L'alliance entre le pouvoir politique et le grand capital n'est certes pas exceptionnelle à la Corée. Mais cette alliance prend là-bas un caractère particulier dans la mesure où elle y est en quelque sorte instituée comme une règle de fonctionnement normal du système⁸⁰. En Corée, le bon fonctionnement du système de production repose beaucoup sur l'importance des relations interpersonnelles tissées entre les agents du gouvernement et les grands patrons et fondées sur le clan, la région d'origine ou l'université dont on est issu⁸¹. Ce principe des relations interpersonnelles, initiées en général par un intermédiaire (*chungmae*) qui met en

78. A. AMSDEN, 1989, p. 8 et *passim*. La stratégie connue du *link import-export*, qui consiste à accorder aux entreprises des licences d'importations de matières premières ou intermédiaires (alors que les importations sont en principe strictement contrôlées), en fonction des performances réalisées à l'exportation est un exemple canonique de ce principe.

79. *Han'guk chut'aek hyöphoe 15 nyönsa (15 ans d'histoire de l'Association coréenne du logement)*, 1995, p. 626-736.

80. Voir par exemple les pages particulièrement vivantes que B. Cumings consacre à ce thème dans *Korea's Place in the Sun* (B. CUMINGS, 1997, p. 316sq).

81. T. HATTORI, 1997. Dans la quatrième section de son article, « Personal connections between government and business », l'auteur analyse le parcours de certains membres de l'élite, p. 471-474.

présence deux partis susceptibles de s'entendre, est une des normes réglant les relations, qui fonctionne encore à tous les niveaux du coréen social et dans presque tous les domaines. Il est admis et accepté. En fait c'est le contraire qui semblerait étrange et « anormal ». La fréquentation de la société coréenne m'a permis de faire, directement ou non, l'expérience de ce mode de fonctionnement : « avoir été présenté par l'intermédiaire de quelqu'un » (*nugu-rül t'ong-esö soger-rül padatta*) constitue souvent le « sésame ouvre-toi » d'un contrat ou d'un accord.

Enfin, les grandes entreprises ont largement bénéficié de la politique de logement de masse lancée au début des années 1970... Le choix des pouvoirs publics de favoriser la construction des appartements est par ailleurs remarquablement cohérent avec la logique de profit qui anime les constructeurs : l'empilement des cellules d'habitation permet de diminuer la part du prix du terrain dans le prix du logement – part considérable dans une ville comme Séoul où les prix fonciers sont extrêmement élevés. Au milieu des années 1980, la part du prix du terrain représentait par exemple 39 % du prix d'un appartement, contre 70 % celui d'une maison individuelle. Enfin et surtout, l'existence d'une énorme clientèle captive, soumise au processus du tirage au sort et attirée par les prix planchers des appartements, a permis aux constructeurs de proposer un logement tout à fait standard, dont l'unique critère de différenciation est la taille des appartements.

La soumission de la politique urbaine aux objectifs de l'État

La politique du logement fixe un cadre général dans lequel s'inscrit l'action des producteurs, tandis que cette action sur le plan local, est, sinon déterminée, du moins contrainte et orientée, par les règles établies de l'aménagement urbain – qui impose pour ainsi dire la mise en page et la signature que les *chaeböl* apposent sur Séoul par les *tanji* qu'ils construisent.

L'urbanisme local soumis au contrôle de l'État jusqu'en 1995

163

Séoul, qui jouissait depuis 1949 du statut de « Ville spéciale » (*t'ükpyöl shi*) lui assurant une relative autonomie de gestion, fut placée en 1962 sous le contrôle direct du Premier ministre. Jusqu'en 1995, date de la régionalisation qui a consacré l'élection des maires au suffrage universel, le maire de Séoul a été nommé par le gouvernement et responsable devant

lui. L'importance vitale du pôle séoulien dans le territoire national, conjuguée à la proximité de la DMZ, sont sans doute des facteurs importants qui expliquent la volonté du gouvernement central de conserver des moyens d'action étendus sur la capitale. Du reste, il n'est guère surprenant de constater que les périodes de crispation du régime (pendant la période de Yushin, ou pendant la présidence de Chun Doo-Hwan) soient marquées par un renforcement du contrôle exercé sur Séoul par le pouvoir politique. La dépendance de Séoul par rapport au gouvernement central se concrétise aussi par l'attribution des compétences étendues accordées au ministère de l'Équipement dans les mécanismes de la gestion urbaine.

On a vu dans le chapitre précédent que l'ensemble du système permettant de gérer l'utilisation du sol en Corée est en place dès 1962. Héritage de la période japonaise et notamment du premier décret sur l'urbanisme publié par les autorités coloniales en 1934⁸², le Code de l'urbanisme a institué le monopole du secteur public, seul acteur solvable, pour les opérations de développement foncier (remembrement et viabilisation). La loi d'expropriation foncière, publiée en même temps que le Code de l'urbanisme et qui permet au secteur public de contraindre les propriétaires fonciers à céder leurs parcelles pour la réalisation de grands travaux d'aménagement, est un outil privilégié de l'application de ce monopole. Sur le plan réglementaire, le Code de l'urbanisme, qui s'applique aux villes (*shi*), est fondé sur le principe du zonage grâce à la définition de trois types d'espaces : les zones (*chiyōk*) portent sur la fonction (résidentielle, commerciale ou industrielle) ; les secteurs (*chigu*) portent sur des réglementations spécifiques concernant des activités et l'orientation du profil urbain (appartements) ; les périmètres (*kuyōk*) sont des territoires d'intervention spécifique (rénovation urbaine, par exemple)⁸³. Ces trois types de zones d'intervention peuvent se chevaucher sur le territoire urbain, c'est-à-dire s'appliquer en un même endroit⁸⁴. Les réglementations concernant chacune de ces zones d'intervention (activités autorisées, limitées ou interdites ; physionomie du bâti urbain comme l'emprise au sol et le COS ; restrictions spécifiques, etc.) peuvent donc s'accumuler sur une même portion de terrain.

Dans ce cadre général, l'octroi de compétences étendues au ministre de l'Équipement est un des symptômes les plus criants de la soumission de la planification locale aux *desiderata* du gouvernement national. L'urbaniste M.-H. Fabre affirme d'ailleurs clairement que « le pouvoir municipal n'est qu'un pouvoir déconcentré de l'État, qui reste dominant.

[...] Nombre de décisions doivent émaner ou recevoir l'approbation du gouvernement central⁸⁵ ». Certes, le SDAU de Séoul de 1988, conçu par l'Association des planificateurs coréens, a été présenté au public avant sa publication définitive. Mais il ne faut pas se méprendre sur le terme de « présentation », qui ne suppose pas vraiment de participation populaire⁸⁶. En réalité, le plan est largement imposé par le gouvernement central. C'est en effet le ministre de l'Équipement qui donne l'approbation finale du SDAU de la ville et qui décide des allocations budgétaires⁸⁷. Il a aussi le pouvoir de désignation des périmètres (*kuyōk*) sur le territoire de la ville de Séoul – secteurs (*chigu*) et zones (*chiyōk*) étant désignés par la municipalité elle-même.

Point essentiel, des pouvoirs supplémentaires ont été transférés de la ville au ministère de l'Équipement par les deux lois fondamentales sur lesquelles s'est appuyée la progression du front des *tanji*, c'est-à-dire la loi d'encouragement à la construction du logement de 1972 et la loi de rénovation urbaine de 1976. La révision en 1976 de la loi d'encouragement à la construction du logement accorde ainsi au ministre de l'Équipement la possibilité de désigner dans Séoul des périmètres d'appartements (*ap'at'ü chigu*), alors que la compétence de désignation des secteurs (*chigu*) est en principe réservée à la municipalité. De même, l'approbation finale d'une opération de rénovation urbaine doit, selon la loi de rénovation, émaner de ce ministre.

Enfin et surtout, ces lois sont des « lois spéciales » (*t'ükpyol pōp*) qui, comme en France, l'emportent sur le cadre général donné par le droit commun – ici, le Code de l'urbanisme. Cela signifie concrètement que, sur les terrains qui y sont soumis, les réglementations entraînées par leur application l'emportent sur celles qui sont normalement définies par le Code de l'urbanisme. L'application de la loi de rénovation urbaine permet par exemple un changement de zonage. Le périmètre passe automatiquement dans la catégorie « résidentiel général » (*ilban chugō chiyōk*), qui admet un COS de 3 et où la hauteur des bâtiments n'est pas limitée à cinq niveaux. Or, ces périmètres appartiennent avant leur désignation soit à des zones « exclusivement résidentielles » (*chōnyong chugō chiyōk*), où le COS est limité à 2,2⁸⁸ et la construction des appartements prohibée, soit à des zones vertes (*nokchi chiyōk*). Les dérégulations du milieu des années 1970 (dérégulation de l'utilisation du sol et relâchement de certains standards de *design* permettant de densifier)

82. Les Japonais instituèrent le premier Code de la construction en Corée en 1913, code qui sera révisé en 1934.

83. Sur le système de zonage coréen, voir M.-H. FABRE, 1997, p. 50-54.

84. M.-H. FABRE, 1995 et 1997. Voir aussi *Sōul Toshi Kyehoek*, 1991.

85. M.-H. FABRE, 1997, p. 49.

86. KIM Joochul et CHOE Sangchuel, 1997, p. 153.

87. *Sōul Toshi Kyehoek*, p. 20.

88. Depuis le début des années 1990. Jusqu'alors, il était limité dans ces zones à 1,5 (LEE Eun, 1997, p. 129-130).

correspondent en fait en partie à la publication de ces deux lois spéciales, qui sont les outils d'application de la politique de logement de masse lancée à la même époque par le ministère de l'Équipement. La normalisation du cadre bâti des *ap'at'ũ* est donc liée aux règles imposées dans la construction des *tanji* par la loi d'encouragement à la construction du logement de 1972 : emprise au sol, COS, distance entre les bâtiments, pourcentage de la surface réservée aux équipements collectifs, nature de l'équipement des immeubles en fonction du nombre de niveaux, etc.

D'où, dans le bâti urbain, l'existence de seuils significatifs contribuant à la standardisation des paysages ou, du moins, à la reproduction régulière de produits similaires. Ainsi, le petit collectif (*yõllip* et *tasedae*) présente-il toujours le maximum de niveaux autorisés, c'est-à-dire quatre. Les *tasedae*, le maximum de la surface permise (660 m²) ; les *yõllip*, qui échappent à cette limite de surface, comportent souvent entre quinze et dix-neuf appartements, ce qui les porte à la limite du quota de logements permis, sans que le constructeur soit soumis au contrôle des prix. Les constructeurs des grands ensembles, forcément soumis à ce contrôle, appliquent bien sûr de manière encore plus systématique ce principe de rentabilité maximale : les immeubles de cinq niveaux correspondent à la limite de l'élévation autorisée sans que la construction de l'ascenseur ne soit obligatoire. De même, une hauteur de quinze niveaux permet de rentabiliser les ascenseurs sans avoir à installer de coûteux équipements spéciaux d'évacuation contre les incendies, imposés à partir de seize niveaux, etc.

L'existence de ces seuils, produits par le jeu des relations entre la logique de profit des constructeurs d'une part et les règles d'urbanisme édictées par les pouvoirs publics d'autre part, n'est certes pas spécifique aux villes coréennes. En revanche, la mise en place du système des *punyang* et le contrôle des prix du logement sont, tout en étant des expressions concrètes du contrôle imposé par l'État aux *chaebõl*, des facteurs importants de l'extrême normalisation des *tanji*. Au cours des entretiens, les constructeurs ne manquaient d'ailleurs pas de se plaindre du dispositif régulateur et coercitif émanant du ministère de l'Équipement, tenant celui-ci pour seul responsable de l'uniformité du cadre bâti.

Et les architectes ?

La désaffection des architectes coréens sur la question du logement est d'abord la conséquence du pouvoir faible qu'ils exercent sur la maîtrise d'œuvre. L'attribution du permis de construire à un constructeur n'est certes accordée que si le projet porte la signature d'un architecte licencié. Mais par la suite, c'est le constructeur qui assure le suivi des travaux. Par ailleurs, la plupart des grandes compagnies possèdent leur

propre bureau de conception (*solgye samuso*) qui, en raison du contrôle des prix, n'a pas toujours les moyens financiers de réaliser les études nécessaires concernant non seulement le *design*, mais aussi les équipements de confort (chauffage, évacuation des ordures, éclairage, etc.). Le bureau de conception du *chaebõl* a surtout pour fonction l'obtention de l'indispensable signature de l'architecte licencié. En réalité, la conception des appartements se fait par ordinateur, ce qui ramène son prix à moins de 300 F par appartement⁸⁹.

Par ailleurs, les architectes et les urbanistes qui font partie de l'élite de la profession (professeurs d'université ou architectes connus) affichent actuellement un grand dédain pour la question du logement en général et celle des appartements en particulier. Ainsi en est-il de l'architecte Kim Jinai et de l'urbaniste Kang Hongbin, qui jouissent tous deux dans la profession d'une certaine notoriété. Kim Jinai avoue par exemple qu'elle répugne à parler des *tanji*, considérant la période de prolifération des appartements comme appartenant déjà au passé et contre laquelle il n'est plus possible d'agir : « Parler des grands ensembles d'appartements en Corée ne m'intéresse pas. De toute façon, il y avait trop de contraintes imposées par le gouvernement dans la construction du logement. On n'y pouvait rien. » Kang Hongbin tient à peu près le même type de discours : « Le logement n'est pas un thème intéressant, ni motivant. » Le « on » de Kim Jinai renvoie bien sûr à une frange de la profession, les « intellectuels » (dont elle fait partie), ceux qui s'opposent aux « architectes-techniciens » employés dans les bureaux de conception des *chaebõl*. C'est bien sûr pour eux que, selon Kang Hongbin, la question du logement n'est ni motivante ni intéressante. Cette dichotomie de la profession est d'ailleurs évoquée par A. Delissen qui souligne dans sa thèse consacrée à Kim Sugũn le mépris de la revue *Konggan* (*Espace*) à l'égard des grandes agences d'architecture attachées aux *chaebõl*. Dans la revue, l'architecture et les problèmes de l'espace domestique sont traités par un petit nombre d'auteurs qui établissent une séparation nette entre les « vrais architectes » et les « vulgaires ingénieurs »⁹⁰. D'où le silence de la revue *Konggan* à l'égard du développement de Kangnam.

Pourtant, tout en vilipendant le mouvement moderne en urbanisme, Kim Sugũn n'a pas véritablement développé de contre-modèle⁹¹. Lorsque,

89. *Ibid.*, p. 102.

90. A. DELISSEN, 1997, p. 297 et 208. A. Berque note au Japon la même répartition des tâches entre les architectes et les « constructeurs » (qu'ils soient charpentiers ou *general constructors*). Les architectes se sont désintéressés du logement et se sont cantonnés aux bâtiments de prestige publics ou privés (A. BERQUE, 1993, p. 166).

91. A. DELISSEN, 1997, p. 538. Le retrait de Kim Sugũn pendant la décennie a été déclenché par un désaccord survenu à propos de l'aménagement de Yõnido.

167

devenu l'architecte « officiel » du gouvernement, il participera dans les années 1980 aux grands projets olympiques, ses propositions le porteront même à prôner la densification du bâti et l'élévation du profil urbain. Quant à Kim Jinai, elle a certes publié en 1994 sur le logement deux ouvrages dont le propos sous-entend une critique nette des *tanji*⁹² ; mais elle a, comme beaucoup d'autres architectes, loué le Village olympique qui, malgré ses particularités formelles précédemment décrites, n'en est pas moins un *tanji*⁹³.

La position des grands architectes vis-à-vis de la question du logement du plus grand nombre n'est donc pas exempte d'ambiguïtés. Dans une certaine mesure, ces contradictions elles-mêmes reflètent l'exclusion des intellectuels de la production du logement, chaîne tenue par l'association entre l'État autoritaire et les grands groupes, mais contre laquelle il n'a pas été possible, pendant longtemps, d'opposer des critiques directes dans le contexte sociopolitique des années 1970 et 1980.

Bien que les mécanismes qui viennent d'être décrits correspondent à une époque partiellement révolue, ils sont des facteurs d'explications essentiels des paysages actuels de la capitale coréenne, notamment dans ses espaces résidentiels. À cet égard, le tournant que constitue la régionalisation de 1995, qui clôt une période de l'histoire urbaine, permet de considérer dans leur cohérence les trente années passées. Apparus comme un élément moteur de la gestion de l'explosion urbaine, de l'occupation de l'espace et des populations, les *tanji* sont ainsi l'émanation du système politico-économique qui a sous-tendu le développement coréen.

Conclusion : *tanji*, modernisation, modernité

Les spécificités de la politique coréenne du logement (politique de logement de masse et d'accession à la propriété), l'organisation particulière de la filière de production (relations étroites entre l'État et les *chaebŏl* constructeurs, contrôle de la chaîne de production par l'État autoritaire dirigeant l'industrialisation rapide du pays), ainsi que la soumission de l'urbanisme de Séoul aux objectifs nationaux de la croissance économique, expliquent pourquoi le mouvement des grands ensembles a pris en Corée une ampleur qu'il n'a eu nulle part ailleurs. Les *tanji* reflètent ainsi, dans les formes urbaines, les processus qui ont

92. KIM Jinai, 1994a et 1994b.

93. Voir A. DELISSEN, 1997, p. 637-639.

169
permis le « miracle » économique sud-coréen et le passage, en trente ans, d'une société rurale et agraire à une société urbaine et industrielle. Le système des *punyang*, associant contrôle et possibilité de profit – à 10 fois pour les constructeurs et pour les candidats au logement – est une émanation parfaite de ces processus.

Dans l'entreprise de la production du logement et de la ville, les habitants apparaissent ainsi comme un agent collectif fondamental. À Séoul, ceux-ci ont constitué d'abord une force de résistance à l'appartenance. Mais lorsque les stratégies mises en place par l'État pour diffuser le nouveau modèle de logement dans la population se sont appliquées à une grande échelle, incluant une redistribution des dynamiques urbaines : Kangnam, un véritable renversement d'opinion s'est amorcé.

Ce renversement n'est toutefois pas seulement le fruit de l'autoritarisme d'État. Des spécificités coréennes tenant aux attitudes mentales (la manière de revendiquer son rang social, notamment) expliquent en effet pourquoi l'appartenance est peu à peu devenu l'un des signes caractéristiques de l'appartenance à la bourgeoisie urbaine, alors qu'il représentait à la fin des années 1960 le type même du logement destiné aux catégories défavorisées. De même, les conditions matérielles et économiques caractérisant, pour les individus, l'accès au marché du logement et de la location éclairent les mécanismes qui ont permis à la grande majorité des classes moyennes de participer au développement massifs des *tanji*. Le système traditionnel de la location en *chonse*, combiné au principe des *punyang* mis en place par le gouvernement, rend en effet le statut de locataire économiquement absurde pour cette frange de la population. Enfin, l'objet « appartement » est apparu comme un moyen de l'enrichissement.

Si la prolifération des *tanji* coréens rappelle de loin en loin la politique de logement de masse pratiquée en France dans les années 1960 et 1970, elle se comprend aussi et surtout dans un contexte local. Une conception particulière de la ségrégation sociospatiale, ajoutée à une certaine indifférence pour les formes matérielles, peut ainsi éclairer le fait que plus d'un tiers de la population séoulitaine a aujourd'hui effectué un choix résidentiel conforme à la nécessité pour l'État de gérer l'accroissement démographique et de contrôler les populations actives salariées sur lesquelles a, en grande partie, reposé le développement.

La « boucle des *tanji* » est ainsi une boucle complexe, fonctionnant sur la rencontre de ces intérêts divers qui ont été analysés ici (voir Figure 32). Permises par l'industrialisation du secteur du bâtiment (techniques, fonctionnement, etc.), la prolifération des appartements à Séoul a donc accompagné et dirigé la conquête urbaine en pleine période de « miracle » économique et de transition socio-économique. Le mouvement des *tanji* coréens peut à cet égard être considéré comme un des produits les plus caractéristiques de la modernisation coréenne – telle que la définit P. Claval qui, analysant les liens entre civilisations, niveaux de

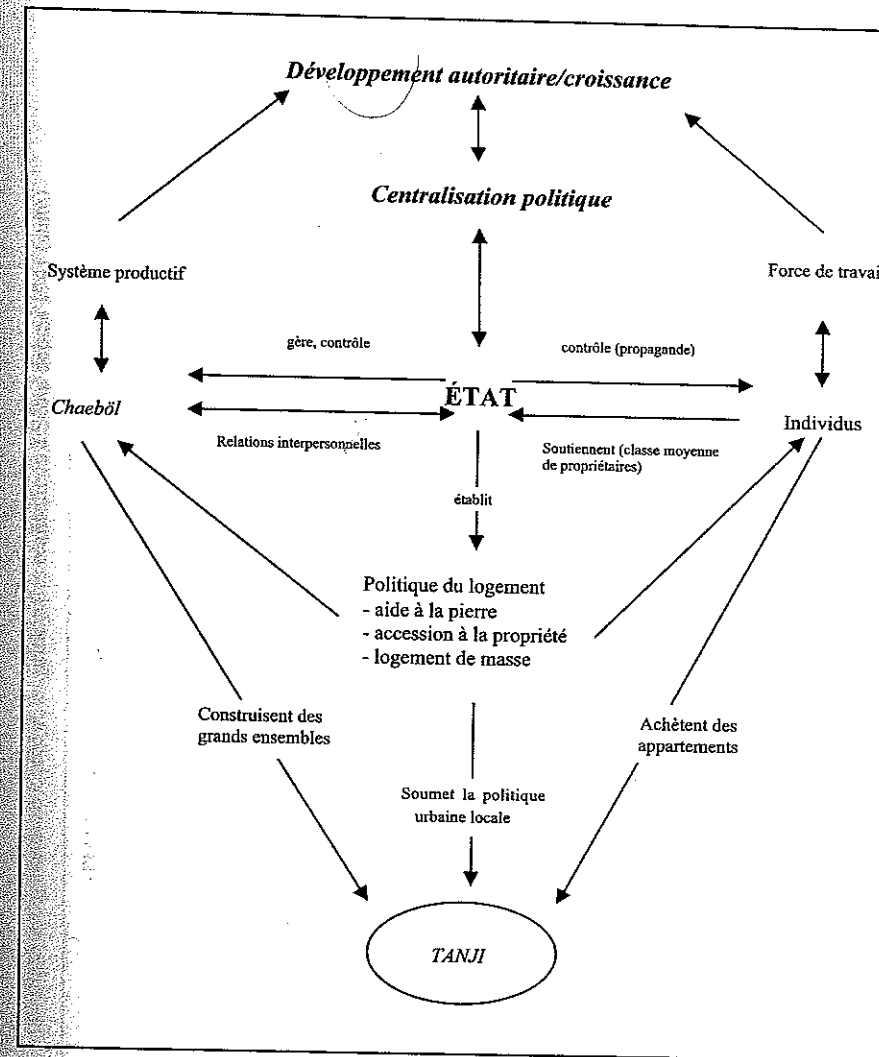
développement et évolution des techniques, identifie les sociétés modernes aux sociétés industrialo-urbaines⁹⁴.

Mais dans une perspective anthropologique, il convient également de se demander sur quoi reposent les liens systématiquement établis par mes interlocuteurs coréens (acteurs de la ville ou habitants) entre la « modernité » (chargée de toute la polysémie et de l'imprécision qui fait sa nature), l'ap'at'ü et les tanji.

Or, ce que dégage une analyse critique des concepts de « modernité » et de « modernisation » en sciences humaines, c'est, au fond, leur *relativité dans une situation de changement*⁹⁵. L'étude des sociétés extra-occidentales en croissance rapide débouche ainsi sur un double enjeu. Le premier est le problème du « progrès », autrement dit du *sens* qui est donné aux changements par les cultures qui les reçoivent. Le « sens » est entendu à la fois comme « direction » (le mouvement est-il perçu comme avancée ou comme recul ?) et comme « signification » (le changement est-il valorisé ou non ?)⁹⁶. Le second concerne la place de l'« occidentalité » dans le processus. Avec la question de l'influence, directe ou indirecte de ce qui provient de l'Occident (du Coca-Cola au blue-jean, en passant par d'éventuels modèles urbains, des modèles de logements ou des comportements), se pose en effet le problème de savoir en quoi les sociétés extra-occidentales perçoivent tout cela comme « moderne » et en quoi l'« occidentalité » est liée au « sens du changement ».

La dernière partie est donc tout entière consacrée à cette question de la modernité : pourquoi, en quoi, est-elle l'essence même du tanji ?

Figure 32. LA BOUCLE DES TANJI



94. Voir P. CLAVAL, 1995, chap. XII, p. 270-295, « Cultures et niveaux de développement ».

95. Voir par exemple A. BERQUE, 1993, p. 22-26 et G. BALANDIER, 1985.

96. Cf. H. JANNE, 1985, p. 67.

Tableau 5. La politique du logement en Corée et les principales réalisations à Séoul depuis 1941.

PÉRIODE	INSTITUTIONS	APPAREIL LÉGISLATIF (Logement et urbanisme)	PROGRAMMES ET RÉALISATIONS	REMARQUES
1930-1945	- Régie coréenne du logement (Chosön Chut'aek Yöngdam/Korea Housing Administration), fondée en 1941	- Premier Code de l'urbanisme (<i>Toshi hyehöek pöp</i>) (1934)	- Logements pour les ouvriers et les classes moyennes (<i>chungin chut'aek</i>) - Logements de la Régie les « maisons culturelles » (<i>munhwa shut'aek</i>) : plans standard de 6, 8, 10, 15 et 20 <i>p'yöng</i>	
1945-1956	- Banque coréenne de développement (1954)		- « Logements pour le peuple » (<i>kaungmin chut'aek</i>) de la Régie du Logement (maisons individuelles) - Apparition des <i>yöllip</i>	- Recensement de la population et du logement (1949) - 600 000 unités de logements détruites pendant la guerre de Corée - Aide étrangère (CRIK, FAO, UNKRA)
1957-1961	- Agence nationale pour la Reconstruction (1961)		- Appartements Chongam - Appartements Kaemyöng	Recensement de la population et du logement 1960

Tableau 5. La politique du logement en Corée et les principales réalisations à Séoul depuis 1941 (suite).

PÉRIODE	INSTITUTIONS	APPAREIL LÉGISLATIF (Logement et urbanisme)	PROGRAMMES ET RÉALISATIONS	REMARQUES
1962-1966	- ONCL (1962) : Office national coréen du logement (Taehan Chut'aek Konggosa/Korea National Housing Corporation)	- Code de l'urbanisme (<i>toshi hyehöek pöp</i>), (1962) - Code de la construction (<i>könch'ük pöp</i>), 1962 - Loi d'expropriation foncière (1962) - Loi d'aménagement du territoire (1962) - Décret sur le logement public (financé par le Fonds national du logement, en fonction de la surface des appartements) - Loi de réajustement foncier (<i>toshi huihöek saöp pöp</i>), 1966 - Plan d'urbanisme de Séoul (1966)	- Rénovation urbaine en centre-ville (<i>chungnim chae kaebal saöp</i>) - Appartements Map'o (1962-1964), ONCL	- 1 ^{er} Plan quinquennal de développement économique (PQDE 1962-1966) - Politique du logement intégrée dans le PQDE
1967-1976	- Banque du logement (Chut'aek Unhaeng/Korea Housing Bank), 1969. Gestionnaire de l'aide à la pierre accordée aux logements de moins de 23, puis 25 <i>p'yöng</i> (env. 60 m ²)	- Loi d'accélération de la construction de logements (LACL, <i>chut'aek kön-söl ch'ökchin pöp</i>), 1972 - Définition des secteurs d'appartement (<i>ap'at'ü chigü</i>), 1972 - Loi de rénovation urbaine (<i>toshi chae kaebal pöp</i>), 1977	- Programme de construction de 2,5 millions de logements sur 10 ans (1970) - Effondrement des appartements Wau Orientation vers une politique de logement de masse - Premier <i>tanji</i> de masse à Tongbu Ich'on-dong - <i>Tanji</i> de Pamp'o - <i>Tanji</i> de Chamsil	- Croissance spectaculaire des exportations - Mouvement des Nouveaux villages (<i>Saemal Undong</i>) - En fin de période, développement des industries lourdes

Tableau 5. La politique du logement en Corée et les principales réalisations à Séoul depuis 1941 (suite).

PÉRIODE	INSTITUTIONS	APPAREIL LÉGISLATIF (Logement et urbanisme)	PROGRAMMES ET RÉALISATIONS	REMARQUES
1977-1986	<ul style="list-style-type: none"> - ADE, Agence de développement foncier (<i>T'oji kaebeol konggwa</i>), 1978 - Création du Fonds national du logement (ou Crédit foncier de Corée : <i>Han'guk chut'aek tigüm</i>), 1981 	<ul style="list-style-type: none"> - Amendement de la loi d'accélération de la construction de logement (1977) ; mise en place du système d'attribution par tirage au sort (<i>puwang</i>), contrôle des prix - Premières mesures antispéculatives à Séoul : système des bons du Trésor (<i>chaekkwön</i>), 1983 - Amendement de la loi de rénovation urbaine, qui permet à des promoteurs privés de rénover (<i>hapjong chae kaebeol</i> : rénovation urbaine par participation) - Loi d'encouragement à l'aménagement de terrains résidentiels (<i>t'aekchi kaebeol ch'okchin pöp</i>), 1980 (cf. ZUP françaises) 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Tanji d'Apkujöng</i> - Progression du mur de barres sur la rive du Han - Plan d'urbanisme de Séoul de 1978 (jamais appliqué) - Les cités neuves (<i>shin shigaji</i>) de Mok-tong et Sanggye-dong 	<ul style="list-style-type: none"> - Désignation de Séoul, ville hôte des jeux Asiatiques de 1986 et des JO de 1988

Tableau 5. La politique du logement en Corée et les principales réalisations à Séoul depuis 1941 (suite).

PÉRIODE	INSTITUTIONS	APPAREIL LÉGISLATIF (Logement et urbanisme)	PROGRAMMES ET RÉALISATIONS	REMARQUES
1986-1991	<ul style="list-style-type: none"> - Agence de développement de Séoul, 1988 	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles lois antispéculation à Séoul 	<ul style="list-style-type: none"> - Village asiatique (1986) et Village olympique (1988) - Programme de 5 millions de logements (1980-1986) - Programme de 2 millions de logements en 4 ans (1988-1992) - Projet de développement des cinq villes nouvelles - Premier programme de logements locatifs permanents (1988) - Développement de la rénovation urbaine par participation (<i>tanji de rénovation par les chaeböt</i>) 	
Depuis 1991	<ul style="list-style-type: none"> - Privatisation de la Banque du logement, Banque commerciale et du logement (1977) 	<ul style="list-style-type: none"> - Régionalisation (premières élections locales en juin 1995) - Depuis 1995 : libéralisation progressive des prix des appartements neufs - 1998 : libéralisation des prix à Séoul et dans les villes nouvelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma directeur de Séoul pour l'An 2000 (1991) - Plan quinquennal de construction de 5 millions de logements (1993-1998) - Taux de couverture en logement pour 2002 : 100 % (prévision) - Révision du schéma directeur de Séoul (2000) 	<ul style="list-style-type: none"> - Hiver 1997-1998 : crise asiatique et effondrement du won - 1999 : redressement de l'économie coréenne (taux de croissance de 1999 : 9 %, prévision 2000 : 5,4 %)

TROISIÈME PARTIE

Le sens des changements

Tanji et modernité coréenne

CHAPITRE 5

Les *tanji*, produits de l'urbanisme moderne et occidental ?

En Corée comme en France, l'autoritarisme d'État et la mise en place d'une technostucture consacrée à la production du logement de masse sont des facteurs importants de la prolifération des *tanji*. Mais la désaffection des architectes vis-à-vis de la question du logement (en dehors des opérations de prestige comme celle du Village olympique) pose le problème des modalités de la pénétration en Corée des principes du mouvement moderne de manière d'autant plus aiguë que nulle part ailleurs ils ne paraissent avoir été appliqués à une si grande échelle et si systématiquement. À Séoul et dans les villes nouvelles (*shin toshi*), le parti pris d'aménagement des *tanji* (logement collectif, urbanisme en hauteur, fonctionnalisme) semble en effet se conformer de manière parfaite aux principes de l'urbanisme international.

Pourtant, en dépit de ces constatations, se pose la question de la médiation « théorique ». Dans quelle mesure les *tanji* reproduisent-ils les modèles définis par les CIAM ? Comment ces modèles ont-ils été transmis aux architectes et aux urbanistes coréens ? Quelle est la distance de ces modèles à la ville matérielle et aux *tanji* qui pullulent dans Séoul ?

Les *tanji* et le mouvement moderne en architecture

La modernité dans l'architecture coréenne

Dans le champ de l'architecture et de l'urbanisme¹, trois termes coréens peuvent rendre en français l'idée de « moderne ». Les deux

premiers, sino-coréens, *kūndae* et *hyōndae* signifient respectivement de manière littérale « cette période-ci, la période présente » et « la période actuelle, contemporaine ». Le troisième terme, *modōn*, apparu au XX^e siècle, est une transcription de l'anglais *modern*, comme ses dérivés (*modōnijūm* pour *modernism* et *modōnit'i* pour *modernity*). Bien que ces trois termes soient parfois synonymes et employés les uns pour les autres, ils portent en général des nuances différentes. Comme le suggèrent leurs sens respectifs dans le langage courant², *kūndae* se situe dans le temps avant *hyōndae* et se rapporte à une période qui commence à la colonisation japonaise et couvre plutôt la première moitié du XX^e siècle. *Hyōndae* désigne plutôt la période après la colonisation et, même, après la guerre de Corée. Aucun de ces deux termes n'est directement associé au mouvement moderne en architecture. Quant à *modōn* (ou *modōnijūm*), il peut désigner aussi bien l'architecture qui a subi l'influence du mouvement moderne que, plus généralement, une architecture récente, contemporaine – et peut donc être synonyme de *kūndae* ou *hyōndae*. On retrouve donc en coréen la multiplicité des qualificatifs désignant aussi en français l'architecture du XX^e siècle en général (« récente », « moderne », « contemporaine », « actuelle », etc.). Enfin, malgré l'existence des mots konglish de *modōn* et *modōnijūm*, le mouvement moderne en architecture se traduit fréquemment par « *kukchejuūi kōnch'uk* » (architecture internationale) ou même « *kukchejuūi yangshik kōnch'uk* » (architecture internationale de style occidental).

Les confusions qui peuvent ressortir de l'usage de ces termes parfois synonymes et aux significations souvent fluctuantes dans les sources coréennes ne facilitent pas l'analyse de l'influence qu'a pu avoir en Corée le mouvement moderne au XX^e siècle. D'après A. Delissen, « l'idéologie du mouvement moderne qui se développa dans les années 1930, en Europe et aux États-Unis, n'eut aucune sorte d'influence sur l'architecture coréenne de l'époque. [...] En gros, on a donc affaire à une modernisation sans modernisme³ ». L'historien du groupe Espace date des années 1950 et de la reconstruction après la guerre de Corée le tournant véritable dans la production architecturale coréenne, avec la constitution d'un milieu de professionnels, du développement du marché de la construction et de l'émergence de véritables débats d'idées. Il suggère toutefois que l'architecture qui s'est développée dans la seconde moitié

du XX^e siècle a donné « dès le départ dans l'éclectisme moderniste, voire dans le post-modernisme, au sens premier⁴ ».

Pourtant, on sait que l'atelier de Le Corbusier a accueilli des architectes coréens, au premier rang desquels la figure célèbre de Kim Chungōp⁵. Les productions de ce dernier, entre 1957 (bibliothèque de l'université Kōnguk par exemple) et 1970 (immeuble du siège social des assurances Kukche), font de fait une large utilisation du langage architectural du mouvement moderne : structures en poteaux-poutres et béton armé, murs-rideaux, utilisation des pilotis, etc. L'ambassade d'Italie en Corée, dessinée par cet architecte et achevée en 1967, est d'ailleurs inspirée de la villa Savoye⁶. Et si l'ambassade de France à Séoul (1961) est aussi célèbre, c'est bien parce que l'architecte y a associé la « coréanité » dans la courbure des toits et « l'élégance française » dans l'utilisation réussie de structures inspirées par l'architecture moderne (béton armé et pilotis)⁷. Le mouvement moderne a donc certainement trouvé à s'exprimer dans l'architecture coréenne de la fin des années 1950 et des années 1960, à travers l'architecture « de prestige » : ambassades, bâtiments d'université, sièges sociaux, etc. Quant aux projets dont il est sûr qu'ils s'inspirent très directement des travaux de Le Corbusier sur le logement, ils sont plus difficiles à identifier. L'architecte Yim Changbok évoque par exemple les neuf immeubles de Haebang-dong (Yongsan-gu, 1964) conçus par Kim Chungōp et destinés à loger des militaires (*kunin ap'at'ū*). Mais aucune référence au travail de l'architecte dans l'atelier de Le Corbusier n'apparaît explicitement dans cette source⁸.

Le problème se pose donc de cerner la place du mouvement moderne dans la constitution du modèle de l'appartement et dans la prolifération des *tanji* en Corée. Or, en architecture et en urbanisme, les références aux CIAM ou à ses grandes figures européennes (W. Gropius et le Bauhaus en Allemagne, Le Corbusier et la revue *L'Esprit nouveau* en France, Van Eesteren et le groupe Stijl aux Pays-Bas, etc.) paraissent éparses et noyées au milieu d'autres références issues de l'urbanisme occidental, mais non directement affiliées au mouvement moderne.

181

2. Dans le langage courant, *hyōndae* se rapporte à une actualité en train de se passer, un moment qu'on est en train de vivre, alors que *kūndae* rend l'idée plus générale du « présent ».

3. A. DELISSEN, 1994, p. 608.

4. *Ibid.*, 1994, p. 601.

5. KIM Chungōp a travaillé avec Le Corbusier entre 1952 et 1956.

6. Le bâtiment est aujourd'hui utilisé comme galerie d'art (*Architectural Guide of Seoul*, 1995, p. 143).

7. *Ibid.*, p. 222.

8. YIM Changbok, 1996, p. 206.

La distance Corée-France

Si certaines sources évoquent l'influence du mouvement moderne et des CIAM, c'est toujours de manière rapide et/ou indirecte. Le cas le plus étonnant est peut-être celui de la thèse de Zchang Sungsoo, pourtant consacrée à la naissance du modèle occidental de l'appartement et du *tanji* (le terme *westernizing*) figure d'ailleurs dans les mots clés en anglais) qui ne comporte aucun développement, aussi bref fût-il, sur le mouvement des CIAM⁹. À propos des *tanji* plus récents de Moktong, l'historienne Lee Eun qualifie le plan d'aménagement de la ville de Sanggye-dong de « désespérément corbuséen », sans vraiment expliciter les modalités de pénétration des théories de Le Corbusier¹⁰. Dans l'ouvrage publié sous la direction de Kim Jinai, le chapitre sur Kangnam et ses grands projets (Panp'o, Chamshil) ne mentionne pas directement le mouvement moderne en architecture. Il est seulement précisé plusieurs fois que la ville est une ville « fonctionnelle » (*kinüngjögin toshi*¹¹). Un peu plus loin, le chapitre sur le Village olympique fait référence certes à l'« Unité d'habitation grandeur conforme » de Marseille conçue par Le Corbusier, mais à côté de deux autres modèles : la Cité-Jardin anglo-saxonne d'E. Howard et le *Panopticon* de G. Bentham¹². Enfin, dans un ouvrage sur la planification du logement collectif urbain ne figure aucune référence à Le Corbusier, ni aux théories des CIAM dans les pages consacrées à Chamshil. Un seul modèle étranger y est mentionné, celui de l'unité de voisinage de l'Américain Clarence A. Perry¹³.

La ténuité, le mélange et l'incertitude des références au mouvement moderne en architecture dans le discours actuel sur les grands ensembles coréens contraste avec leur omniprésence dans les discours sur les grands ensembles européens en général et français en particulier¹⁴. Un numéro des cahiers du C.R.E.P.I.F. consacré aux actes d'un colloque sur les grands ensembles français fait clairement apparaître l'influence des théories de Le Corbusier et du fonctionnalisme des CIAM sur la production des grands ensembles entre 1954 et 1975 : « À partir de 1948-1950 un changement profond se dessine [en France] en matière d'urbanisme et d'architecture, la reconstruction "régionaliste" est critiquée. La charte d'Athènes et les livres de Le Corbusier fixent les règles d'un nouvel urbanisme, d'une nouvelle architecture » affirme J.-H. Labourdette qui

9. ZCHANG Sungsoo, 1994.

10. LEE Eun, 1994, p. 107.

11. KIM Jinai, 1990, p. 121-130.

12. *Ibid.*, p. 141-143.

13. KANG Pusöng *et al.*, 1993, p. 19 et p. 151.

14. J. CASTEX, J.-C. DEPAULE et P. PANERAI, 1997.

fut l'auteur du plan de Sarcelles, soulignant même plus loin dans la discussion qu'« incontestablement, dans les années 1955, sous Claudius-Petit, on devait respecter un dogme architectural »¹⁵.

Ce dogme architectural, qui définit pour la ville contemporaine des principes tels que le zonage des fonctions (habiter, travailler, se récréer), le décongestionnement du centre-ville, l'accroissement de la densité, des moyens de circulation et des surfaces plantées, a été appliqué de manière systématique sur les espaces résidentiels lors de la construction des grands ensembles français. Dans une certaine mesure, la production de masse du logement engagée par l'intervention de l'État s'est appuyée sur les principes de l'urbanisme international et fonctionnaliste qui justifiait le parti pris formel adopté par souci d'économie : logements collectifs en série et urbanisme de plan masse. Au fond, la charte d'Athènes s'est présentée comme un terrain de consensus pour tous les agents impliqués dans la production du logement : les intérêts politiques de l'État et ceux, économiques des promoteurs et des constructeurs, ont coïncidé avec la nouvelle profession de foi des architectes. « Ces idées, ces principes ont conduit toute une génération, dont j'ai fait partie, à les mettre en pratique, reconnaît J.-H. Labourdette. C'était une nouvelle vérité qu'il fallait imposer. C'est ainsi que la plupart des grands ensembles ont été voulus par l'administration, les architectes, les constructeurs. Nous étions fiers, c'était la vérité¹⁶. »

Certes, ce « consensus » était en réalité paré des oripeaux de l'idéologie et il est vrai qu'on peut se demander dans quelle mesure les principes corbuséens de l'urbanisme ne sont pas venus justifier *a posteriori* un choix économique et politique¹⁷. Mais l'enthousiasme pour le mouvement moderne a été réel, dans les milieux concernés notamment, sous le ministère de Claudius-Petit.

En Corée, l'application des principes définis par le mouvement moderne n'a pas du tout pris comme en France cette forme d'adhésion à un dogme urbanistique et architectural, où la figure de Le Corbusier apparaît comme fondatrice. En Corée, la matrice urbaine aujourd'hui strictement normée qu'est le *tanji* s'est constituée par le mélange des références issues de l'urbanisme international, qui ont pénétré plus ou moins directement dans le pays.

15. *Cahiers du CREPIF*, n° 17, décembre 1986, p. 22-23 et p. 49.

16. *Ibid.*, p. 23.

17. J.-P. FLAMAND, 1989.

L'influence occidentale : diversité et nomadisme des modèles urbains et architecturaux

Diversité d'origine des influences occidentales

Outre l'influence française (qui a pu être introduite par l'œuvre de Kim Chungöp), l'influence germanique a participé de la constitution du nouveau modèle de logement. On a vu que le plan des appartements Chongam avait été conçu par un bureau d'études allemand. L'apport des ingénieurs allemands trouve d'ailleurs encore à s'exprimer aujourd'hui dans le vocabulaire utilisé : le terme de « structure en poteaux-poutres » se traduit en coréen par *ramen kujo*, qui provient sans doute possible de l'allemand – de *rahmen* (« cadre » en allemand) et du coréen *kujo* (« structure »). Quant à la conception du plan masse des *tanji*, l'un des tout premiers – *Han'gang menshyön* – est vraisemblablement la réplique de la *Siedlung* allemande des années 1920 destinée à loger les populations ouvrières¹⁸. L'apport de modèles et de conceptions issus de l'urbanisme britannique est également décelable en Corée, à différentes échelles. Le plan d'urbanisme de Séoul de 1966 serait par exemple inspiré par un schéma directeur de Londres publié à la fin des années 1950¹⁹. En ce qui concerne le modèle du *tanji* lui-même, l'ensemble de Map'o, fondateur du modèle, serait la copie d'un grand ensemble réalisé à Sheffield en Grande-Bretagne à la même époque²⁰. M.-H. Fabre laisse ainsi entendre qu'il s'agit d'un modèle importé : « Les travaux [de construction des appartements Map'o] ayant commencé la même année que la création de l'Office national coréen du logement, le projet est vraisemblablement la reprise d'un projet conçu (et sans doute construit) à l'étranger antérieurement²¹. » Outre le rôle qu'a pu jouer l'ensemble de Sheffield dans la constitution du modèle des *tanji*, il convient de mentionner que la définition même de l'*ap'at'ü* coréen correspond à celle du *high rise* pour les Anglais (cinq niveaux et

plus)²². Sans oublier non plus le fait que le *ch'üng* coréen, qu'il faut traduire par « niveau », correspond non pas à l'« étage » latin, mais au *story* anglo-saxon.

La seule référence systématiquement et constamment citée quant à l'origine de la notion de *tanji* est en fait d'origine américaine : il s'agit de l'unité de voisinage de Clarence A. Perry. Mise au point en 1929, l'unité de voisinage est un bloc urbain limité par des artères de circulation et autonome dans son fonctionnement. L'îlot comprend tous les commerces et services nécessaires à la vie d'une communauté et la circulation en son sein est parfaitement sûre, en particulier pour les enfants. Mêlée au modèle de la Cité-Jardin, cette notion d'unité de voisinage a notamment été appliquée lors de la planification de Canberra. En Corée, les deux lois spéciales sur lesquelles s'est appuyée la progression du front des grands ensembles sont issues de cette théorie, qui organise la ville en fonction d'« unités de voisinage » autonomes dont la masse démographique (entre 3 000 et 9 000 habitants environ) correspond à la capacité d'absorption d'une école primaire de 1 000 à 1 600 élèves. « Les lois fondatrices de la planification des *tanji* coréens sont fondées sur la théorie de l'unité de voisinage de Clarence Arther Perry. C'est à partir de cette théorie de l'unité de voisinage qu'ont été élaborées la loi d'encouragement à la construction du logement et la loi d'encouragement à la création de terrains résidentiels²³. »

Dans un ouvrage portant sur la planification du logement collectif, un des chapitres sur Chamshil comprend d'ailleurs un encart résumant le modèle de Clarence A. Perry²⁴. Quant à Lee Eun, elle précise la manière dont celui-ci a été appliqué à Séoul, au moment de la construction des premiers *tanji* de Tongbu Ich'on-dong par l'ONCL sur la rive nord du fleuve Han, dans « une situation de création quasi *ex nihilo* ». « Se pose alors la question "comment organiser la vie d'un millier de ménages dans un environnement quasi vierge ?" Les concepteurs, une équipe de l'ONCL, ne disposent d'aucune connaissance ou donnée susceptible d'orienter la décision. Dans ce contexte de désarroi, un professeur d'urbanisme introduit un principe d'organisation mis au point, dans les années 1920, par un Américain [Clarence A. Perry]²⁵. »

18. LEE Eun, p. 75.

19. KIM Joochul et CHOE Sangchuel, 1997, p. 155.

20. LEE Eun, 1997, p. 54.

21. M.-H. FABRE, 1993, p. 28. De fait, l'architecte John Ford a conçu en 1955, un grand ensemble de presque mille logements à Sheffield (l'ensemble de Park Hill). Cet ensemble était toutefois très différent dans sa forme de celui de Map'o, dont les immeubles en Y sont tout à fait caractéristiques. Précisons que ni Zchang Sungsoo, ni Yim Changbok n'évoquent cette filiation britannique. Sur Park Hill, voir E. R. SCOFFHAM, 1984, p. 87-90.

22. *Cahiers du CREPIF*, n° 17, décembre 1986, p. 69.

23. KANG Surim, 1991, p. 19. L'auteur précise p. 20-21 que l'unité de voisinage type comprend entre 500 et 1 000 logements.

24. Kang Pusöng *et al.*, 1993, p. 151.

25. Yun Changöp, le professeur d'urbanisme en question, était à l'époque conseiller auprès de l'ONCL (Lee Eun, 1997, p. 73).

185

Les chemins de la migration des modèles et des idées

La prégnance d'une référence américaine est bien sûr liée aux itinéraires qu'ont suivis des modèles venus d'Occident dans leur migration vers l'Asie en général et la Corée en particulier. À cet égard, la voie de pénétration depuis l'Angleterre et les États-Unis est une voie ancienne, puisqu'à la fin du XIX^e siècle, un Anglais, Mc Leavy Brown, avait déjà joué le rôle de conseiller auprès du gouverneur de la ville Yi Ch'aeyŏn. Ce dernier avait aussi effectué plusieurs voyages aux États-Unis et s'était inspiré de l'urbanisme de Chicago pour concevoir les projets de modernisation de Séoul menés entre 1896 et 1898²⁶. La présence américaine en Corée s'étant très largement renforcée pour les raisons géopolitiques que l'on connaît, il y eut presque toujours des Américains impliqués dans les grandes décisions urbanistiques de Séoul. Des conseillers américains ont par exemple participé à l'élaboration du projet du *tanji* de Map'o²⁷. A. Delissen souligne, quant à lui, le rôle d'un expert américain, Oswald Nagler, comme conseiller auprès du ministère de l'Équipement du milieu des années 1960 au milieu des années 1970²⁸. Enfin, le fait qu'une grande proportion de professeurs des universités coréennes les plus prestigieuses comme l'Université nationale de Séoul ait obtenu des diplômes de maîtrise ou de doctorat aux États-Unis est aussi un facteur important du processus de migration des idées. Ce phénomène, toujours d'actualité, explique l'omniprésence des méthodes et des procédés d'origine américaine auxquels recourent la majorité des intellectuels coréens susceptibles d'être enrôlés dans les cercles de décideurs au niveau politique ou administratif. L'omniprésence du *konglish*²⁹ dans les textes techniques ou scientifiques est une manifestation de ce phénomène (*skyline, privacy, cluster hyŏng, green chigu, green belt, etc.*)³⁰.

Pour des raisons à la fois historiques (rôle de la colonisation) et géographiques (proximité), le Japon a constitué l'autre voie de pénétration privilégiée des techniques ou des modèles étrangers en Corée. La procédure du remembrement public, dont on a vu qu'elle avait été introduite en Corée pendant la période coloniale, a par exemple migré depuis l'Allemagne, où elle avait été appliquée à la fin du

26. YI Taejin, 1995, p. 15.

27. LEE Eun, p. 50-51.

28. A. DELISSEN, 1994, p. 527.

29. Le *konglish* (contraction de *korean* et *english*) désigne les néologismes créés par transcription en *han'gŭl* de termes anglais, voire de mots-valises forgés sur des combinaisons de termes.

30. L'ouvrage *Toshi chiphap chut'aek-ŭi kyehoek* est truffé de ces termes (KANG Pusŏng *et al.*, 1993, p. 18 *et passim*).

XIX^e siècle³¹. La période coloniale a d'ailleurs été une grande période de passage des principes urbanistiques d'origine occidentale, que les Japonais ont d'ailleurs appliqué de manière plus systématique dans leurs colonies que sur leur propre territoire.

À cet égard, le rôle crucial qu'a pu jouer la Régie du logement dans la pénétration en Corée de nouveaux modèles d'habitat est à souligner. Les logements conçus par cette société en 1944 (les *munhwa chut'aek*) affichent un style « mi-japonais, mi-coréen », avec leur ossature de bois et leur toit de tuiles plates³². Par l'intermédiaire des programmes de logements conçus par la Régie, les Japonais ont pu en effet diffuser en Corée divers éléments qui ont par la suite été conservés dans les appartements, comme la suppression de la cour (marquant le passage au logement bloc) et l'introduction de la salle d'eau (bains et toilettes) à l'intérieur de la maison. Quant au principe du LDK (*Living Dining Kitchen*, constitué d'un ensemble ouvert salon-salle à manger-cuisine) qui organise aujourd'hui l'espace intérieur de tous les appartements coréens, il a été au Japon l'objet de débats passionnés dans les années 1940. En effet, contrairement à l'idée répandue qui attribue aux autorités d'occupation américaines la paternité du LDK japonais, celui-ci est en réalité le fruit de réflexions entamées dès le début du siècle par un architecte japonais (Nishiyama Uzō) sensibilisé aux idées marxistes et internationalistes. La reconstruction de Tôkyô à la suite du tremblement de terre du Kantô (1923) a également été un grand moment de pénétration des idées du mouvement moderne au Japon. Le concept du LDK y a ainsi été formalisé dès le début des années 1940 et une Régie publique du logement (*Jûtaku eiden*) chargée (théoriquement, car faute de moyens financiers, cet organisme ne construira que très peu) de l'appliquer dans des programmes concrets³³. Il est donc certain que l'organisation de l'espace domestique selon une partition entre espace individuel/espace de vie commun, avec les chambres d'une part et un ensemble salon/salle-à-manger/cuisine (le LDK) d'autre part, a d'abord transité par le Japon avant de se répandre en Corée. Il est vrai que l'abandon du principe de l'espace de vie polyfonctionnel, qui fonde la maison traditionnelle coréenne, n'a été véritablement consacré que plus tard, dans le *tanji* de Map'o en 1964³⁴. Mais ce principe n'a pas été brusquement remis en

31. Voir KIM Joochul et CHOE Sangchuel, 1997, p. 122-123 : la procédure, d'origine européenne et ayant transité par l'Allemagne, a été appliquée par les Japonais à partir de 1909.

32. LEE Eun, 1997, p. 32-33. Très peu de ces logements furent effectivement construits dans Séoul en raison des difficultés financières liées à l'effort de guerre.

33. M. BOURDIER, 1989.

34. ZHANG Sungsoo, 1994, p. 91 et M.-H. FAVRE, 1993, p. 69.

cause à l'orée des années 1960, au moment de la construction de ce *tanji*. Il a été abandonné peu à peu, selon un processus lent que reflète l'évolution de la structure des logements, des pavillons construits dans les années 1940 (apparition de la maison bloc, mais les pièces restent polyfonctionnelles) aux « logements pour le peuple » (*kungmin chut'aek*) des années 1950 (apparition du living) et enfin aux appartements Map'ò de l'ONCL (fixation du modèle). Dans la constitution du logement bloc (carré ou rectangulaire) centré sur le LDK – modèle qui est celui de tous les appartements actuels –, le rôle du Japon comme vecteur de transmission a été essentiel.

Il semblerait même que les Japonais aient été à l'origine des premiers appartements apparus à Séoul avant même le projet fondateur des appartements Chongam. En 1932 les autorités coloniales firent en effet construire pour des agents du gouvernement d'occupation un immeuble de cinq niveaux, l'immeuble Yurim sur l'avenue Ch'ungjǒng (Ch'ungjǒng-no). D'autres projets, concernant quelques immeubles d'habitation de quatre ou cinq niveaux furent également réalisés à la fin des années 1930, dans le centre-ville : l'immeuble Mokcho à Hyehwadong, l'immeuble P'ungjǒn à Sǒdaemun-gu, l'immeuble Naeja à Chǒksǒn-dong, et quelques immeubles destinés à loger des fonctionnaires du gouvernement japonais à T'ongǔi-dong et Samch'ǒng-dong – immeubles qui ont tous disparu aujourd'hui. Yim Changbok mentionne, quant à lui, que des « genres d'immeubles d'appartements » ont été construits à Shindangdong et à Yongsan par les Japonais afin de loger des ouvriers dans les années 1930³⁵. Plus tard, c'est encore du Japon qu'est venue l'idée de développer le *tanji* de luxe de Han'gang, à la suite d'un voyage du directeur de l'ONCL qui avait été « impressionné par la prolifération des logements haut de gamme pompeusement nommés *mansion* »³⁶. La médiation nipponne est donc à l'origine du nom de *Han'gang Menshyǒn*.

La position médiatrice du Japon a d'ailleurs joué dans les deux sens après la libération, dans le domaine de la migration des idées en architecture, grâce aux voyages des personnes. C'est par exemple à l'École des beaux-arts de Tôkyô où il a étudié pendant les années 1950 que Kim Sugūn s'est trouvé en contact avec les grands courants de pensée qu'une génération d'architectes japonais avaient puisés chez Le Corbusier ou Franck Lloyd Wright. Inversement, c'est au Japon que ce dernier découvrit, dans une auberge coréenne, le principe du chauffage par le sol, que l'on retrouve en France (ou ailleurs) dans bien des programmes de logement postérieurs à 1960³⁷...

35. YIM Changbok, 1996, p. 202.

36. LEE Eun, 1997, p. 74

37. A. DELISSEN, 1994, p. 222-225.

Conclusion

le *tanji* coréen, une formule mixte et décontextualisée

F. Choay note dans *Urbanisme. Utopie et réalités* que la visée universelle de l'urbanisme international n'a pas empêché les membres du mouvement moderne de proposer deux solutions quant à l'habitat : « l'homme nouveau »³⁸. La première, étudiée surtout par les Anglais et les Hollandais, penche pour la promotion de la maison individuelle basse ; la seconde est l'immeuble collectif géant, dont les « Unités d'habitation grandeur conforme » de Le Corbusier construites à Marseille (1952), Nantes (1953) ou Briey (1959) représentent de réelles réalisations concrètes. La préférence des modernistes anglo-saxons pour la première solution n'a rien d'étonnant dans la mesure où l'attachement à la maison individuelle est fortement ancrée dans les cultures anglaise et américaine. C'est ainsi que la théorie de l'unité de voisinage de Perry ne s'applique pas explicitement à un ensemble de logements collectifs. Sa filiation lointaine avec le modèle de la Cité-Jardin tendrait même à laisser supposer le contraire.

En fait, le grand ensemble coréen semble issu (au moins) d'une double adaptation : celle de la formule de Perry et celle de la solution proposée par les partisans de l'urbanisme vertical³⁹. Formule mixte, le *tanji*, qui associe la Cité-Jardin avec l'immeuble collectif géant, témoigne de la diversité des modèles urbanistiques et architecturaux qui ont contribué à sa normalisation et qui se sont rencontrés au cours de leur parcours nomades, à travers l'Amérique, l'Europe et l'Asie. Parmi les différents types de réponses qu'il était possible d'apporter à la croissance urbaine et à la crise du logement, le choix systématique des décideurs coréens en faveur du logement collectif et de l'habitat de grande hauteur témoigne donc moins de l'adhésion systématique aux principes de l'architecture internationale définis par les CIAM que de l'assimilation et de l'adaptation au contexte coréen d'un ensemble de théories nées au tournant du siècle en Occident. Utilisés dans un contexte de croissance urbaine brutale pour la construction en masse du logement, ces principes normatifs ont été appliqués à Séoul parce qu'ils se prêtaient bien aux intérêts

38. F. CHOAY, 1965, p. 39-41.

39. L'adaptation des modèles étrangers doublée d'un transfert de sens est évoquée par A. Berque, dans *Du geste à la cité*. Le chapitre II (« Adapter »), qui analyse les modalités des contacts entre la culture japonaise et la culture chinoise, montre comment des modèles de villes chinoises ont été adaptés au Japon, mais dans un contexte différent et ont donc été décalés (A. BERQUE, 1993, p. 49-53).

de l'État autoritaire. En effet, l'appartement se conforme mieux que la maison individuelle au système de production fordiste sur lequel s'est appuyée la croissance coréenne entre 1960 et la fin des années 1980 ; de surcroît, le choix du logement collectif de masse facilite le contrôle des populations à grande échelle. À cet égard, on ne peut manquer de comparer le cas coréen avec d'autres pays asiatiques – fussent-ils aussi différents que la Corée du Nord et Singapour –, où les pouvoirs publics ont largement eu recours au grand ensemble pour résoudre le problème du logement⁴⁰.

Les *tanji* sont finalement, ainsi qu'A. Berque le fait observer, des grands ensembles japonais, des formes urbaines décontextualisées.

Les formes que nous interprétons comme des émanations matérielles de la modernité sont doublement décontextualisées au Japon. Alors que nous y voyons la désarticulation du tissu urbain et la désagrégation des solidarités locales (décomposition de la forme et du lien social), ces formes sont réduites à leur fonctionnalité unique au Japon (il n'y a pas de référence à la modernité et tout ce qu'elle implique d'individualisme et d'universalisant). [...] Il faut envisager que les mêmes formes veuillent dire autre chose au Japon qu'en Occident [...] Ces formes [...] sont deux fois décontextualisées : morphologiquement par rapport à la ville, et symboliquement par rapport à la cité. Autrement dit, on peut faire au Japon des tours et des barres sans scrupules paysagers ni sociaux. Ces formes sont en effet réduites à leur pure fonctionnalité pratique. Elles servent à quelque chose, c'est tout⁴¹.

De l'Occident à l'Asie, le voyage des modèles urbains et des modèles de logements s'est traduit par des décalages et des glissements de sens. Entre la Séoul contemporaine, ville matérielle où prolifèrent aujourd'hui les *tanji*, et les théories du mouvement moderne « à la française » – où le poids de la référence corbuséenne est survalorisé –, qui ont préconisé l'habitat en hauteur afin de libérer au sol des espaces verts, de nombreux filtres sont venus s'intercaler et d'autres modèles (le *grid* américain par exemple dans le développement de Kangnam) se sont ajoutés. Il faut peut-être admettre que la médiation s'est sans doute moins faite sur le plan de la théorie (idées / philosophie de l'urbanisme) que sur le plan technique. Dans la production des *tanji*, la théorie le cède finalement à la technostucture qui leur a donné naissance.

40. C. GOLDBLUM, 1987 et 2000, p. 312.

41. A. BERQUE, 1993, p. 149. La cité est entendue au sens de « la ville considérée dans sa dimension politique et sociale ».

L'irréductibilité du contexte coréen

Décalée par rapport à la référence moderne et occidentale sur le plan architectural et symbolique, la modernité des *tanji* ne prend sens que dans un contexte local.

L'*ap'at'ũ* ou l'autre « machine à habiter »

L'allocution que prononça Park Chunghee au moment de l'inauguration des appartements Map'o en 1964 est révélatrice de l'association «logement en appartement»/«rupture avec le passé archaïque» qui dominait dans l'esprit des technocrates de l'époque : «La Corée s'est émancipée du style de vie féodal marqué par la permanence des rites transmis depuis l'Antiquité ; je suis certain aujourd'hui que l'adoption d'un mode de vie collectif, en faisant réaliser aux Coréens des gains considérables de temps et d'argent, contribuera à l'amélioration des conditions de la vie et de la culture du peuple⁴². »

De ce petit extrait du discours de Park se dégagent les deux grands thèmes qui ont officiellement justifié le choix du collectif. D'abord la croissance, et ses corollaires, la productivité et l'efficacité. L'appartement, qui va permettre aux Coréens de «réaliser des gains considérables de temps et d'argent», devient, au même titre qu'une nouvelle machine, un outil du développement industriel, un instrument de rendement supérieur (*hyoyuljök*). Le confort et les équipements qu'apportera le nouveau logement («l'amélioration des conditions de vie du peuple») découlent du reste. En second lieu, l'adoption du logement collectif comme cadre de vie pour tous consacre une profonde rupture historique : l'«émancipation» par rapport à la société rurale et féodale, marquée par la permanence et l'immobilisme. Les appartements sont associés à l'émergence d'une société radicalement nouvelle, qui tourne le dos au passé. Une société, en somme, qui «change de peau», comme le suggère la connotation du terme que j'ai traduit par «s'émanciper» (*t'alp'i hada*, qui signifie aussi «muer»). Dans les années 1990, ce thème du «nouveau» était d'ailleurs encore très présent, comme en témoigne un des slogans de l'ONCL en vogue entre 1994 et 1998 : «Pour la nouvelle époque, le nouvel esprit et le nouveau progrès, nous créons une nouvelle culture résidentielle.»

Au fond, on retrouve là des thèmes qui, en France, ont toujours été développés à propos du logement social depuis la naissance des premiers

42. Discours de Park Chunghee lors de l'inauguration des appartements Map'o, 1964 (cité par KANG Yŏnghwan, 1993, p. 190).

débats à ce sujet au XIX^e siècle⁴³. L'allocution de Park Chunghee semble même imprégnée des principaux *topoi* du discours de Le Corbusier sur le logement collectif de grande hauteur autour des années 1930 : le logement de « l'homme nouveau » et la « machine à habiter » de la société industrielle, entre autres. Mais le contexte d'émergence de ces discours n'est pas le même, en raison de la brutalité des transformations qui ont affecté la Corée dans la seconde moitié du XX^e siècle. Dans les années 1930, la France n'est déjà plus une société à dominante rurale et agraire⁴⁴ ; la Corée des années 1960 l'est au contraire encore largement.

L'appartement en tant que « machine à habiter » est doublement décalé par rapport à la modernité occidentale. L'*ap'at'ũ* n'est pas la « machine à habiter » corbuséenne : celle-ci est *le produit* de la société industrielle, celui-là en est *l'outil*. De surcroît, l'ampleur et le rythme des mutations socio-économiques dans lesquelles s'inscrivent les deux discours ne sont en rien comparables, comme en témoigne la nature de la rupture historique évoquée de part et d'autre. La société contemporaine des modernistes européens veut rompre avec la société préindustrielle ; en Corée, où c'est de « l'Antiquité » qu'on affirme s'être « émancipé », le « passé » est relégué à une époque beaucoup plus lointaine.

Grands ensembles et densités urbaines : une corrélation à nuancer

On sait aujourd'hui que le raisonnement qui consiste à considérer les grands ensembles comme seule solution pour parer à l'augmentation de la population et permettre la densification des espaces habités est un faux raisonnement. D'abord parce qu'il prétend ramener à un calcul simple (le rapport population/surface) une réalité complexe et mal définie, la densité⁴⁵. Ensuite parce que, ce raisonnement fût-il fondé sur une définition mathématique de la densité (COS ou rapport population/surface), il est prouvé que le grand ensemble ne donne pas les espaces résidentiels les plus denses – quartiers précaires et insalubres exclus, bien sûr. Dans le cas de la France par exemple, il est aujourd'hui reconnu que la densité d'un grand ensemble n'est pas plus importante que de l'habitat pavillonnaire dense et que les quartiers haussmanniens de Paris sont bien plus denses que les cités de banlieue d'Ile-de-

43. En France, le logement social s'est toujours voulu exemplaire de ce qui pouvait être le plus « moderne », au sens de « nouveau » (J.-P. FLAMAND, 1989, p. 13).

44. On rappelle qu'en France, c'est en 1931 que la part de la population urbaine a dépassé celle de la population rurale dans la population totale.

45. V. FOUCHER et P. MERLIN, 1994, p. 7-8.

France⁴⁶. Pour ce qui concerne Séoul, de même la corrélation entre *tanji* et élévation de la densité de population est à nuancer.

Conséquence directe de la très forte croissance démographique de la ville entre 1960 et 1990 (de 2,5 à plus de dix millions d'habitants), la densité moyenne de Séoul a presque été multipliée par trois au cours de ces trente ans, passant d'environ 60 à plus de 170 habitants à l'hectare. Bien que le ralentissement de la croissance démographique de la ville au cours des dernières périodes inter-censitaires (1990-1995 et 1995-2000) ait entraîné une légère diminution de la densité moyenne (de 175 à 163 hb/ha), la capitale coréenne reste néanmoins l'une des grandes villes les plus denses du monde : plus dense par exemple que Djakarta, Tôkyô, Bombay, New York ou Londres, elle ne le cède qu'à Paris (environ 200 hb/ha) et Manille (plus de 400 hb/ha)⁴⁷.

À l'échelle de l'arrondissement, l'évolution récente de la densité à Séoul ne paraît pourtant pas nettement corrélée à la mutation du logement. En effet, l'augmentation de la part des appartements dans les arrondissements centraux de la rive nord à partir du début des années 1990 n'est pas directement en rapport avec leur densification, au contraire : certains d'entre eux ont plutôt eu tendance à perdre leur population entre 1985 et 1995⁴⁸. Enfin, en 1995, les arrondissements les plus denses de la ville ne sont pas forcément ceux où dominent les appartements : les cas de Söch'o-gu, de Kangnam-gu et de Nowôn-gu, dont la densité est inférieure à la densité moyenne de la ville, mais où les appartements représentent entre 60 % et 80 % des logements, sont à cet égard révélateurs (voir Figures 33 et 34). La répartition des appartements dans les arrondissements n'est d'ailleurs pas le principal facteur discriminant des densités urbaines : en fait, la carte des densités correspond bien mieux à celle de la configuration des terrains qu'à celle de la répartition des types de logements. C'est particulièrement net pour la moitié nord de la ville, où les zones de plus faible densité sont situées sur les principaux reliefs.

Le grand ensemble est donc *l'une* des solutions qui s'offrent à l'aménageur pour organiser et densifier les espaces habités : sur le plan théorique, plusieurs possibilités, de l'habitat individuel au grand ensemble, en passant par le petit collectif s'offrent théoriquement à l'urbaniste pour créer un espace résidentiel supportant un même COS. Tout dépend, en fait, d'un choix *global*, lié à la conception qu'on se fait de la ville sur le plan matériel (part qui doit être réservée aux espaces verts, nature et organisation du réseau viaire, architecture du bâti, etc.) et, partant, sur le

46. Cf. CHALINE, 1997, p. 69 et p. 74.

47. F. MORICONI-EBRARD, 1993, p. 138-139.

48. Cf. LEE Kisuk et NOH Heebang, 1994, p. 24.

plan immatériel (fonctionnement de la sociabilité urbaine, espaces qui doivent lui être consacrés, statuts de la rue et des lieux « ouverts », etc.).

Il convient d'ailleurs de souligner que ce raisonnement sur la densité résulte d'une mauvaise lecture d'*Urbanisme* ou de *La Charte d'Athènes*. L'œuvre de Le Corbusier relève d'une pensée globale sur la ville – qu'on peut certes critiquer –, mais qui est loin de se réduire à la volonté de résoudre les problèmes de la croissance urbaine et du logement par la densification des espaces résidentiels. Dans la ville contemporaine, les gratte-ciel rapprochés sont réservés aux quartiers des affaires, alors que dans les quartiers résidentiels, le but de la construction en hauteur

Figure 33. LA LOCALISATION DES APPARTEMENTS À SÉOUL EN 1994

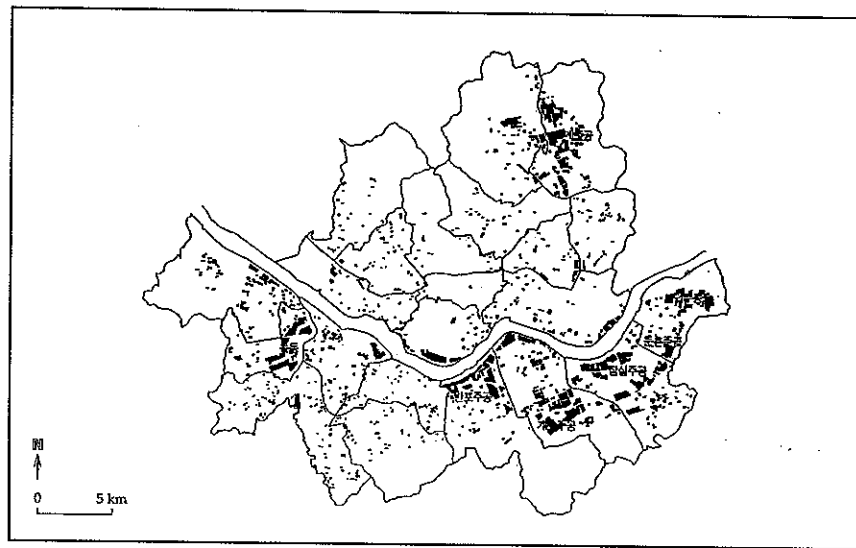
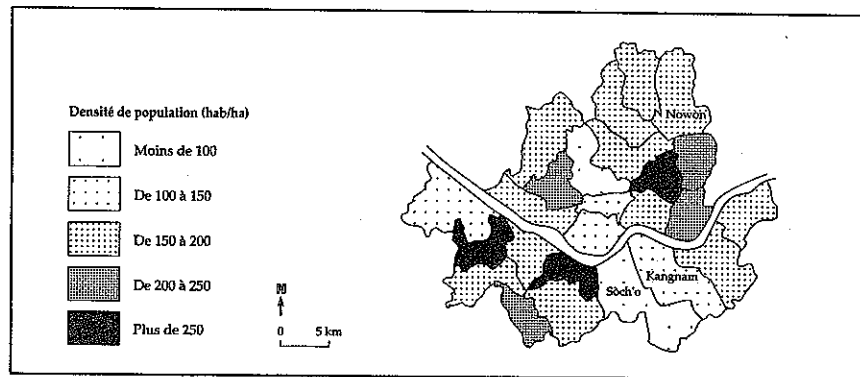


Figure 34. LA DENSITÉ DE POPULATION À SÉOUL EN 1995 (densité moyenne de population pour Séoul, en 1995 : 165 hab/ha)



est de dégager des espaces au sol pour les parcs, la verdure, etc. Les cités des banlieues françaises sont dans un sens le résultat de la mise en pratique biaisée et partielle de l'utopie moderne de la Cité radieuse.

Les tanji ou le défi à la nature

En Corée, ce faux raisonnement de la densité, admise comme un rapport simple entre le volume démographique et la surface du terrain ou exprimé par le COS, est le grand argument justificateur de la construction des *tanji*. Comme le remarquent Kim Joochul et Choe Sangchuel, « la raison principale de la construction systématique de grands ensembles de masse a été imposée par le fait que Séoul dispose de terrains constructibles limités pour une population sans cesse croissante⁴⁹ ». Ce consensus général imprègne toute la littérature consacrée à Séoul, dans les domaines de l'urbanisme ou de la géographie⁵⁰. Or à Séoul, les quartiers les plus denses ne sont pas ceux où il y a le plus d'appartements, mais les quartiers de petit collectif ou les Villages de la lune. Certes, dans ce dernier cas, la densité très importante liée à un défaut d'équipement relève d'une surdensification. Mais le *tanji* de rénovation n'est sans doute pas l'unique solution qui existe au problème des Villages de la lune.

L'exemple de Shingongdök-tong est à cet égard instructif. Le Village de la lune, qui comptait environ 820 ménages, a été remplacé par un *tanji* de 1 210 logements qui sont dans l'ensemble plus grands que les anciennes maisons des squatters puisque les plus petits appartements comptent 35 m². L'opération revient à augmenter la population du quartier, tout en diminuant l'entassement. Mais la construction de dix immeubles en R + 16 et R + 23 à la place d'un quartier entièrement en RDC est-elle la seule alternative pour aboutir au même résultat ? Qu'en serait-il par exemple d'une réhabilitation en R + 2 ou 3, incluant, entre autres, une réflexion sur les parcours au sein du quartier (parcours des habitants, mais aussi accès aux véhicules pompiers par exemple) et bien sûr une amélioration des réseaux (eau, électricité, etc.) ? Le grand ensemble est sans doute la solution la moins chère... si l'on se contente de considérer le problème à courte échéance et sans vision globale de la ville. L'introduction d'une petite cité intra-urbaine dans un quartier

49. KIM Joochul et CHOE Sangchuel, 1997, p. 200.

50. Kang Hongbin, dans un chapitre consacré aux *tanji* d'*Une ville à l'échelle humaine* (*Saram-üi toshi*) est l'une des rares voix à s'élever contre ce fallacieux argumentaire en montrant que la densité des espaces résidentiels n'est pas seulement liée à la hauteur des bâtiments (KANG Hongbin, 1985, p. 191).

ancien peut en effet engager, à terme, des coûts (problèmes d'évacuation des déchets, consommation d'énergie, pollution, déséquilibres de la circulation du quartier, engorgement, entretien des immeubles, etc.) peut-être supérieurs aux économies réalisées sur le moment.

De même, lors des entretiens avec les professionnels, la contrainte de la densité était toujours la première raison invoquée pour expliquer le développement des *tanji*. Dans bien des cas (surtout au début des enquêtes), ce type d'argumentaire, asséné comme une évidence, mettait indirectement un terme à l'entrevue et je me trouvais bien embarrassée pour continuer. La question des paysages urbains ne suscitant que peu d'intérêt dans la plupart des cas, l'entretien s'orientait alors sur le sempiternel problème du logement et sa supposée panacée : les *tanji*. Je repartais souvent frustrée, voire froissée d'avoir été apparemment considérée comme une personne plutôt naïve, incapable de comprendre qu'avec tant de gens dans un si petit pays, il était évident qu'il fallait empiler les logements et que ce n'était même pas la peine de se demander pourquoi il y avait autant d'appartements dans les villes... J'ai appris par la suite à orienter l'entretien dans la direction qui m'intéressait. Et je me suis aperçue que, comme pour les questionnaires d'Apkujöng, ce que je considérais comme un échec dans ma quête me fournissait une des interprétations. Car en réalité, ce « consensus général qui admet comme inévitable la nécessité de monter en hauteur⁵¹ » paraît bien lié à la nature même de la relation des Coréens à leur environnement⁵². En Corée (comme au Japon d'ailleurs), l'occupation traditionnelle des territoires se caractérise par l'opposition entre les plaines et les montagnes : celles-là accueillent les villages, les cultures et les communautés humaines, celles-ci sont des lieux imprégnés de sacralité, craints (le domaine des mauvais esprits) ou révéérés (ermitages, temples). Si l'homme (ou la femme) coréen(ne) pénètre dans la montagne, ce n'est pas (à moins d'être moine ou ermite) pour s'y installer et l'occuper ; c'est pour se ressourcer, respirer « un air pur », déguster un *pibim pap*⁵³ aux herbes de la montagne ou encore, pour faire provision d'eau de source (*vagmul*), réputée pour ses vertus médicinales.

51. LEE Eun, 1997, p. 103. « L'exiguïté du pays et la rareté des ressources foncières constituent les bases d'un consensus général qui admet comme inévitable la nécessité de monter en hauteur. » Ph. Pelletier formule à propos du Japon une remarque similaire : « L'argumentaire de l'exiguïté tend à accréditer [au Japon] un certain fatalisme en matière d'aménagement » (Ph. PELLETIER, 1994, p. 291).

52. C'est-à-dire au « milieu » coréen, tel qu'il est défini par A. Berque comme la relation d'une société à son environnement (A. Berque, 1995).

53. Un des plats nationaux coréens, qui consiste dans un mélange de riz et de légumes, surmonté d'un œuf au plat et de lamelles de bœuf, que l'on déguste avec de la sauce au piment.

Par ailleurs, la « montagne » (*san*) commence très vite en Corée. Les Séouliens vont par exemple « se promener en montagne » (*tüngsan hada*), équipés de chaussures de marche, de knickers et d'épaisses chaussettes montantes, dans les arrondissements de Tobong ou de Kwanak. En Corée, une rupture de pente un peu conséquente marque la limite entre la plaine humanisée et le territoire montagneux d'où l'homme s'exclut et où il ne lui viendrait pas à l'idée de construire sa maison, à moins d'y être forcé. Le fait que les collines de Séoul ont été d'abord investies illégalement par des squatters est à cet égard tout à fait révélateur. Dans un pays qui se perçoit déjà comme « petit⁵⁴ », l'omniprésence de la « montagne » – bien que les espaces en question ne soient pas toujours inconstructibles – conforte la conviction qu'ont les Coréens de disposer d'un territoire exploitable extrêmement restreint. Cette obsession du manque de terres, issue de l'idée que les Coréens se font de leur relation au milieu, peut expliquer les formes particulièrement aiguës de la spéculation immobilière qui s'est développée à Séoul et à laquelle beaucoup de Coréens, en tant qu'individus, ont participé. Dans ce contexte général, le « consensus sur la grande hauteur » a officiellement participé du thème de la croissance économique comme défi dans un pays que ses habitants considèrent comme « petit, sans ressources et surpeuplé ».

Les *tanji* coréens se situent donc hors du territoire utopique de la Cité radieuse qui, dévoyé, a accueilli en France les grands ensembles. En Corée, cette forme de densification des espaces habités renvoie à un défi majeur – la croissance – dans un pays qui se conçoit comme mal doté par la nature. Elle renvoie à une affaire qui a dû se régler, au cours d'une période de changements socio-économiques particulièrement profonds et rapides, entre les Coréens, leur propre territoire et l'idée qu'ils s'en font.

Conclusion : coréanité et occidentalité des formes urbaines

Est-il alors possible (ou même pertinent) d'essayer de repérer, dans l'organisation spatiale des *tanji*, la permanence des principes qui régissaient l'organisation traditionnelle de l'espace ?

La géomancie (*p'ungsu*⁵⁵) – sa persistance, ses éventuelles reformulations modernes – étant l'un des nombreux *topoi* des développements sur l'organisation de l'espace habité en Corée, cette question est l'une de

54. A. DELISSEN, 1994, p. 242.

55. Le *fenshui* chinois. Voir HO Mungang, 1980 et S. CLEMENT, P. CLEMENT, SHIN Younghak, 1982.

celles qui peuvent susciter la réflexion. L'importance en Corée de l'orientation vers le sud des espaces habités, inscrite dans les principes du *p'ungsu*, est abondamment développée à propos de l'habitat rural⁵⁶. Enfin, on connaît pour Séoul le rôle qu'a joué la géomancie dans la structure spatiale de la cité d'origine⁵⁷.

Le fait que certains *tanji* reprennent cette orientation vers le sud peut ainsi être interprété comme une persistance de cet archétype traditionnel. Dans le cas type, comme à Panp'o par exemple, l'immeuble barre avec appartements traversant s'allonge d'est en ouest : la salle de séjour flanquée du balcon se trouve du côté sud, tandis que la cuisine qui ne dispose souvent que d'une ouverture plus réduite se trouve du côté nord. Les entrées des immeubles donnent au sud. La plupart des immeubles d'Apkujöng, qui reprennent cette orientation, tournent le dos au Han, alors que le *tanji* jouit sur ses rives d'une situation exceptionnelle. Mais on sait aussi ce que doit le principe des appartements traversant aux préoccupations hygiénistes des modernistes. Quant à l'orientation des barres dans le même sens, on la retrouve dans la *Siedlung* allemande des années 1920, qui a fourni le modèle des *Han'gang Menshyön*. Alors, *p'ungsu* ou héliotropisme ?

Sur ce sujet, les entretiens auprès des architectes et des constructeurs n'ont pas été très concluants. Aucun des interlocuteurs d'un bureau de conception de *tanji* n'a évoqué spontanément la question du *p'ungsu* quand l'entretien s'orientait sur le thème de l'organisation du plan masse des *tanji*. Le discours spontané portait toujours sur les contraintes issues de la loi d'encouragement à la construction du logement (emprise au sol, distance entre les immeubles, largeur des rues, COS, etc.). En revanche, à chaque fois que j'ai posé la question : « Pourquoi les immeubles sont-ils orientés au sud ? », l'interviewé a parfois évoqué, outre l'ensoleillement, le *p'ungsu*, mais de manière si évasive que je me suis demandé plusieurs fois si cette référence au *p'ungsu* ne m'était pas donnée en partie parce que j'étais une Occidentale – c'est-à-dire l'Autre, à qui l'on aime à faire remarquer les spécificités de sa culture... Plusieurs techniciens sur les chantiers ont, quant à eux, affirmé de manière très claire : « Nous ne croyons pas à la théorie du *p'ungsu*. » Par ailleurs, sur les sept

56. Lee Joonsun montre par exemple comment le village coréen type, localisé sur les premières pentes montagneuses, est ouvert en direction du sud et fermé au nord (LEE Joonsun, 1992). K. Grijol, dans sa thèse sur la restructuration des campagnes coréennes, confirme également que les maisons rurales qu'il lui a été donné d'étudier ont été orientées et organisées avec l'aide d'un géomancien (K. GRIJOL, 1998). De son côté, Hong Sukki souligne l'importance du *p'ungsu* dans l'organisation de l'espace des morts en Corée (HONG Sukki, 1994, p. 20-34).

57. V. GELÉZBAU, 1997, p. 72-73.

cas d'étude (voir plans), seuls deux d'entre eux (le *tanji* de Hyundai à Apkujöng et le *tanji* de l'ONCL à Panp'o) répondent à peu près au principe soit-disant systématique de l'orientation vers le sud. Les autres *tanji*, dont les bâtiments ne sont pas alignés, ne se conforment pas du tout à ce principe. Quant aux bâtiments du *tanji* de Samik, ils sont même plutôt orientés vers le nord.

Certes, l'orientation vers le sud constitue un « archétype » d'organisation spatiale dont les Coréens se réclament encore dans le discours et, à ce titre, le *p'ungsu* reste sans conteste une référence culturelle forte. Que la géomancie soit encore une norme effective dans la production de l'habitat urbain contemporain et des *tanji* est en revanche loin d'être vérifié. La question de savoir si, comme c'est le cas à Hong-Kong⁵⁸, le *p'ungsu* trouve encore à s'exprimer dans l'organisation de l'espace des villes coréennes contemporaines – et sous quelle(s) formes – pourrait susciter de plus amples recherches. En tout cas, la ville coréenne n'a pas encore donné en pâture aux chercheurs Longs-Nez l'équivalent de l'immeuble *fengshui* de Repulse Bay.

Si la coréanité (ou du moins certaine image que l'on s'en forge) paraît absente des *tanji* et de la ville contemporaine, l'« américanisation » dont ont fait l'objet les paysages (et les modes de vie) séouliens est au contraire aisément admise. Celle-ci, dont l'urbanisme de la partie sud-est de la ville (Kangnam) apparaît comme l'aboutissement, mérite aussi d'être discutée.

L'importance de la référence américaine peut en effet se lire à l'échelle de la ville : le carroyage de Kangnam par de larges avenues réservées à la circulation automobile reprend le dessin du *grid* d'une grande majorité de banlieues américaines. Dans les rues, la colonisation des espaces commerciaux par des entreprises de consommation venues directement des États-Unis (Mc Donald's, Kentucky Fried Chicken et autre TGI Fridays) accentue cette impression d'un paysage urbain « américanisé ». Mais si l'on considère les espaces résidentiels en eux-mêmes, il en va tout autrement. Les maisons individuelles avec pelouse ouvertes en façade qui constituent les résidences de plus de 80 % des Américains sont à Séoul totalement absentes du paysage. Et en ce qui concerne les grands ensembles, leur absence presque totale des espaces résidentiels anglo-saxons montre au contraire que les *tanji* sont dans un sens anti-américains. Comment interpréter ce paradoxe ?

Il convient d'abord de rappeler que la grille qui structure Kangnam est, avant même d'être « américaine », caractéristique d'une création *ex nihilo* et organisée par la communauté – et non par les initiatives individuelles, ce

58. Voir l'article de L. ALTMAN, 2000.

qui est le cas de cette partie de Séoul. Quant au choix du collectif et de la grande hauteur, on a vu dans le chapitre 4 ce qu'il doit à la formation d'un secteur du logement animé par des promoteurs puissants, en relation étroite avec les pouvoirs publics. L'« américanisation » des paysages de Séoul correspond ainsi à plusieurs niveaux de la réalité. Si l'influence réelle et directe, ainsi que la domination de cette voie dans la pénétration des modèles occidentaux, sont à considérer, la dimension symbolique de l'association américanisme/modernité, particulièrement efficiente dans le champ de l'architecture et de l'urbanisme, est également à prendre en compte⁵⁹.

L'exemple de Kangnam illustre comment la « modernité » urbaine autoproduit l'« américanisation » alors même que l'organisation de l'espace urbain suit certaines structures des villes américaines (la grille orthogonale) pour des raisons qui tiennent à la nature et aux processus du développement et qu'elle contredit certains principes fondateurs de l'urbanité anglo-saxonne (*Each family its own house*). Mais les *tanji* coréens, bien qu'assimilés à une production américaine/occidentale parce qu'ils sont l'un des constituants de la ville coréenne moderne, ont produit dans ces villes des espaces résidentiels à l'organisation et au fonctionnement très particulier, qu'on ne retrouve nulle part ailleurs dans le monde occidental, et surtout pas en Amérique du Nord.

59. Un ouvrage collectif, publié en 1993 à la suite d'un colloque de l'EHESS, fait le point sur le rôle joué par le modèle américain dans la constitution de l'idéologie de la modernité. « Composante visible et symbolique, mais aussi bien matérielle et technique, du mythe de la modernité, l'architecture est l'un des champs dans lesquels le fonctionnement du "modèle américain" (de l'Amérique en tant qu'idéologie) se laisse le mieux repérer et analyser » (J.-L. COHEN et H. DAMISCH dir., 1993, p. 6).

201
CHAPITRE 6

En quoi l'appartement est-il « moderne » et « occidental » pour Mme Chang et Mme Pak ?

L'*ap'at'ü tanji* étant l'un des éléments constitutifs du Séoul contemporain, le cadre de vie extrêmement standardisé du logement collectif de masse est aujourd'hui celui d'environ un tiers des habitants de la capitale coréenne, ce qui est considérable quand on sait que l'immeuble collectif était un objet quasiment inconnu des Coréens quelque trente ans plus tôt. Pour qui s'intéresse aux mutations socio-spatiales des sociétés extra-occidentales en croissance rapide, Séoul constitue ainsi un terrain d'analyse exceptionnel puisque une grande partie des générations adultes ont fait l'expérience de la mutation du logement décrite à l'échelle de la ville dans la première partie de l'ouvrage. Tous mes informateurs, sans aucune exception, ayant en l'occurrence vécu dans une maison individuelle avant de déménager dans un appartement, il m'a été possible d'analyser, à partir de l'expérience directe qu'en ont fait les individus, les enjeux posés par la transformation du logement.

On s'interrogera donc ici sur ce que sont « la modernité » ou l'« occidentalité » pour l'habitant de la ville, à la fois dans le discours et dans les pratiques. Pourquoi Mme Chang, Mme Kim, Mme Yi ou Mme Pak estiment-elles que les appartements sont « modernes » ? Quelles sont les oppositions qu'elles effectuent entre leur ancienne maison et leur appartement actuel ? Quels sont les images et les jugements de valeurs associés à l'un et à l'autre ? Qu'est-ce qui, dans leurs pratiques actuelles de l'espace domestique, renvoie à la « tradition » ou à la « modernité » ? Qu'en est-il pour elles de l'association entre « modernité » et « occidentalité » dans le logement ?

Ce chapitre s'inscrivant dans une perspective anthropologique, la « modernité » en question est bien sûr celle de mes interlocuteurs, entendue au sens commun et relatif du terme : est moderne ce qui « n'est pas traditionnel », « ce qui s'oppose au passé », « ce qui n'est

pas d'autrefois ». Ajoutons aussi que la domination des expériences et des discours féminins qui n'échappera sans doute pas au lecteur dans les pages suivantes ne doit pas être considérée comme un parti pris mais simplement comme le reflet d'un fait qui sera plus largement développé dans le dernier chapitre du livre : en Corée, la maison est en général le domaine de la femme.

Images de la modernité de l'appartement

« L'appartement, c'est forcément moderne »

Au cours des entretiens, peu de personnes qualifiaient spontanément leur appartement de « moderne » en employant les mots (ou composés) de *kūndae* ou *hyōndae*, qui sont souvent confondus dans le langage courant. Quant au terme de *modōn*, directement issu de l'anglais *modern*, il n'était presque jamais utilisé par les informateurs quand ils décrivent leur logement. Dans les questionnaires d'enquête, le terme de « modernité » qui apparaissait en version française a d'ailleurs suscité entre une amie coréenne (qui vérifiait la clarté de mes traductions) et moi-même une discussion instructive.

Dans la section des « questions concernant le cadre de vie », une des questions (« Parmi les choses suivantes, qu'appréciez-vous le plus après avoir vécu dans cet appartement ? ») proposait comme réponse : « la modernité du logement ». J'avais d'abord traduit par *kūndaesōng* ou *hyōndaesōng*, laissant le soin à mon amie de choisir le terme le plus approprié. Quand nous arrivâmes à l'analyse de cette question, elle me demanda : « Qu'est-ce tu veux dire ? Un appartement, c'est moderne de toute façon. Il faut préciser cette réponse. » Elle me proposa alors la traduction que j'ai adoptée et qui porte sur un aspect matériel et concret, les équipements : « des équipements tout récents » (*ch'oeshin sōlbi*¹). Il est apparu après le traitement des questionnaires que seuls 5 % des enquêtés avaient coché cette réponse (plusieurs réponses étaient possibles).

« L'appartement, c'est moderne de toute façon. » Cette affirmation est révélatrice du fait que, pour les Coréens, l'appartement est l'un des symboles de la vie moderne, entendue au sens d'« actuelle », « contemporaine ». Il est, au fond, presque inutile de dire que « l'appartement est moderne » parce que c'est là son essence. D'où le « silence » obtenu dans les questionnaires sur ce thème qui est apparu aux enquêtés comme un genre de pléonasme. Tous les appartements étant par nature « modernes », ce n'est pas un

1. *Ch'oeshin* signifie littéralement « tout nouveau, tout récent, dernier cri ». Le terme qualifie des choses matérielles et concrètes, contrairement à *kūndae* et *hyōndae*, qui se rapportent à des choses plus générales et/ou abstraites.

En quoi l'appartement est-il « moderne » et « occidental » pour Mme Chang et Mme Pak ?

élément qui a été invoqué de manière prioritaire pour justifier qu'on appréciait son logement. Les équipements récents (réponse n° 1) et le confort (réponse n° 2) ont été de fait les deux raisons les moins citées, respectivement par 5 et 15 % des enquêtés. En revanche, l'accessibilité du quartier (réponse n° 4) et l'environnement (réponse n° 5) ont été cités respectivement par 65 % et 55 % d'entre eux. Pour les habitants, la question portait sur un appartement précis – le leur –, ce qui explique pourquoi les réponses qui renvoient à la situation du *tanji* (élément de particularité) ont largement dominé sur celles qui se rapportent à des caractéristiques générales et évidentes des appartements.

Soulignons également que l'on retrouve dans les entretiens des habitants le faux raisonnement de la densité et l'idée que la construction des appartements était inévitable. « On ne peut pas faire autrement » (« *Ōdjōl su ōpta* », « *Hal su ōpta* »). Voilà les refrains que j'ai recueillis dans la bouche de tous mes informateurs sans exception². Pour les habitants, une vision déterministe de la situation réduit ainsi à une question nulle et non avenue celle du choix du logement et exclut du débat la maison basse individuelle. L'idée bien assimilée qu'il n'y a pas d'autre possibilité que l'appartement pour répondre à la croissance urbaine et que les contraintes spatiales ont décidé de tout est un des éléments fondamentaux pour comprendre l'attitude des Coréens à l'égard de la politique qui leur a été imposée. Le « consensus sur la grande hauteur » qui, du côté des décideurs, a conditionné une lecture particulière des problèmes urbains a, du côté des populations concernées, sans doute facilité l'acceptation du cadre de vie qui leur a été proposé.

Dans le discours, tout se passe donc comme si la maison individuelle des années 1990 n'existait pas comme choix possible dans la ville contemporaine ni, d'ailleurs, le petit collectif qui s'est développé dans les années 1980. La seule forme possible du logement « moderne » (c'est-à-dire « actuel », celui de la Corée développée et industrialo-urbaine) est l'appartement en *tanji*.

Si les habitants ne *disent* pas que leur appartement est « moderne », parce que c'est évident, cette idée s'exprime plus indirectement, à travers des associations ou des oppositions.

2. Dans *Une ville à l'échelle humaine*, Kang Hongbin constate également à propos des *tanji* que : « Pour les gens, il y a peu de terre et beaucoup de monde en Corée. La seule solution est de construire des immeubles élevés : "on n'y peut rien" » (KANG Hongbin, 1985, p. 191).

Les discours de Mme Pak et de Mme Chang

Les deux extraits qui suivent, choisis pour leur richesse et leur caractère représentatif (puisqu'on y trouve à peu près tous les motifs du discours des habitants sur les appartements), permettent de préciser les images associées au *tanji*, icône de la modernité. L'itinéraire résidentiel des deux informatrices ayant été présenté dans le premier chapitre (voir le rappel ci-dessous), le contexte des deux discours est connu du lecteur.

1. « Mon quartier, c'est Séoul sans être Séoul »

Rappel : Mme Pak habite un petit immeuble collectif (*tasedae*) ; elle occupe un logement en location d'environ 45 m² avec son mari, ses deux fils et sa belle-mère. Ce logement, pourvu de tous les équipements minimum (chauffage, cuisine au gaz, douche, WC, etc.), a été construit à la fin des années 1980 dans un quartier assez central de Séoul qui s'est urbanisé pendant l'époque coloniale et dont certaines parties sont actuellement en cours de rénovation urbaine. Elle avoue elle-même « s'être installée dans le quartier à cause de son travail ». Après y avoir vécu pendant un an et demi, voici ce qu'elle en dit :

« Le quartier est malpropre, en désordre. Parce qu'il y a beaucoup de vieilles ruelles. [...] Quand je suis arrivée ici, le contact avec les gens a été difficile au début, mais au bout d'un moment, je me suis rendu compte qu'il était agréable de vivre dans ce quartier. J'ai appris à connaître les gens qui habitent ici depuis vingt ou trente ans. Ce sont des gens qui ont quitté leur pays natal pour trouver du travail à la ville. Ils se sont installés ici après la guerre de Corée. Avant, il n'y avait rien sur cette colline. On dit que c'est encore le quartier le moins pollué du centre-ville. Sur la colline, l'air est pur. [...] Comme les habitants sont des gens de condition modeste, la vie ici est agréable. [...] Le quartier est petit, alors je connais presque tout le monde. En allant au travail le matin, je salue les habitants du quartier que je rencontre sur mon chemin. [...] Le quartier est peuplé et bruyant. Mais il y a des côtés agréables, parce qu'on se sent un peu comme dans un village. [...] Le problème, c'est que les maisons sont vraiment petites et les ruelles mal tenues et malpropres. Il y a beaucoup de maisons vieilles et abîmées. Mais un peu plus bas [dans le Village de la lune], c'est encore pire. À mon avis, c'est bien de rénover cette partie du quartier. Il y aura des appartements neufs et l'environnement sera plus propre. Tout le monde attend la rénovation avec impatience. [...] Dans les quartiers de maisons individuelles, c'est comme en province, on s'entraide. On partage ses repas avec les voisins, on prend un café ensemble. Les gens sont chaleureux. Au contraire, les gens qui vivent en appartement sont très occupés, beaucoup travaillent à l'extérieur. Et puis, ils se renferment sur leur vie de famille. Ils ne connaissent pas leurs voisins. [...] Ici aussi, les gens travaillent, mais ils travaillent dans le quartier. Même si on ne se fréquente pas, on connaît au moins son voisin de palier. Tout le monde se salue dans les ruelles. [...] Ce quartier est un quartier qui ne fait pas urbain du tout. C'est Séoul sans être Séoul. On dirait un peu la campagne. [...] L'endroit où j'aimerais habiter ? Dans un environnement propre, avec un marché et une piscine à proximité. Un quartier où les déplacements sont pratiques. Moi aussi j'aimerais bien emménager dans un appartement. Un appartement, c'est pratique et confortable, c'est propre... C'est grand... Et puis, c'est un logement qui vous appartient. Mais c'est cher. »

2. « Dans cet immeuble, on vit comme dans les maisons individuelles »

Rappel : Après avoir vécu pendant presque cinquante ans dans un *hanok* (maison traditionnelle de style coréen) en province, Mme Chang (la cinquantaine, veuve, rentière) habite depuis le milieu des années 1980 dans un appartement. Elle

En quoi l'appartement est-il « moderne » et « occidental » pour Mme Chang et Mme Pak ?

a d'abord habité avec la famille de sa fille aînée, puis elle a emménagé dans un appartement d'environ 120 m² (4 chambres) d'un *tanji* de rénovation urbaine. Ses deux fils habitent avec elle. Voici ce qu'elle pense de la vie en appartement :

« D'habitude, les gens qui habitent dans les appartements ne connaissent pas leurs voisins. Ils sont très occupés dans leur vie personnelle. Ils ne savent pas qui habite la porte à côté, ni ce qui s'y passe... Voilà comment ils vivent... Quand on habite une maison individuelle, on connaît bien ses voisins... Comme j'ai longtemps habité dans une maison individuelle, j'ai gardé mes habitudes de vie d'autrefois. Par exemple, si les voisins célèbrent le culte des ancêtres, je leur apporte de la nourriture... C'est comme ça qu'on fait vraiment connaissance. Mais je suis un cas particulier... [...] Et puis, dans cette cage d'escalier, les trente personnes vont au *pansanghoe* et parmi elles, nous sommes treize à participer à une tontine. [...] Dans cet immeuble, on vit comme dans les maisons individuelles. Dans les maisons individuelles, quand on sort de chez soi, dans la ruelle, on salue les voisins : « Comment allez-vous ? Qu'est-ce que vous faites ? Où allez-vous ? etc. » [...] Autrefois en Corée, c'était le système de la grande famille... Par exemple, dix-sept personnes prenaient leur repas dans le *hanok* et dix personnes y dormaient... Mais aujourd'hui, ce sont des familles nucléaires qui vivent dans les appartements. Les gens sont plus individualistes... [...] Au début, quand je me suis installée à Séoul dans l'appartement de ma fille, je me suis dit que je n'arriverais jamais à vivre dans un logement aussi petit. Et puis finalement, j'ai changé d'avis. La vie en appartement est agréable. Les appartements sont propres et bien équipés. »

On retrouve dans le discours de Mme Pak et Mme Chang les deux qualificatifs simples qui émaillent le discours de tous les informateurs sur les appartements. « *Ap'at'ũ-ga chot'a* », « *Ap'at'ũ-ga p'yõn hada* » : ces deux affirmations reviennent comme des *leitmotive* et sont déclinées sur tous les tons. Le terme de *chot'a* (« être bien, bon », « être appréciable ») est assez neutre et confirme que les appartements sont des logements valorisés. Quant au terme de *p'yõn hada*, il est plus délicat à expliquer. J'ai traduit la phrase si souvent entendue (« *Ap'at'ũ-ga p'yõn hada* ») par « l'appartement est pratique et confortable ». Mais cette traduction ne rend pas d'autres connotations du terme, qui évoquent une *vie facile et libre de soucis*, une vie agréable. *P'yõn hada* est parfois relayé par un de ses synonymes *k'waejõk'ada*, qui renvoie, quant à lui, de manière plus nette au confort matériel et suggère que le logement est pratique et confortable, parce qu'il est bien équipé (eau courante, chauffage central, etc.). Ainsi, comme une habitante de Chamshil l'a inscrit sur son questionnaire, on apprécie l'appartement « parce qu'il est bien équipé, pratique et confortable et que la vie quotidienne y est facile³ ».

Mme Pak et Mme Chang utilisent également toutes les deux le terme de *kkaekkũt hada* (que j'ai traduit par « être propre ») pour qualifier l'appartement ou le *tanji*. « Un appartement, c'est pratique et confortable,

3. « *K'waejõkhago p'yõn haesõ chot'a*. » La traduction en français est extrêmement longue, mais c'est la seule manière de rendre vraiment toutes les nuances des termes *k'oejõk'ada* et *p'yõn hada*. Par la suite, je traduirai donc *p'yõn hada* par « pratique et confortable », « facile » ou « agréable », selon le contexte.

c'est propre », affirme Mme Pak en avouant qu'elle aimerait quitter son logement actuel. « L'environnement sera plus propre », dit-elle aussi du futur *tanji* de rénovation. « La vie en appartement est agréable. Les appartements sont propres et bien équipés », renchérit Mme Chang. La qualité de « propreté » évoquée par ces deux informatrices s'applique aussi bien au logement lui-même qu'au quartier. Il ne s'agit pas de propreté au sens de « non pollué », comme en témoigne le commentaire de Mme Pak sur son quartier qu'elle qualifie de « malpropre et en désordre » (*chijōbun hada, ōsusōn hada*), mais dont elle précise qu'il est « un des quartiers les moins pollués du centre-ville » et que « l'air y est pur ». Comme le terme de *p'yōn hada*, celui de *kkaekkūt hada* est beaucoup plus complexe que la traduction brute (« être propre, net, pur, clair, limpide ») qui figure dans le dictionnaire. À la « propreté » des appartements (ou de l'« environnement propre » du futur *tanji* de rénovation) s'oppose en effet pour Mme Pak le quartier de Shingondōk-tong « malpropre, en désordre », ses « vieilles ruelles » (*yennal kolmok*) et ses maisons « vieilles et abîmées » (*hōmurhan chip*). Qualifiant le logement ou un quartier, *kkaekkūt hada* s'oppose, non pas à « sale », mais à « dégradé, abîmé parce que ancien ». Dans un tel contexte, *kkaekkūt hada* signifie donc plutôt « récent, nouveau ». En même temps, ce terme est plus riche de sens que *saeropta* (« être neuf, nouveau », qu'utilise une fois Mme Pak) dans la mesure où il suggère le caractère de netteté et de propreté associé à une chose non encore utilisée⁴. *Kkaekkūt hada* c'est, plus généralement, ce qui est net, droit et, par extension, juste, vrai, bon et bien. « L'appartement, c'est bien ; l'appartement représente le "bon" logement, celui dans lequel il convient d'habiter en ce début du XXI^e siècle » : voilà ce que suggère au fond ce qualificatif de *kkaekkūt hada*.

La valorisation des appartements est ainsi révélatrice du sens qui est donné par les Coréens au « nouveau ». L'opposition permanente qu'effectue par exemple Mme Pak dans son discours entre le *tanji* de rénovation et son quartier ne s'arrête pas seulement à des considérations matérielles. La rénovation symbolise aussi, à l'échelle du quartier, la concrétisation d'une société urbaine et industrialisée, affranchie de la Corée d'avant le « miracle », dont le cadre de vie reflète, dans l'esprit des gens, la société rurale et pré-industrielle.

L'appartement, le logement du citadin

Les avis de Mme Pak et Mme Chang concernant le style de vie « type » en appartement sont remarquablement similaires. Les habitants

4. D. Lett note également que « la propreté elle-même est associée à la modernité, autant que les immeubles d'appartements » (D. LETT, 1998, p. 116).

En quoi l'appartement est-il « moderne » et « occidental » pour Mme Chang et Mme Pak ?

« ne connaissent pas leurs voisins », sont « très occupés » et vivent « repliés sur leur famille ». À ce tableau plutôt négatif de la vie dans les *tanji* s'oppose celui de la vie d'un quartier de maisons individuelles : tout le monde se salue, on connaît ses voisins, on leur accorde du temps en partageant un repas ou un café.

À travers le cadre de vie, s'opposent aussi deux sociétés radicalement différentes. Les deux femmes dépeignent d'un côté des gens absorbés par leurs obligations professionnelles, en proie au stress urbain (toujours pressés, occupés), soumis à la séparation entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail, repliés sur la famille nucléaire et, enfin, individualistes. De l'autre, elles décrivent des gens qui ont au contraire « le temps de vivre », qui habitent près de leur lieu de travail et qui forment une petite communauté solidaire. La réflexion de Mme Chang sur le culte des ancêtres constitue à cet égard une illustration concrète de ce qu'entend Mme Pak par : « on s'entraide ». L'entraide est aussi bien matérielle (on peut se prêter de l'argent, des outils, un coup de main, etc.) que spirituelle et affective : apporter un peu de nourriture chez le voisin, comme le fait Mme Chang dans son immeuble, est une manière de montrer qu'on partage les événements solennels de sa vie (culte des ancêtres), ses joies (mariage, naissance d'un enfant) ou ses peines (deuil).

On retrouve là, au fond, des motifs de représentation presque universels du mode de vie des grandes villes contemporaines opposé au mode de vie en province ou à la campagne. Dans le discours de Mme Pak par exemple, Séoul s'oppose tout à la fois à « la province » (*chibang*), à « la campagne » (*shigol*) et au « village traditionnel » (*chōnt'ong maül*). Elle l'affirme d'ailleurs de manière très claire, bien qu'implicite : « Mon quartier, c'est Séoul sans être Séoul. » Autrement dit ce quartier, bien que situé dans Séoul, est le contraire de Séoul qui représente une sorte d'absolu urbain. L'appartement est lui aussi un comble d'urbanité. Logement de « l'homme de la ville » (*toshi saram*), il s'oppose à la maison individuelle, abri du « provincial », de « l'homme de la campagne » (*shigol saram*) – autrement dit, du paysan.

À propos du Japon, M. Bourdier suggère que les grands ensembles urbains et péri-urbains participent d'un projet de l'État « d'imposer [aux travailleurs concentrés dans les grandes agglomérations] un modèle de logement pour tenter de leur faire perdre toute attache rurale et tenter de les urbaniser⁵ ». On peut tout à fait transposer en Corée cette interprétation : les discours de Mme Chang et Mme Pak, fondés en partie sur ce motif de l'opposition ville/campagne, montrent en tout cas que l'« urbanisation des ruraux par le logement » est assimilée et acceptée

5. M. BOURDIER, 1989, p. 129.

par les Coréens eux-même dans leurs représentations. En même temps, les référents identitaires des Séouliens (ou des urbains) de fraîche date se situent en province ou à la campagne (le *kohyang*). Mme Chang, comme Mme Pak, avouent par exemple qu'elles continuent à rendre visite à leur famille en province une ou deux fois par mois – ce que permettent les facilités de communications de la Corée contemporaine. D'où peut-être cette indifférence des Séouliens au cadre de vie excessivement banal des *tanji*. Peu importe la forme du logement, du moment qu'elle est le symbole de ce pourquoi on est monté en ville – s'enrichir (*chal sara pogetta*). Pour la plupart des Séouliens de plus de quarante ans, les racines rurales ou provinciales sont encore trop présentes pour qu'il soit nécessaire de les brandir comme les oriflammes d'une identité parfois d'ailleurs largement reconstruite.

Occidentalité et modernité : la confusion des genres⁶

On retrouve implicitement ou explicitement dans le discours des habitants la double association tradition = coréanité, modernité = occidentalité qui consiste à opposer l'appartement de style occidental à la maison traditionnelle de style coréen (*hanok*).

L'occidentalité : la structure et l'équipement des logements

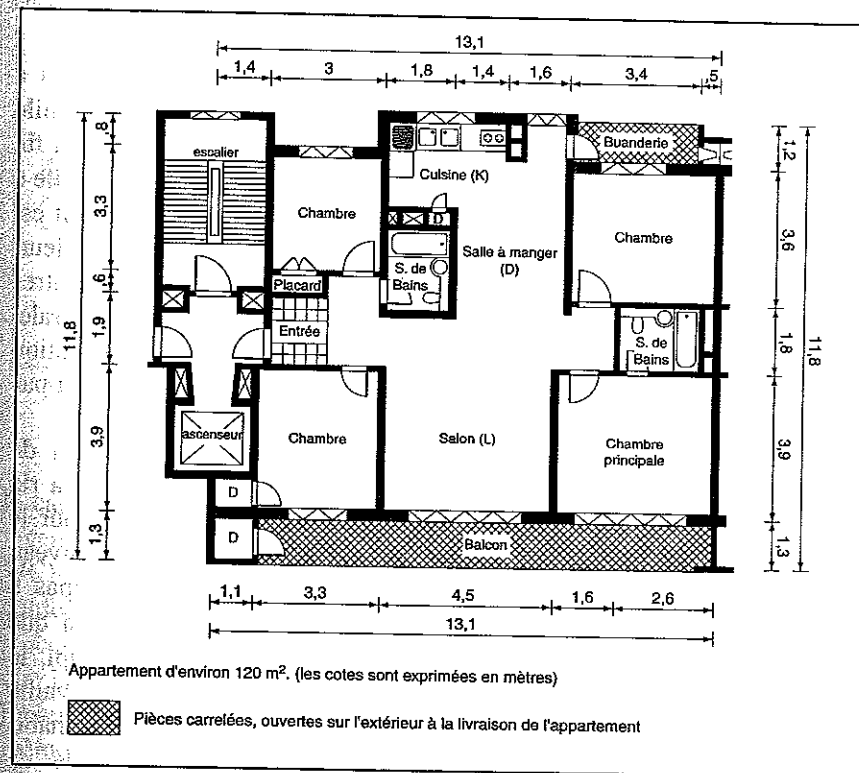
Le modèle du LDK (*Living, Dining, Kitchen* désignant le complexe ouvert salon-salle à manger-cuisine), qui caractérise tous les appartements coréens, est fondé sur des principes d'organisation spatiale radicalement différents de ceux qui structurent la maison traditionnelle (voir Figures 35 et 36). Ce plan type s'organise autour d'un ensemble cuisine/salle à manger/salon (LDK), pièces distinctes par leurs fonctions, mais néanmoins ouvertes les unes sur les autres. Les chambres à coucher (de deux à quatre, dans les cas les plus fréquemment représentés) donnent sur cet espace central. Distinction spatiale des fonctions d'une part, attribution individuelle des chambres à coucher, tels sont les principes fondateurs du LDK. La rupture avec la maison traditionnelle (*hanok*) est

6. Une version abrégée de cette partie du chapitre a fait l'objet d'un article publié dans les *Annales de géographie* en 2001 (V. GELÉZEAU, 2001).

En quoi l'appartement est-il « moderne » et « occidental » pour Mme Chang et Mme Pak ?

importante⁷. Hormis les pièces consacrées au stockage et à la préparation de la nourriture, la polyfonctionnalité y est de rigueur : « Les différentes pièces, isolées par des portes coulissantes encore parfois revêtues de papier translucide, ont des fonctions que leur imposent le moment et les circonstances⁸ ». Quant à l'affectation des pièces, elle suit une répartition non pas individuelle, mais communautaire – le quartier des hommes (*sarang pang*) s'opposant à celui des femmes (*an pang*).

Figure 35. UN APPARTEMENT CORÉEN



209

7. Sur la maison traditionnelle ou *hanok* (de sa structure à l'ameublement), voir CHUN Jinhée *et al.*, 1999.

8. C. BALAIZE, 1993, p. 67.

Les habitants eux-même qualifient volontiers leur appartement de logement « de style occidental » (*söyangshik chut'aek*), opposant ses avantages de confort et d'équipement aux inconvénients de la maison individuelle assimilée à la maison traditionnelle.

« Les Coréens plébiscitent les appartements. Pour le comprendre, il faut savoir comment se présentait la maison individuelle. Dans la maison individuelle, il fait froid l'hiver, le chauffage n'est pas pratique. Il n'y a pas de toilettes avec chasse d'eau. Il n'y a pas de gaz pour la cuisine. » (Un habitant du *tanji* d'Apkujöng).

« Dans la maison individuelle, il fait froid en hiver, même si on chauffe beaucoup. Et ça revient cher. Et puis, comme il fait froid, les conduites d'eau peuvent geler et éclater. [...] La cuisine traditionnelle n'est pas pratique. » (Une habitante du *tanji* de Woosung).

Pour les Coréens, la modernité de l'appartement renvoie en fait à une comparaison implicite entre le logement des années 1960 – assimilé à la maison individuelle qui se confond avec le *hanok* – et celui de la fin du XX^e siècle, qui est *forcément* un appartement. La maison individuelle à laquelle les informatrices comparent systématiquement l'appartement est ainsi un *hanok* sans salle d'eau, avec des toilettes rejetées à l'extérieur, un chauffage au charbon et une cuisine en terre battue séparée des autres pièces de vie. Elle correspond à l'archétype de la maison à cour rurale, dont l'une des caractéristiques principales se trouve dans la séparation entre la cuisine et les pièces de la vie familiale, qui ne communiquent pas directement et se situent à des niveaux différents.

Caractéristique originale de cette maison coréenne, et raison de cette organisation particulière, le foyer qui porte la vaste marmite à riz est en même temps la source du chauffage hypocauste (*ondol*) pour le reste de la maison (voir Figures 36 et 37). Il est donc installé au niveau du sol, ce qui contraint la personne chargée de surveiller le repas à travailler en position accroupie⁹. Une informatrice remarque ainsi que « au contraire de la cuisine traditionnelle où l'on travaille accroupi, la cuisine de l'appartement est une cuisine à l'occidentale où l'on travaille debout. » Ce *hanok* type est associé à des contraintes de vie que les habitantes développent sans se faire prier. Le discours de la fille de Mme Chang, qui a vécu jusqu'à son entrée à l'université dans le *hanok* familial en province est à cet égard représentatif (voir Figures 36 et 38) :

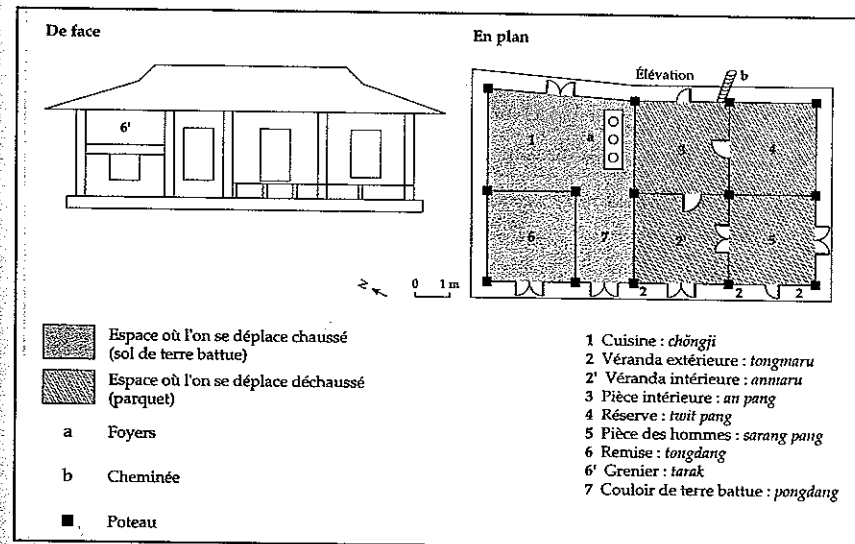
« Faire la cuisine, c'est vraiment pénible dans un *hanok*. [Elle dessine le plan de la maison traditionnelle provinciale où elle a vécu, puis tout en parlant, montre l'itinéraire de la maîtresse de maison.] On prépare le repas dans la cuisine et on pose les plats sur la table basse (*sang*). Puis on sort dans la cour en transportant la

9. L'association foyer/position accroupie ou assise caractérise d'ailleurs, partout dans le monde, la cuisine pré-moderne (V. GRIMAUD, 1986, pp. 110-118 ; J. GOODY, 1984).

En quoi l'appartement est-il « moderne » et « occidental » pour Mme Chang et Mme Pak ?

table, on se déchausse, et on doit monter sur la véranda extérieure. Après le repas, c'est la même chose, à l'envers. Il faut sans arrêt se chauffer et se déchauffer. »

Figure 36. UN EXEMPLE D'HABITATION TRADITIONNELLE DE STYLE CORÉEN (*HANOK*)



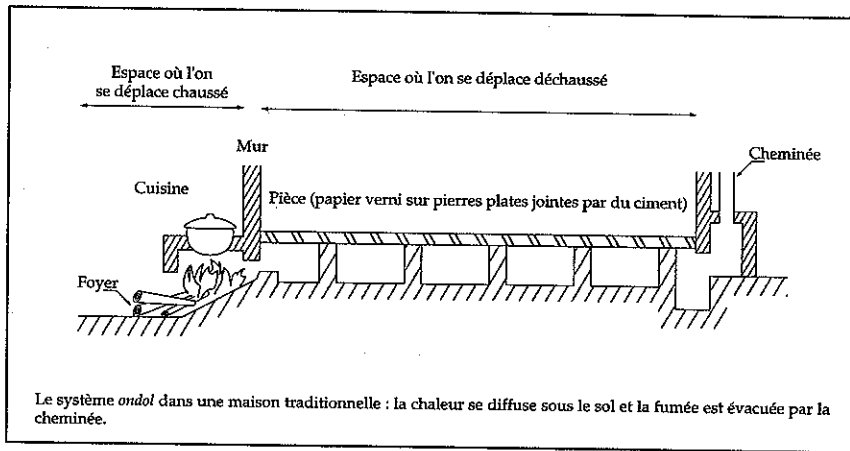
Source : GUILLEMOZ, 1983, p. 36.

Ce cas de la cuisine est révélateur du fait que, pour les informatrices, le caractère « occidental » se cristallise sur les équipements matériels du logement. Le complexe cuisine/salle d'eau (salle de bains et/ou douche, WC)/chauffage est ainsi systématiquement associé à la modernité et au confort de vie des appartements, aussi bien qu'à son caractère « occidental ». Une enquêtée affirme par exemple au cours d'un entretien que la cuisine et la salle de bains sont « de style occidental et très différentes [de leurs équivalents] dans la maison traditionnelle coréenne ». De même, la plupart des habitantes opposent la cuisine traditionnelle (*chönt'ong puök*), les toilettes traditionnelles (*chönt'ong hwajangshil*) et le chauffage traditionnel (*ondol*), sous-entendu « de style coréen » (*hanshik*), à la cuisine où l'on travaille debout (*ipshik puök*), aux WC avec chasse d'eau (*suseshik hwajangshil*) et au chauffage central (*nanbang*), sous-entendus « de style occidental » (*söyangshik*)¹⁰.

211

10. Dans le recensement de la population et du logement de 1970, la catégorie *ipshik puök* (cuisine où l'on se tient debout) s'oppose à *chaeraeshik puök* (cuisine traditionnelle). Le terme *chaeraeshik* vient de *chaerae* qui signifie « transmission ».

Figure 37. LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE ONDOL DANS LA MAISON TRADITIONNELLE

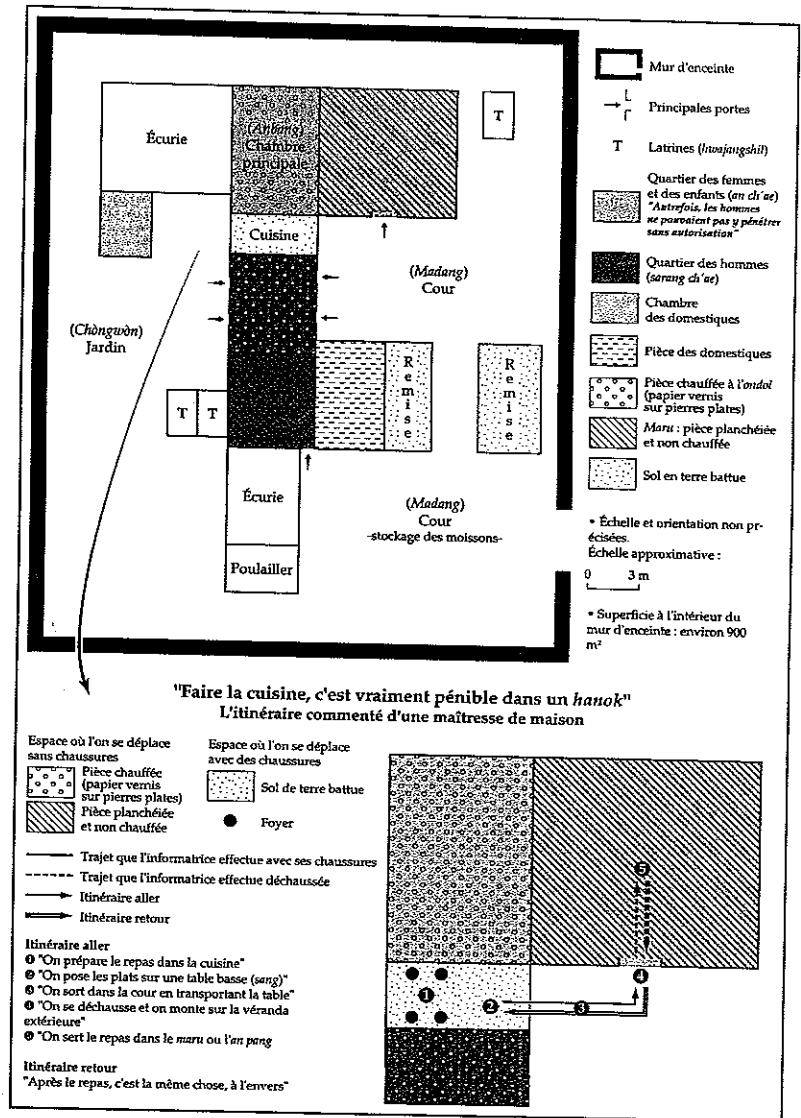


L'appartement ou l'expérience collective du développement

On est pourtant en droit de se demander si la transformation de ces pièces particulières (cuisine, WC, salle d'eau) et du chauffage dans les appartements ne correspond pas autant à l'introduction d'un modèle occidental et exogène qu'à des transformations de l'habitat liées à l'évolution des techniques. Quant à la transformation du chauffage (passage du charbon au gaz), elle correspond au simple perfectionnement technique d'un modèle coréen de chauffage par le sol, qui conditionne d'ailleurs un mode d'habiter particulier – la vie près du sol. Hors de Corée, les appartements chauffés de cette manière seraient (si l'on suppose que la découverte de F. L. Wright au Japon se soit diffusée en Occident) des appartements « coréanisés ». Seulement, de cela, les habitants n'ont pas conscience. Ce sont plutôt les Coréens qui s'imaginent que le chauffage central, fût-il un chauffage par le sol, est « de style occidental ».

La confusion entre l'amélioration matérielle des logements liée au progrès technique et l'« occidentalité » est ainsi particulièrement tenace, chez les Coréens eux-mêmes. Une des conclusions de Kim Joochul et Choe Sangchuel, dans un chapitre de *Seoul. The Making of a Metropolis* qui traite de l'évolution des formes urbaines, témoigne des raccourcis qui sont effectués : « Tant que les éléments de confort comme le chauffage central ou une salle de bains de style occidental sont acceptés comme normes du logement moderne, les immeubles d'appartements resteront un choix résidentiel important de la plupart des habitants de

Figure 38. LE HANOK DE MADAME CHANG EN PROVINCE
Schéma de l'organisation d'origine (avant les années 1970)



Seoul¹¹ ». On pourrait, premièrement, objecter à cette affirmation que, dans un pays où les températures des mois d'hiver tombent largement en dessous de zéro, le chauffage central est non pas « une norme à

11. KIM Joochul et CHOE Sangchuel, 1997, p. 199.

accepter » (comme si elle était subie), mais une exigence légitime de tout habitant. Et remarquer que le chauffage central des appartements coréens, qui reste un chauffage par le sol comme l'était le système de l'hypocauste traditionnel, reste tout à fait coréen. On pourrait aussi objecter que ces éléments de confort ne sont aujourd'hui plus le monopole des *ap'at'ũ* et que la plupart des logements actuels en sont pourvus. Même les maisons individuelles d'avant les années 1980 ou 1990 ont été peu à peu transformées et pourvues d'équipements plus modernes. Par ailleurs, les logements qui sont construits actuellement à Séoul (maisons individuelles et petit collectif) répondent à des normes d'équipement et de confort minima (toilettes, eau courante). Le chauffage au charbon n'est plus jamais installé dans les maisons neuves, qui sont équipées d'une chaudière alimentant des conduits d'eau chaude. Dans les Villages de la lune et les quartiers plus anciens, on trouve certes une importante proportion de maisons chauffées à l'*ondol* (la moitié environ). Mais à Shingondök-tong par exemple, beaucoup de maisons avaient remplacé le chauffage au charbon par la chaudière. Ce type de transformation se retrouve également dans le *tanji* de Chamshil où, en 1996, 80 % des habitants des logements de 30 et 35 m² avaient remplacé le chauffage au charbon par une chaudière individuelle au gaz. Les raisons évoquées par Kim Joochul et Choe Sangchuel pour expliquer le succès des appartements sont donc moins des facteurs réels de leur popularité que les conséquences de cette popularité sur l'image que se font les Coréens du « logement moderne », par rapport à celle qu'il se font de l'habitat traditionnel : les améliorations techniques – fussent-elles de produits purement coréens – sont perçues comme forcément occidentales. Dans ce schéma simple, le prestige dont jouissent les modèles « occidentaux » tend ainsi à faire de l'appartement le seul symbole de modernité.

Cette modernité de l'appartement se définit en fait par comparaison au *hanok* type, dont les défauts de confort symbolisent la période du « sous-développement » et de la pauvreté. La plupart des personnes âgées de plus de trente ans évoquent ainsi, après la description du logement qu'ils ont habité dans les années 1960 et 1970, l'époque du développement et les sacrifices qu'il a fallu faire pour sortir de la pauvreté : « économiser » et « travailler avec acharnement » sont, là encore, des expressions sans cesse répétées. Les enquêtés âgés de moins de quarante ans rapportent les paroles de leurs parents, plus qu'ils ne parlent d'une réelle expérience vécue, et précisent parfois qu'ils/elles sont « trop jeunes pour se souvenir ». En revanche, les personnes de quarante ans et plus parlent d'une expérience vécue, fût-elle déformée par le temps dans leur esprit. Mais que le filtre soit celui de la parole des parents ou du souvenir propre de l'individu, cette « vie d'autrefois », d'« avant le développement », qui renvoie aux années 1960 et 1970, appartient à la

mémoire collective. Chaque Coréen de plus de trente ans, riche ou pauvre, provincial d'origine ou Séouléen, à la retraite ou jeune marié, se sent concerné. Produits du culte du nouveau et du rejet de l'ancien qui caractérise les sociétés en croissance rapide, les représentations attachées à l'*ap'at'ũ* sont ainsi largement conditionnées par la dévalorisation du cadre de vie « d'avant le développement » que symbolise le *hanok*. Si « l'appartement est forcément moderne », sa modernité se définit par comparaison à cet habitat « traditionnel », preuve que l'opposition entre « tradition » et « modernité » est, pour les habitants aussi, perçue de manière idéologique. En fait, avant même d'être « à l'occidentale », l'*ap'at'ũ* est, pour les Coréens, une des preuves matérielles de la réussite d'un projet collectif : se détacher de la société rurale et féodale, s'industrialiser, s'enrichir. Dans un sens, le contre-pôle de l'appartement est ainsi autant une maison réelle (celle dans laquelle les personnes concernées, ou leurs parents, ont effectivement vécu vingt ou trente ans plus tôt) que la maison symbolique associée à l'expérience collective du développement.

Les représentations que les habitants eux-mêmes se font de l'appartement témoignent ainsi de la réussite partielle du projet de Pak Chunghee concernant la diffusion du modèle de logement collectif au milieu des années 1960 : rompre avec une Corée rurale et « archaïque » et promouvoir une Corée industrialo-urbaine et moderne. Ce projet repose d'ailleurs sur une idée qui, comme le note M. Segaud dans son *Anthropologie de l'espace* a sans doute conditionné bien des théories sur le logement et, partant, des politiques appliquées : « On a pu penser que l'existence de relations entre le mode de vie et l'espace du logement impliquait nécessairement que, pour changer la manière de vivre des gens, il suffisait de transformer leur espace¹². »

Or, une analyse des pratiques de l'espace domestique (usage des pièces et des meubles, déroulement de la commensalité ou manières de dormir) permet, là encore, de mettre en perspective les oppositions simplistes entre « tradition » et « modernité », « occidentalité » et « coréanité ».

La reformulation des espaces traditionnels dans les appartements modernes

La cour et la structure dehors/dedans

À l'image des maisons rurales traditionnelles du monde préindustriel, le *hanok* se caractérise par une forte emprise spatiale des lieux consacrés au stockage et à la préparation des denrées alimentaires¹³ (voir Figure 37). Une grande part de la surface domestique leur est vouée, dont la remise (*tongdang*) et le grenier (*karak*), donnant sur une vaste cuisine, pour le stockage seul. Il faut y ajouter, ce qui n'apparaît pas sur le plan, la cour (*madang*), où sont entreposées les jarres de céramique brune contenant les divers condiments nécessaires à la préparation des repas (sauce de soja, fromage de soja fermenté, pâte de piment, *kimch'i*¹⁴, etc.). Pour la conservation, certaines des jarres sont en outre enterrées dans le jardin (*chöngwön*, distinct de la cour), que l'on peut considérer lui aussi, au moins partiellement, comme un lieu de stockage¹⁵. Tous ces espaces ont disparu du plan des appartements modernes. En fonction de la taille de l'appartement, des placards (*panch'im*) et des débarras (*ch'anggo*) sont prévus en nombre variable (d'un à trois selon les cas). Mais leur situation dans l'appartement parfois éloignée de la cuisine, et leur dénomination indique qu'ils ne sont pas conçus au départ comme des pièces de stockage des denrées. À l'exception des plus petits appartements, tous comportent en revanche une pièce voisine de la cuisine dénommée littéralement « pièce multi-usages » (*tayong toshil*), terme que j'ai traduit par « buanderie » (*Bu* sur les plan). Fermée sur l'extérieur par une vitre coulissante, cette pièce est carrelée et elle n'est pas chauffée.

Dans tous les cas qui ont été analysés lors de l'enquête, la buanderie était bel et bien une pièce « multi-usages ». On y trouvait toujours la machine à laver le linge, ainsi que toutes sortes d'étagères où étaient stockés les produits de base de la vie domestique : produits alimentaires périssables (réserves de fruits et de légumes) ou non (sac de riz, paquets de nouilles, d'algues et de crevettes séchées, fruits secs, etc.), boîtes en plastique de grande taille contenant diverses sortes de *kimch'i*, réserves

13. Voir notamment l'analyse d'A. Rapoport sur la fonction économique présente dans l'habitat des sociétés traditionnelles (A. RAPOPORT, 1972, p. 47-55).

14. Le *kimch'i* est un condiment à base de chou fermenté dans une saumure assaisonnée au piment. Il figure au menu de tous les repas ou presque et chaque Coréen en consomme environ 18 kg par an.

15. SHIN Younghak, 1988.

En quoi l'appartement est-il « moderne » et « occidental » pour Mme Chang et Mme Pak ?

de produits courants pouvant s'acheter en grande quantité (lessive, savons, etc.). Outre ces articles de consommation, on peut aussi trouver dans la buanderie divers objets utilitaires, comme des bassines ou des ustensiles de cuisine trop volumineux pour trouver place dans les placards de la cuisine (réchaud servant à faire cuire le barbecue coréen par exemple). Tous les appartements comportent en outre un balcon qui, contrairement à la buanderie nommée d'un terme coréen qui décrit sa fonction, est désigné sur les plans par les termes anglais transcrits de *balcony* (*palk'ony*) ou *veranda* (*peranda*). Comme la buanderie, il s'agit d'une pièce carrelée et non chauffée. Dans la plupart des cas, le balcon, livré ouvert par le constructeur (dans l'option de base), a été fermé par des baies vitrées, parfois doublées d'un fin grillage. Souvent, il est agrémenté de plantes vertes. C'est là qu'on fait sécher le linge. L'une des informatrices y stockait des fruits et des jarres contenant saumure et condiments. Dans d'autres appartements, j'ai également pu observer que la réserve de choux chinois achetés pour préparer le *kimch'i* d'automne y avait été entreposée. En dépit des plantes ornementales qui peuvent s'y trouver, le balcon assume une fonction proche de celle de la buanderie : entretien de la maisonnée (séchage du linge) et stockage (denrées et autres objets utilitaires)¹⁶.

L'habitude de conserver certains produits alimentaires en grande quantité explique la nécessité d'un espace de stockage important. Il est possible de voir dans ce débordement des espaces de stockage la persistance d'usages hérités d'une société encore très rurale il y a un demi-siècle. Mais c'est la spécificité du régime alimentaire des Coréens qui constitue en fait le facteur principal expliquant la persistance de ce mode de conservation en gros. Dans les trois appartements où j'ai pu vivre pendant au moins un mois (chez Mme Chang, Mme Kim et Mme Yi¹⁷), le riz et le *kimch'i* restent la base de l'alimentation. Or les trois femmes achètent leur riz en vrac au marché par sacs de dix ou vingt kilos, là où c'est le plus économique. Quant au *kimch'i*, il se prépare aussi en gros, à l'automne. L'origine de ce condiment est certes à trouver dans la recherche d'un mode de préparation des légumes permettant de disposer pendant l'hiver de produits frais et de vitamines. Mais, aujourd'hui, ce condiment fait partie du régime alimentaire quotidien. Mme Chang, Mme Kim et Mme Yi, qui préparent toutes les trois elles-mêmes leur *kimch'i* doivent le faire en grande quantité afin de permettre la bonne

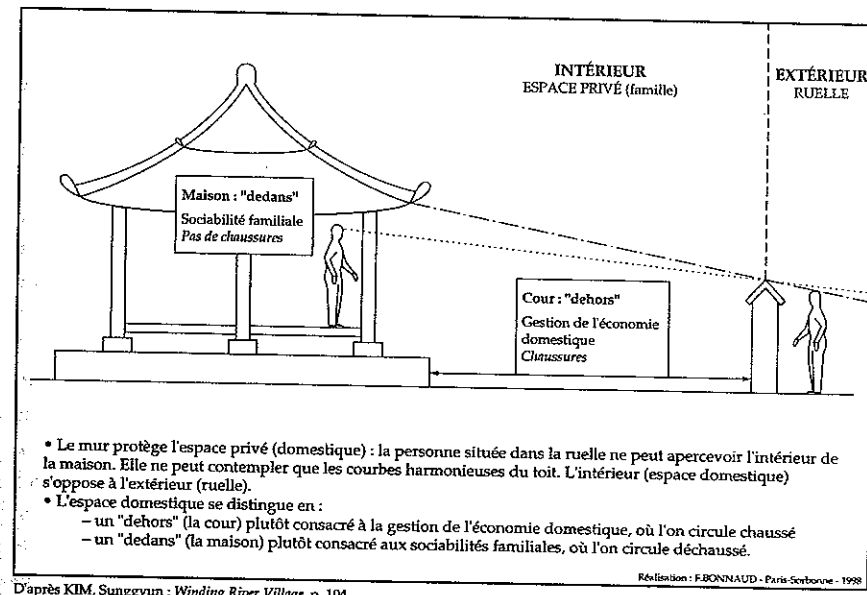
16. Ces observations confirment les conclusions de M.-H. Fabre qui montre, à partir de l'analyse des appartements de l'ONCL, que le balcon et la buanderie des appartements reprennent les fonctions qui étaient dévolues à la cour dans la maison traditionnelle (M.-H. FABRE, 1993).

17. Voir les itinéraires résidentiels dans le chapitre premier.

fermentation du chou. Les lieux de stockage doivent donc être assez vastes, faciles d'accès et extérieurs, à cause de l'odeur assez forte qui se dégage parfois des condiments. Les réfrigérateurs coréens sont conçus pour l'entreposage du *kimch'i*, mais les compartiments prévus à cet effet sont toujours trop petits, aux dires des ménagères. Et certaines d'entre elles préfèrent stocker leurs jarres ou leurs récipients en plastique sur le balcon ou dans la buanderie, comme Mme Yi l'a une fois dit en entretien : « à cause de l'odeur, je préfère conserver le *kimch'i* dehors ». C'est ainsi que les fonctions d'entretien et de stockage investissent à Séoul différents lieux de l'espace domestique, selon les types et la taille des logements. À Shingondök-dong par exemple, les toits-terrasses sont envahis de jarres rebondies aux contenances variées, pouppées russes bedonnantes reléguées à côté des sèche-linge en plastique blanc. Dans les logements plus petits, sans balcon ni buanderie, des garde-manger grillagés fixés à l'extérieur de la fenêtre de la cuisine accueillent les jarres remplies des condiments indispensables à la cuisine coréenne : c'est le cas dans le *tanji* de Chamshil. Parfois, les jarres sont stockées dans les escaliers, comme dans le *tanji* de Hyundai à Apkujöng par exemple. Enfin, dans la plupart des *tanji*, on retrouve cartons vides, jarres et plantes vertes dans les couloirs extérieurs des immeubles à coursives.

La « reformulation » de la cour des maisons traditionnelles est donc une constante de tous les logements urbains de la fin des années 1990 : dans les appartements coréens, la cour – quand elle est prévue par les architectes – est reformulée dans la buanderie. Quand celle-ci n'est pas prévue (dans les appartements trop petits), ce sont les balcons, les coursives des immeubles, voire les cages d'escalier, qui accueillent les fonctions autrefois dévolues à la cour. Le balcon et la buanderie des appartements coréens sont donc très différents des balcons, terrasses ou vérandas des appartements occidentaux largement ouverts sur l'extérieur, d'où l'on peut voir et être vu. Les premiers sont au contraire fermés sur l'extérieur par des vitres de verre teinté (ou doublé de grillage) et souvent investis d'un tel fouillis qu'ils forment une véritable barrière au regard ; en même temps, ils sont toujours considérés comme « le dehors » (*pakkat*). Le schéma ci-joint montre que la cour a exactement cette position de « dehors » inclus dans l'espace domestique et fermé aux individus qui n'appartiennent pas à la cellule familiale (voir Figure 40). La fermeture forte du balcon et de la buanderie sur l'extérieur caractérise aussi les autres pièces des appartements : dans les chambres, les fenêtres sont percées horizontalement et assez hautes. Pourvues de vitres coulissantes, elle ne s'ouvrent pas facilement. L'habitant d'un appartement n'a donc guère de vue sur l'extérieur et d'autant moins qu'il vit près du sol, comme cela reste encore le cas de beaucoup d'entre eux.

Figure 39. LE « DEDANS » ET LE « DEHORS » DANS LA MAISON TRADITIONNELLE

D'après KIM, Sunggyun : *Winding River Village*, p. 104

Le ballet des chaussures dans l'espace domestique

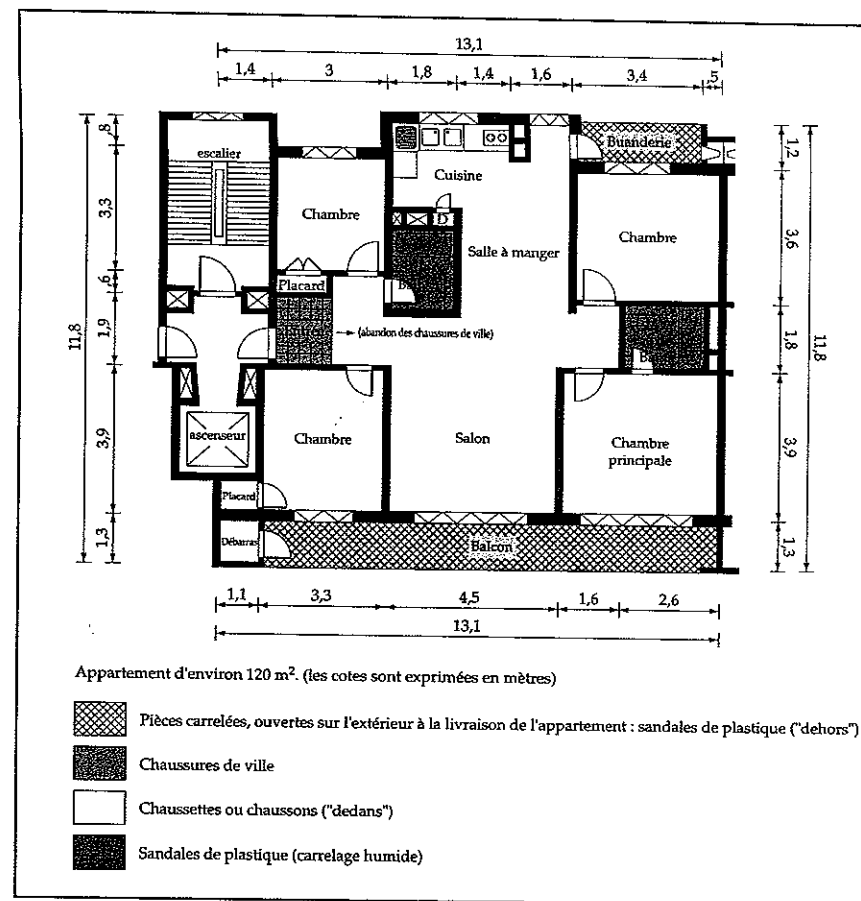
Fermés sur l'extérieur, les appartements coréens s'organisent autour du salon (*köshil*), dont on a vu qu'il commandait toutes les autres pièces et, en particulier, la « chambre principale » (*k'ün pang*), théoriquement occupée par le chef de famille. Cette disposition, qui a peu évolué, caractérisait déjà les modèles des années 1970 et, en dépit des variations mineures qui affectent la disposition des appartements, la situation centrale du salon est une constante. Cette pièce est aussi, comme l'ont noté beaucoup d'informatrices « l'endroit où l'on célèbre le culte des ancêtres et l'endroit où l'on se réunit ». Tous les enquêtés m'ont de fait confirmé que, s'ils pratiquaient le culte des ancêtres dans leur appartement (beaucoup le font en province, dans la maison de famille), ils le faisaient au salon. Autrement dit, cette pièce apparaît comme une reformulation de la véranda intérieure, pièce planchéiée de la maison coréenne ou *maru*, qui est traditionnellement le lieu privilégié de la sociabilité familiale et l'endroit où l'on célèbre le culte des ancêtres.

Or, les appartements modernes ont, dans une certaine mesure, fait disparaître la partition entre le *maru* et les chambres (*pang*). Dans sa forme la plus traditionnelle, le *maru* est en effet une pièce planchéiée et non

chauffée, contrairement aux autres pièces de la maison, chauffées par le sol recouvert de papier verni. Cette partition, de même que la distinction entre *maru* intérieur et *maru* extérieur, a disparu des appartements coréens, bien que certains habitants tentent de la recréer. Dans plusieurs cas, un parquet flottant avait été posé dans le salon alors que le sol des chambres avait été couvert d'un linoléum reproduisant la couleur miel et les fines nervures du papier verni traditionnel. Dans les appartements, toutes les distinctions marquant l'espace du *hanok* sont donc simplifiées et réduites à l'opposition entre les reformulations de la cour (buanderie, balcon, entrée) et le reste de l'appartement. Cette opposition est concrétisée par une différence de niveau et de couverture sur le sol : l'entrée se situe à une dizaine de centimètres en dessous du niveau des autres pièces et son sol est carrelé. La buanderie et le balcon, également carrelés, sont au même niveau que les autres pièces, mais séparés d'elles par une butée. Les différences de revêtement au sol limitent alors des territoires bien précis qui suscitent une utilisation réglée des chaussures : en entrant dans l'appartement, on abandonne ses chaussures de ville, dont l'usage est réservé aux poussières des rues et des trottoirs de la ville, pour circuler dans l'appartement en chaussettes ou en chaussons d'intérieur ; en pénétrant dans la buanderie ou sur le balcon, il convient d'enfiler les sandales de plastique qui sont placées derrière la baie vitrée. Le ballet des chaussures renvoie ainsi à une utilisation proprement coréenne de l'espace domestique qui a conservé de la maison traditionnelle des lieux de transition entre l'intérieur et l'extérieur (voir Figure 40). L'organisation particulière des appartements coréens perpétue donc les gestes quotidiens (le chaussage et le rechaussage permanent lorsqu'on prépare la cuisine notamment), qui sont pour toutes les informatrices des motifs de dénigrement de la maison traditionnelle.

L'organisation spatiale des appartements et l'usage des lieux permettent donc d'identifier une reformulation des structures de la maison traditionnelle. Doté de lieux de stockage importants, l'espace domestique est centripète et ouvert sur le lieu de réunion et de cérémonie (*maru*), tandis que la chambre principale toujours occupée par la maîtresse de maison reste son « cœur » intime et solennel. Bien que fortement clos sur le monde extérieur, l'appartement comporte deux types d'espaces bien distincts, un « dehors » et un « dedans ». Cette différence se superpose partiellement à une division fonctionnelle (le dehors étant plutôt consacré à la gestion de l'économie domestique, le dedans plutôt à la vie quotidienne) et implique des méthodes particulières de circulation (chaussage et rechaussage). Bien que dénigrées à propos de la maison traditionnelle, ces méthodes sont conservées dans l'appartement et machinalement accomplies – preuve que ce ne sont pas les gestes qui comptent pour qualifier un habitat de « moderne » ou de « traditionnel », mais le sens et la valeur que les habitants eux-mêmes leur attribuent.

Figure 40. L'UTILISATION RÉGLÉE DES CHAUSSURES DANS UN APPARTEMENT CORÉEN



221

L'appartement, un « laboratoire de transformation des pratiques¹⁸ »

La commensalité : mobilier sédentaire et mobilier nomade

La grande innovation du LDK est l'introduction d'une nouvelle pièce, qui n'a pas encore été évoquée : la salle à manger (*shiktang* ou *dining-room*), pièce à la fonction définie par le terme qui la désigne¹⁹, qui rompt la polyfonctionnalité de la maison traditionnelle. Cette pièce introduit directement ou non de nouvelles manières de manger, car elle est meublée à l'occidentale dans tous les appartements. Des tables et des chaises hautes remplacent la table basse et les coussins, mobilier bas – et *mobilier* au sens propre – qui est celui de la maison traditionnelle.

Mais l'équipement de la salle à manger en meubles *sédentaires* n'empêche pas, comme le montrent les exemples développés ci-dessous, l'utilisation concomitante d'un mobilier nomade.

Exemple 1 : l'usage de la salle à manger chez Mme Chang : Les enfants de Mme Chang ont des horaires très différents le matin. Le petit déjeuner, qui n'est pas un repas pris en commun, est servi sur la table de la salle à manger. Le repas est coréen (riz, soupe, *kimch'i*). À midi, Mme Chang est toute seule et elle grignote ou mange à l'extérieur. Le dîner est le seul repas qui réunit toute la famille. Composé d'un menu coréen (riz, soupe, et petits plats – *panch'an*), il est pris sur la table de la salle à manger. Quand il y a des invités (et parfois dans les occasions ordinaires), Mme Chang propose des fruits et un café. Il arrive qu'elle les serve sur la table haute. Mais souvent, après avoir débarrassé la table de la salle à manger, Mme Chang sort une petite table basse (*sang*) et dispose dessus le café et les fruits pelés qu'elle sert au salon. Les convives mangent assis par terre ou sur le canapé.

Exemple 2 : l'usage de la salle à manger chez Mme Kim : Comme chez Mme Chang, les membres de la famille ont des horaires différents le matin. Tous prennent successivement leur petit déjeuner sur la table de la salle à manger. À midi, Mme Kim est seule et elle ne prépare rien. Elle grignote ou mange à l'extérieur. Le soir, les membres de la famille ont également des horaires très différents : seul le fils cadet rentre tôt (vers 18 ou 19 heures) ; la fille aînée (lycéenne) reste à la bibliothèque jusqu'à 22 ou 23 heures ; quant au mari de Mme Kim, il rentre très rarement dîner, car il a presque tous les soirs un dîner entre collègues. Mme Kim dîne avec son fils sur la table de la salle à manger. Puis, après avoir été chercher sa fille à la bibliothèque, elle lui sert son dîner dans la salle à manger, si elle n'a pas déjà mangé sur son lieu d'étude. Quand sa fille a déjà dîné, Mme Kim lui apporte dans sa chambre une petite table basse avec un dessert (fruits, yaourt, glace). De même, les jours où le mari de Mme Kim rentre

18. L'expression est de V. Grimaud, notamment à propos du LDK dans les maisons de l'Inde moderne (V. GRIMAUD, 1986).

19. *Shiktang* signifie « l'endroit où l'on mange » et désigne aussi l'établissement (le « restaurant »).

En quoi l'appartement est-il « moderne » et « occidental » pour Mme Chang et Mme Pak ?

223

sans avoir dîné, elle lui sert un repas coréen sur la table basse dans la chambre principale ou dans le salon. Quand, rarement, toute la famille est réunie pour le dîner, le repas est consommé dans la salle à manger, mais le dessert est servi dans le salon sur une table basse.

Exemple 3 : l'usage de la salle à manger chez Mme Yi : Le beau-père de Mme Yi travaille à mi-temps. Les jours où il travaille, il se lève en même temps que son fils, le mari de Mme Yi. Les trois membres de la famille prennent leur petit déjeuner (menu coréen) sur la table de la salle à manger. À midi, Mme Yi, qui est seule avec son bébé, ne prépare pas vraiment de repas. Le soir, les trois adultes du foyer dînent (menu coréen) sur la table de la salle à manger. Comme chez Mme Chang, le dessert (fruits) et le café sont en général servis sur une table basse dans le salon. Les jours où le beau-père de Mme Yi ne travaille pas, il se lève plus tard que son fils. Il demande parfois à prendre son repas dans sa chambre, sur une petite table basse. De même, il lui arrive d'être fatigué le soir : il désire alors dîner avant son fils et sa belle-fille, dans sa chambre ou dans le salon, sur une table basse.

Lorsque Mme Yi et son mari reçoivent des invités, le repas est toujours servi dans le salon, sur la table basse.

Dans les trois cas, on ne peut manquer d'être frappé par la grande variété des situations et par les usages fluctuants de la salle à manger. Les pratiques des habitants suivent les deux usages (occidental et coréen) : les repas sont tantôt pris sur la table de la salle à manger et tantôt sur une table basse ; les convives sont donc assis sur des chaises ou par terre, ce qui constitue une réelle évolution par rapport à la manière de vivre toujours près du sol de l'habitat traditionnel. Mais cette référence alternée aux deux usages semble également répondre à certaines règles implicites.

Dans tous les cas en effet, les repas les plus ordinaires (les plus fréquents) sont pris sur la table de la salle à manger : le dîner qui rassemble toute la famille chez Mme Chang, le dîner de Mme Kim et de son fils, le petit déjeuner si tout le monde est levé en même temps chez Mme Yi, etc. L'intégration de manières de manger adaptées à un mobilier d'origine exogène a donc bel et bien investi le quotidien, mais, là encore, de manière partielle et relative. Ainsi, le service coréen simultané des plats ne dépend pas du mobilier utilisé (coréen ou occidental) et persiste même quand le menu s'occidentalise avec l'introduction de pain, de pizzas ou de produits laitiers à côté du riz, de la soupe et du *kimch'i*. Dans la plupart des cas aussi, seul le « cœur » du repas (riz et plats chauds) est consommé dans la salle à manger. Chez Mme Chang et Mme Yi, fruits et café sont servis sur une table basse dans le salon.

L'utilisation de la table basse ne se maintient pas seulement pour un moment du repas (le dessert, par opposition aux plats principaux dont le riz constitue la base) ; elle se maintient aussi en différentes occasions, qui se distinguent plus ou moins nettement d'une situation ordinaire (cas le plus « banal » pour la famille considérée et qui varie, bien sûr, selon les familles). Il peut s'agir d'occasions qui correspondent à une petite rupture de l'habituel, sans qu'il s'agisse pour autant d'un véritable moment festif.

Par exemple, le service du café et du dessert dans le salon est souvent lié à l'amélioration du menu ordinaire, du fait de la présence d'un invité (chez Mme Chang et Mme Yi) ou parce que toute la famille est réunie ce jour-là, alors qu'en temps normal, chacun mange séparément (chez Mme Kim). Parfois, l'usage de la table basse s'accompagne de son déplacement hors du LDK. Mme Kim apporte ainsi son dessert à sa fille dans sa chambre. De même, il arrive que son mari consomme le dîner dans leur chambre. Enfin, le beau-père de Mme Yi aime à prendre ses repas dans sa chambre. Dans ce dernier cas, l'usage de la table basse correspond à la persistance d'habitudes fortement ancrées chez une personne âgée, qui a toujours vécu dans des logements à mobilier bas. Enfin, l'utilisation de la table basse resurgit aussi toujours dans les occasions festives, par exemple lors d'une célébration traditionnelle, comme celle de la cérémonie du nouvel an, où, en temps ordinaire, la famille mange dans la salle à manger.

On retrouve donc dans les appartements modernes le transport des tables basses soit disant motivé par l'organisation particulière du *hanok* (voir le discours de la fille de Mme Chang). J'ai pu également observer la persistance de certains gestes, comme préparer la cuisine en position accroupie : quand Mme Yi prépare la marinade pour la viande grillée dans la buanderie, elle travaille dans cette position, chaussée de ses sandales en plastique. De même, quand Mme Kim, Mme Chang et Mme Yi préparent le dessert, elle pèlent les fruits en position accroupie, parce que la table qu'elles utilisent à ce moment-là est une table basse. Là encore, ces gestes et habitudes corporelles soit disant motivés par la disposition de la cuisine dans le *hanok* (situation du foyer) se retrouvent dans l'appartement moderne, alors même que la forme matérielle du logement ne l'impose plus.

Dormir : l'attribution encore floue des territoires individuels

L'introduction des chambres à coucher (*ch'imshil*), qui sont parfois notées sur les plans du terme plus neutre de *pang* (pièce), modifie également la polyfonctionnalité des pièces de la maison coréenne (voir Figures 41-43). Dans tous les appartements, la chambre principale (*an pang* ou *k'un pang*) est néanmoins conservée et sa taille plus importante lui confère un statut particulier : comme cela est d'ailleurs précisé dans certains plans des agences immobilières, cette chambre est destinée au couple parental (*pubu ch'imshil*²⁰). Cette organisation ne

En quoi l'appartement est-il « moderne » et « occidental » pour Mme Chang et Mme Pak ?

rompt pas vraiment avec celle de la maison traditionnelle type, où la chambre intérieure (*an pang*), cœur de l'espace domestique est en effet le territoire du maître ou de la maîtresse de maison.

Exemple 1 : attribution et utilisation des chambres chez Mme Chang : Mme Chang occupe la chambre principale. Celle-ci comporte une grande armoire de bois qui couvre l'un des murs. Sous la fenêtre sont installés des meubles bas : deux commodes et un coffre, dans lequel est rangée la literie coréenne (le matelas fin, la couette et l'oreiller) qu'utilise Mme Chang. La plus petite chambre de l'appartement, à gauche de l'entrée, est celle de la fille cadette. Le fils aîné, occupe la chambre d'en face et le benjamin, la troisième. Ces chambres sont meublées à l'occidentale avec lit, bibliothèques, armoires ou étagères. Chacun des trois enfants dispose d'un bureau et d'une chaise ou d'un fauteuil. Tous les trois vivent et dorment sur un lit haut avec sommier.

Exemple 2 : attribution et utilisation des chambres chez Mme Kim : Mme Kim et son mari occupent la chambre principale. Celle-ci est meublée de manière mixte : à côté d'un grand lit double, se trouve un coffre dans lequel Mme Kim range une literie coréenne. De même, la coiffeuse de Mme Kim est une petite table basse surmontée d'un miroir : Mme Kim se maquille agenouillée. Les deux chambres les plus proches de l'entrée sont les chambres des enfants : elles sont meublées à l'occidentale, avec lit, bureau et chaise. Quant à la dernière chambre, elle n'est pas attribuée et elle est presque entièrement vide. On y trouve un portant où sont suspendus les costumes du mari et les manteaux de la famille, pour l'hiver. Le fils y installe parfois sa console de jeux vidéo. Équipée d'une literie coréenne, cette chambre sert de chambre d'ami. Mme Kim m'a aussi dit que l'hiver, pendant les grands froids, elle et son mari préféreraient dormir sur la literie coréenne, à côté de leur lit, pour mieux profiter du chauffage par le sol.

Exemple 3 : attribution et utilisation des chambres chez Mme Yi : Mme Yi et son mari occupent la chambre principale. Comme chez Mme Kim, les meubles sont mixtes : une grande armoire de bois sombre couvre un des murs. En face de l'entrée se trouve un lit double, à côté duquel est disposée une petite commode qui sert de table de nuit. La coiffeuse de Mme Yi est une coiffeuse basse. Mme Yi, comme Mme Kim, se maquille agenouillée. La chambre à droite de l'entrée est la chambre du bébé. Elle est encombrée d'un portant, où sont suspendus des habits, et d'une bibliothèque chargée de livres. Il n'y a pas de lit d'enfant. « Pour l'instant, le bébé est trop petit pour dormir tout seul, déclare Mme Yi. Il dort avec nous. » La chambre d'en face est occupée par le beau-père de Mme Yi et elle est presque vide. Elle ne comporte qu'une petite table basse, avec un poste de télévision. Le beau-père de Mme Yi dort sur une literie coréenne.

225

20. Litt. « la chambre du couple (marié) ».

Figure 41. ATTRIBUTION DES CHAMBRES ET TYPE DE MOBILIER
CHEZ Mme CHANG

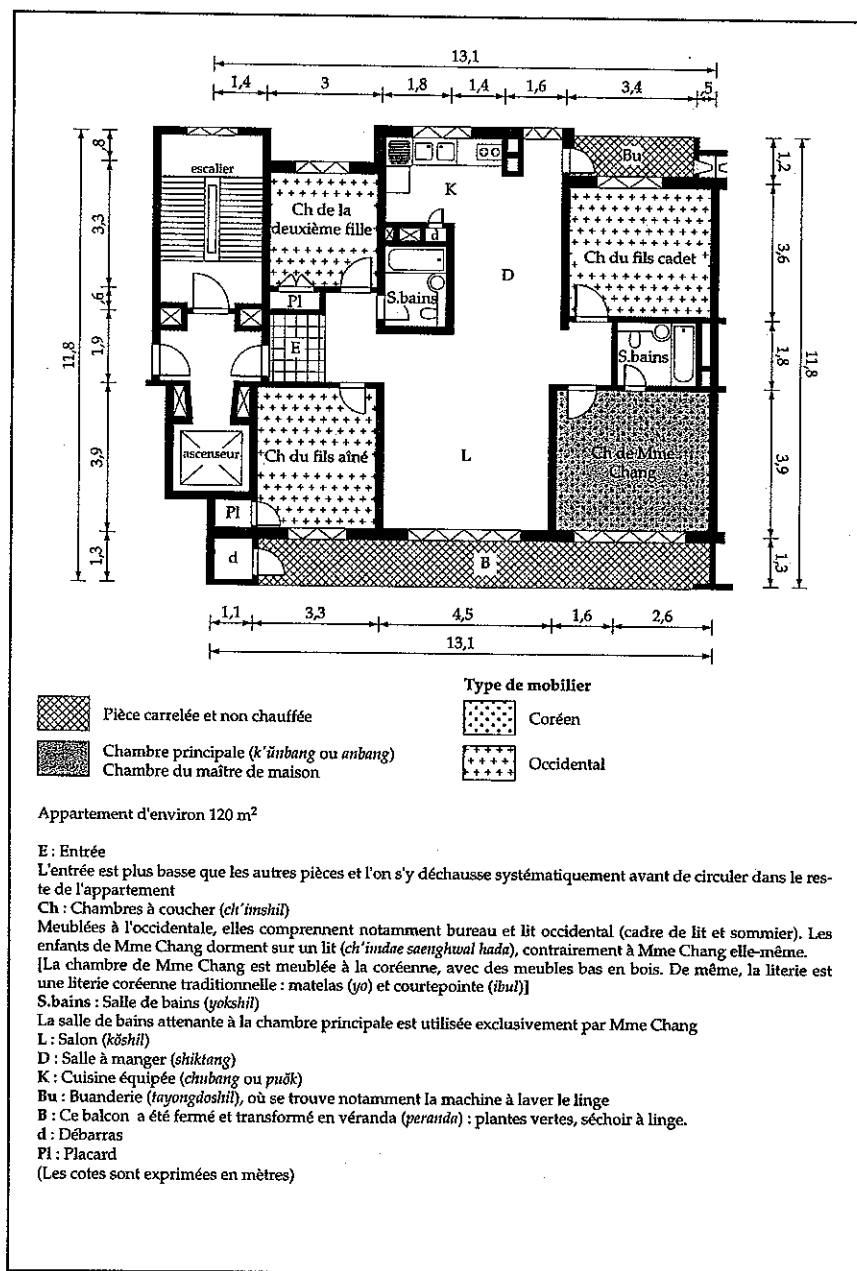
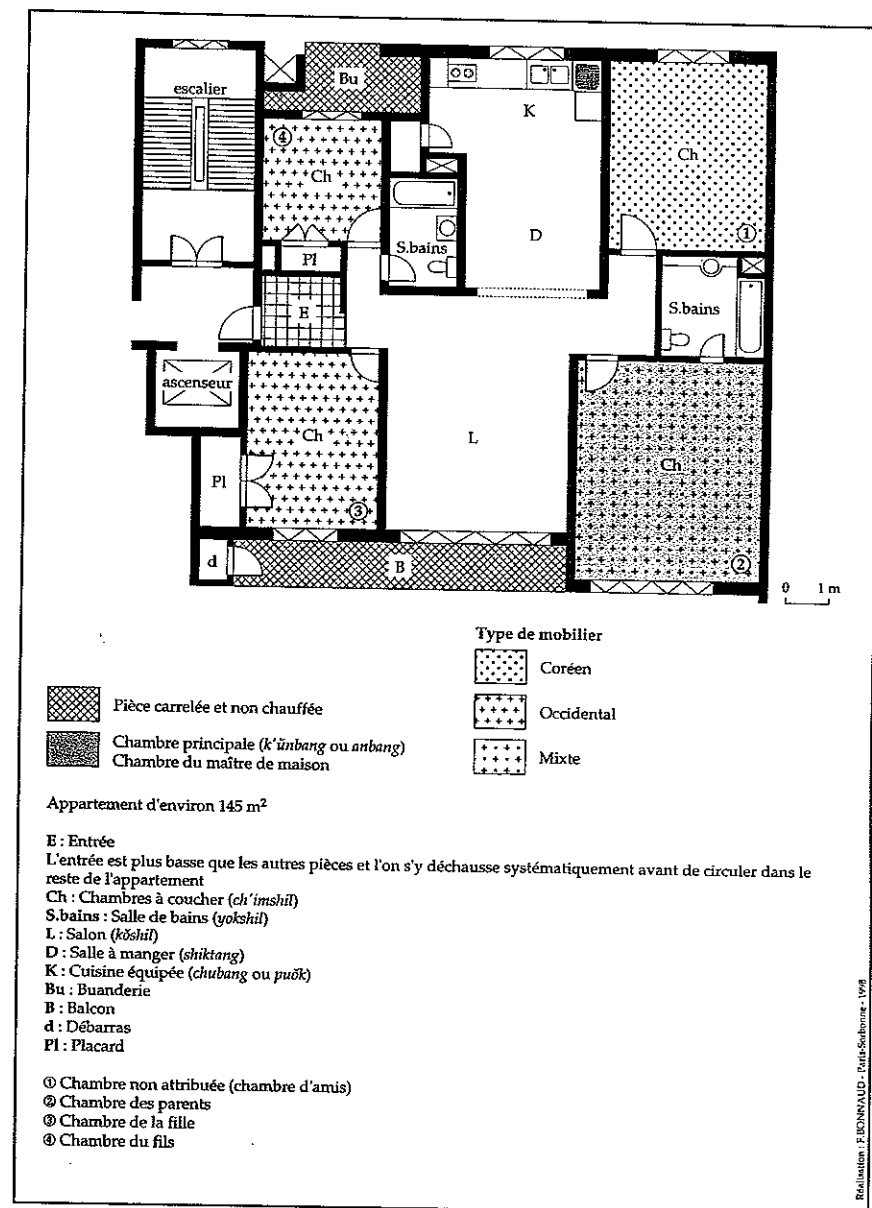
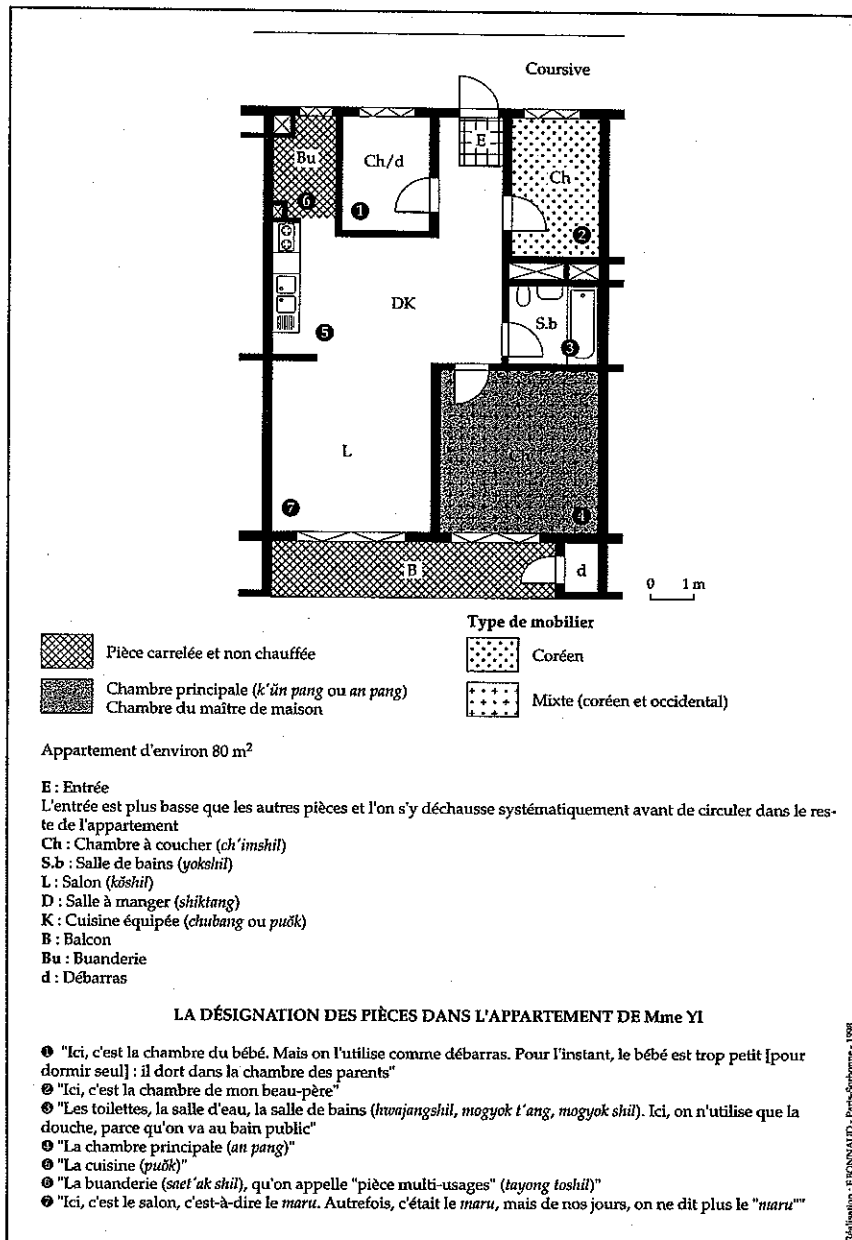


Figure 42. ATTRIBUTION DES CHAMBRES ET TYPE DE MOBILIER
CHEZ Mme KIM



277

Figure 43. ATTRIBUTION DES CHAMBRES ET TYPE DE MOBILIER
CHEZ Mme YI



En quoi l'appartement est-il « moderne » et « occidental » pour Mme Chang et Mme Pak ?

On retrouve dans les chambres le mobilier mixte déjà observé au salon et dans la salle à manger. Cette mixité porte autant sur le couchage (literie coréenne ou lit avec cadre et sommier) que sur les meubles de rangement (armoires, bibliothèques, étagères et commodes jouxtant les coffres et les coiffeuses basses). Seuls les meubles destinés au travail dérogent à la mixité : les enfants en cours d'étude chez Mme Chang et Mme Kim utilisent ainsi un bureau et une chaise ou un fauteuil. Là encore, la mixité du mobilier induit des pratiques mixtes qui dépendent soit des personnes, soit des circonstances. Il apparaît en général que les jeunes générations (jusqu'à la trentaine, comme le jeune ménage de Mme Yi) adoptent un mobilier et une literie de style occidental : ainsi en est-il des trois enfants de Mme Chang et des enfants adolescents de Mme Kim. Inversement, les personnes plus âgées préfèrent, comme Mme Chang et le beau-père de Mme Yi, dormir sur la literie coréenne et vivre près du sol en utilisant des meubles bas. Il s'agit là d'ailleurs plus d'une tendance que d'une véritable loi, puisque les contre-exemples sont légion. En outre, un même individu peut utiliser alternativement les deux types de mobilier, en fonction des circonstances. Mme Kim et son mari dorment par exemple sur leur literie coréenne les jours de grand froid, ce qui montre tout au moins que la literie coréenne est pour les Coréens bien mieux adaptée que la literie haute au chauffage par le sol. De même Mme Yi, qui dort dans un lit de style occidental, utilise une coiffeuse basse.

En ce qui concerne l'attribution des chambres, les trois appartements sont conformes à ce que prévoit le modèle, c'est-à-dire l'attribution de la chambre principale au maître et à la maîtresse de maison, tandis que les autres chambres sont réparties entre les divers membres du ménage. Si l'attribution individuelle des chambres est la règle générale, celle-ci souffre néanmoins d'entorses fréquentes. Par exemple, la chambre du bébé de Mme Yi n'est pas utilisée en tant que telle et Mme Yi se comporte comme tous les parents coréens, qui gardent dans leur chambre leur bébé pendant au moins un an.

La mixité plus ou moins marquée du mode d'habiter dépend ainsi de la nature des activités. Les manières de manger et de dormir se caractérisent par des usages très variables, qui dépendent de la génération, de l'itinéraire résidentiel, des habitudes acquises et des goûts propres des individus. Pour ce qui est de l'étude et du travail, l'abandon de la position au sol presque généralisée à Séoul doit beaucoup à l'influence de l'école et du monde de l'entreprise où bureaux, tables et chaises sont de rigueur.

Se laver : l'utilisation de la salle de bains et la fréquentation du bain public

La particularité des salles de bains coréennes, qui ne souffre aucune exception quel que soit le type de logement concerné, est de présenter un sol en pente très légèrement incliné vers un conduit d'évacuation situé en général sous le lavabo. Le sol de la pièce est carrelé et l'on y circule après avoir chaussé les sandales de plastique disposées près de la porte à cet effet. Cet équipement tient aux habitudes que beaucoup de Coréens ont conservé en matière d'hygiène.

En me faisant visiter son appartement, Mme Yi déclare à propos de la salle de bains qui comporte une baignoire : « Je n'utilise pas la baignoire, parce que je vais au bain public. » Elle m'explique par la suite qu'elle se sert de la baignoire pour placer la bassine pleine d'eau dans laquelle elle donne le bain au bébé. Sinon, elle se lave à l'extérieur de la baignoire et rince le sol de la salle de bains quand elle a terminé sa douche. Chez Mme Chang en revanche, tout le monde utilise la baignoire pour se laver et personne ne fréquente le bain public. Enfin, chez Mme Kim, tout le monde utilise la baignoire pour se doucher, mais les parents (pas les enfants) fréquentent le *sauna*. « Je ne vais jamais au bain public, parce que ces établissements ne sont pas propres », précise Mme Kim. Le *sauna*, attenant à la piscine où elle se rend trois fois par semaine offre pourtant exactement les mêmes prestations que le bain public de quartier où se rend Mme Yi : bains chaud, froid, tiède, bains de vapeur sèche ou humide, massages, soins du corps et du visage – à la différence près que le nom occidental reflète le standing supérieur de l'établissement qui se répercute naturellement sur le prix du service.

Le cas de Mme Chang montre bien que la fréquentation du bain public n'est pas le fait de tous les Séouliens. Mais cette pratique, d'ailleurs importée par les Japonais pendant la période coloniale, est encore très courante en Corée, comme en témoigne la densité des établissements dans les quartiers de Séoul et la présence d'un *mogyok t'ang* (bain public) ou d'un *sauna* dans presque tous les *tanji*. Cette habitude est liée à des conceptions particulières de la propreté : par exemple, le gommage régulier de la peau, rendu plus facile par la station longue dans un milieu humide, voire un bain de vapeur, est considéré comme indispensable. Elle tient aussi à une notion spécifique de l'intimité : au *mogyok* ou au *sauna*, le lavage du corps s'effectue en public, dans un lieu spacieux. La séance marque un véritable moment de sociabilité, surtout dans les petits *mogyok* de quartier où tout le monde se connaît. On bavarde avec ses voisins, on s'entraide pour se laver le dos, on s'informe des derniers événements... Joyeux brouhaha couvert par instants par le hurlement d'un bambin : la mère, armée du redoutable

En quoi l'appartement est-il « moderne » et « occidental » pour Mme Chang et Mme Pak ?

petit gant de gommage vert ou jaune, s'emploie à récurer frénétiquement sa progéniture.

La fréquentation du bain public (ou du *sauna*), qui est le lieu où (pour beaucoup de Coréens) l'on se lave « vraiment », et des pratiques de l'hygiène particulières induisent donc une utilisation spécifique de la salle de bains. La baignoire est alors reléguée au rang d'accessoire, voire d'ornement, ce qui rejoint les conclusions que formule V. Grimaud à l'issue de son étude de l'habitat indien moderne.

On pourrait penser que le moderne dans cet habitat c'est la fonction, la raison, l'organisation, bref toute la civilisation matérielle manifestée au cœur de la famille et de ses modèles. Nous croyons avoir esquissé une réponse inverse : dans cet habitat c'est le moderne qui est symbolique, qui constitue l'ornement ; c'est le traditionnel qui par l'expression des pratiques qu'il autorise et renforce, constitue la vraie fonctionnalité²¹.

Conclusion

Avec l'introduction dans les logements de nouvelles structures (une nouvelle pièce, comme la salle à manger), d'équipements (baignoire) et de meubles (tables et chaises, lits avec cadre et sommier) d'origine exogène, le mode d'habiter coréen s'est modifié. À cet égard, l'*ap'at'ü* constitue bel et bien un des « laboratoires de transformation des pratiques » quotidiennes de la Corée industrialo-urbaine. Mais il n'est sans doute pas le seul « laboratoire » : à travers l'école et le bureau ou par l'évolution des maisons individuelles, ces nouvelles manières de vivre se propagent aussi hors de Séoul et de ses *tanji*. Conclure de manière péremptoire que ce sont les appartements qui sont les principaux responsables de la transformation du mode de vie est excessif. Les appartements sont simplement l'un des effets les plus apparents de la transformation générale du cadre matériel, qui touche la vie quotidienne de l'ensemble des populations urbaines (et rurales) en Corée. Ils sont aussi le lieu où cette transformation est la plus évidente et se laisse la plus facilement analyser.

L'acculturation des pratiques se traduit ainsi par la mixité : le mode d'habiter et l'utilisation des meubles qui y est liée, font apparaître des usages plus spécifiquement coréens mêlés à d'autres, proches d'un usage occidental. La conduite des gens se réfère aux deux logiques d'appropriation de l'espace. L'occidentalisation du logement est donc toute relative. D'abord parce que l'appartement est le fruit de la constitution progressive d'un type de logement où l'occidentalité est devenue autant

un symbole qu'une réalité. Ensuite parce que le mode d'habiter, se fût-il enrichi de gestes nouveaux, n'en a pas moins contraint les formes matérielles issues de la migration des modèles à s'adapter à ses spécificités (particularités de l'entrée, de la buanderie, mode de chauffage, etc.).

Cette mixité des pratiques est d'ailleurs la partie émergée de l'iceberg. Bien que plus difficile à identifier quand les formes matérielles du logement le contredisent apparemment, le mode d'habiter spécifiquement coréen leur est cependant irréductible. Ce mode d'habiter se caractérise d'abord par la permanence de la vie près du sol, que lits, tables hautes, chaises et bureaux sont loin d'avoir fait disparaître. Il se caractérise aussi par une affectation parfois floue de la fonction des pièces et par une appropriation peu marquée des territoires individuels. Associé au nomadisme des meubles (tables basses et literie) et des personnes dans l'appartement, ces pratiques spécifiquement coréennes sont aussi indissociables de la manière dont l'intimité familiale est vécue et ressentie. La « coréanité » reste au plus profond et à l'essentiel : l'intimité et l'appropriation des lieux.

Les exemples montrent enfin combien sont complexes et ambigus les rapports entre le nouvel habitat et les modes de vie locaux, confrontés à des structures normatives où les transformations matérielles du logement et la valeur qui leur sont attribuées sont aisément confondues. Il apparaît en effet qu'au-delà de l'amélioration des normes minimales d'hygiène et de confort du logement, la tradition et la modernité, l'occidentalité et la coréanité sont, pour les habitants, une construction plus qu'une réalité. Ainsi accomplit-on quotidiennement dans l'appartement considéré comme moderne des gestes présentés comme motifs de dénigrement de la *hanok*, symbole d'arriération : se déchausser et se rechausser, transporter des tables basses, etc. L'appartement est, dit-on, moderne parce que « mieux équipé et plus facile à vivre », mais d'autres types de logements ne le sont pas moins. En fait, l'occidentalisation de l'appartement et du mode de vie de ses habitants est toute relative, mais elle signifie beaucoup : elle est un signe extérieur d'enrichissement et surtout d'intégration à la Corée moderne et urbaine.

CHAPITRE 7

La sociabilité dans les *tanji*, entre tradition et modernité

Poursuivant l'analyse des conséquences d'une transformation du cadre matériel sur la manière de vivre des habitants, ce dernier chapitre s'intéresse aux relations qu'entretiennent les individus ou groupes d'individus entre eux, dans le cadre défini et uniforme que constitue le *tanji*. Qu'en est-il de la sociabilité familiale et de quartier dans cet environnement résidentiel dont l'organisation spatiale diffère si profondément de l'archétype traditionnel repéré à Séoul ? Comme dans le chapitre précédent, les développements sont fondés sur l'enquête de terrain et la problématique culturelle de la tradition et de la modernité est toujours abordée dans le contexte local (coréen), où la tradition renvoie à la Corée d'avant le développement et la modernité au Séoul d'aujourd'hui.

L'appartement, les anciens, les jeunes

Logement et structures familiales

Corollaire de la transition démographique en voie d'achèvement, la taille moyenne des ménages coréens s'est rétrécie en trente ans, passant de six personnes par ménage en 1960 à environ trois personnes en 2000¹. Outre l'augmentation de l'espérance de vie et la diminution du taux de natalité² qui engage lentement la Corée sur la voie du vieillissement, les deux derniers recensements de 1995 et 2000 ont mis en évidence la diminution des ménages multiples, essentiellement issus de la cohabita-

1. RPL, 1960 et 2000.

2. En 2000, l'indice conjoncturel de fécondité était de 1,4 (RPL, 2000).

tion des parents et de leurs enfants mariés. À la montée en puissance de la famille nucléaire (un couple marié et ses enfants célibataires), s'ajoute l'accroissement rapide du nombre de ménages constitués d'une seule personne (personnes âgées, jeunes actifs célibataires), qui représentaient déjà en 1995 plus de 12 % des ménages contre moins de 5 % en 1980. Malgré ces évolutions et malgré des structures démographiques qui se rapprochent de plus en plus de celles des pays industrialisés d'Europe ou d'Amérique du Nord, la Corée se caractérise néanmoins par une cohabitation intergénérationnelle plus fréquente, les ménages de deux générations représentant encore plus de 60 % des ménages en 1995.

Des raisons connues expliquent ces spécificités. En Corée, la décohabitation des jeunes non mariés – surtout les filles – est beaucoup moins couramment admise qu'en Occident et la cohabitation d'un couple hors mariage, considérée comme scandaleuse, est proscrite. De même, la séparation des époux est rare. Quant à la cohabitation intergénérationnelle, elle est en Corée un phénomène beaucoup plus courant qu'en France ou aux États-Unis. Une étude intéressante sur cette question au Japon³ (réalisée à partir d'une enquête de terrain dans les années 1980) montre en effet que d'une façon générale la coresidence (brève ou longue) des parents et de leurs enfants mariés est plus courante dans les populations d'Asie (Taiwan, Japon, Corée, etc.) que dans les pays occidentaux, même si elle tend à diminuer. Au Japon par exemple la cohabitation post-nuptiale, qui a décliné jusqu'en 1970, s'est ensuite stabilisée pour concerner environ un tiers des jeunes mariés. Ceci dit, la cohabitation intergénérationnelle est moins fréquente en milieu urbain qu'en milieu rural et inversement, le taux de ménages d'une seule personne est aussi beaucoup plus important en ville. À Séoul, ces ménages et les ménages nucléaires sont plus nombreux que dans le reste de la Corée.

L'analyse globale des questionnaires fait apparaître les résultats suivants quant aux structures des ménages dans les sept *tanji* étudiés.

3. H. KOJIMA, 1987, p. 231-242.

Tableau 6. Taille des ménages et fréquence de la cohabitation intergénérationnelle dans les sept *tanji* étudiés (en % des ménages, sur 210 ménages).

Taille et nature du ménage	Proportion des ménages
1 personne	Aucun
2 personnes	16 %
3 personnes	21 %
4 personnes	55 %
5 personnes	5 %
Plus de 5 personnes	3 %
Plus de deux générations	30 %

L'absence de ménage d'une seule personne dans l'échantillon de population concerné est d'abord révélatrice du fait que les *tanji*, qui sont avant tout des lieux de résidence destinés aux familles et offrent des logements adaptés, ne sont pas susceptibles de drainer un grand nombre de ménages d'une seule personne. Parmi les cas d'étude, seul le *tanji* de l'ONCL à Chamshil, avec ses appartements de 30 m², pourrait à la rigueur intéresser ce type de ménage et, dans ce cas, l'écart à la moyenne s'explique sans doute par les défauts d'une enquête réalisée de manière plus qualitative que quantitative. L'analyse des questionnaires fait également apparaître une forte représentation des ménages de trois et quatre personnes, qui constituent plus des trois quarts (76 %), ce qui s'explique – comme pour la sous-représentation des ménages d'une seule personne – à la fois par les particularités de la méthode d'enquête⁴ et par la domination des familles dans les appartements. En revanche, le taux des ménages de cinq personnes dans les sept *tanji* étudiés est plus faible que la moyenne nationale (5 % contre 13 % des ménages⁵), de même que la proportion des ménages de plus de deux générations (30 % seulement dans les *tanji* étudiés, c'est-à-dire deux fois moins que la moyenne nationale). Il est à noter enfin que, lors de l'enquête, une forte proportion de ménages de cinq personnes a été recensée à Chamshil et non pas à Apkujöng ou Panp'o, où les appartements sont plus grands. Ces observations confirment un phénomène largement connu : la corrélation inverse existant entre la taille des logements et la taille des ménages.

4. La méthode du porte-à-porte pratiquée pendant la journée élimine les célibataires actifs (absents) de l'échantillon, alors que les ménages « moyens » de trois ou quatre personnes, dont la femme ne travaille pas, sont presque tous enquêtés.

5. RPL, 1995.

Tableau 7. Âge et sexe du chef de famille dans les sept *tanji* étudiés
(en % des ménages, sur 210 ménages).

Age / Sexe	Chef de famille (<i>sedaeju</i>)
Jusqu'à 20 ans	Aucun
De 21 à 30 ans	5 %
De 31 à 40 ans	40 %
De 41 à 50 ans	45 %
De 51 à 60 ans	10 %
61 ans et plus	Aucun
Homme	85 %
Femme	15 %

Tableau 8. Tranche d'âge du dernier enfant dans les sept *tanji* étudiés
(sur 210 ménages).

Tranche d'âge du dernier enfant	Proportion des ménages
Pas d'enfant	10 %
Âge pré-scolaire	20 %
En primaire	40 %
Au collège ou au lycée	15 %
Plus de 18 ans	15 %

Les résultats concernant le sexe du chef de famille sont en revanche remarquablement conformes aux statistiques données par le recensement de 1995 : 85 % des chefs de famille sont des hommes⁶ actifs, déjà engagés dans la vie familiale puisque 90 % des ménages enquêtés ont au moins un enfant. Le profil type des ménages des sept *tanji* étudiés apparaît donc comme un ménage de trois ou quatre personnes, constitué des parents et de leur(s) enfant(s).

6. D'après le recensement, 84 % des chefs de famille sont des hommes en 1995 (RPL, 1995).

Habiter ensemble : l'inversion des déplacements traditionnels

La coresidence de plus de deux générations, qui traduit la présence d'un ou deux parent(s) âgé(s) dans l'appartement occupé par la famille nucléaire, a été mentionnée dans 30 % des cas au cours de l'enquête. En ce qui concerne les 15 % de femmes qui se sont déclarées chefs de famille, plus de la moitié d'entre elles (17 personnes) ont précisé qu'elles vivaient avec au moins un des parents âgés. Le taux de cohabitation intergénérationnelle, qui concerne presque un tiers des ménages enquêtés, reste donc important dans les *tanji* coréens. Si ce phénomène peut s'interpréter comme le reflet d'une grande permanence, il n'en traduit pas moins dans ses formes actuelles les bouleversements liés à la modernisation.

En Corée, la maison (*chip*) est un patrimoine non seulement matériel mais aussi spirituel de la famille⁷. Le souci de conserver et de maintenir l'œuvre et l'esprit des ancêtres, ainsi que la nécessité de transmettre cet héritage à la descendance mâle, se manifestent en premier lieu vis-à-vis de la maison qui, traditionnellement, symbolise la permanence et la cohésion de la grande famille. Au moment de son mariage, la femme allait s'installer dans la maison de sa belle-famille. Aujourd'hui encore, le terme de *shijip kada*, qui signifie littéralement « emménager chez sa belle-famille », est aussi couramment employé que *kyörhon hada* (« se marier ») quand il s'agit du mariage des filles. Dans la Corée de la seconde moitié du XX^e siècle, l'exode rural dans les villes a bouleversé ces schémas traditionnels. À Séoul en particulier, pour les habitants d'origine provinciale (un habitant sur trois), la maison (*chip*), symbole du patrimoine matériel et spirituel de la famille, se situe dans la région d'origine. Elle est en général transmise de père en fils. Ainsi en est-il par exemple du *hanok* de Mme Chang en province, qui a été légué pour moitié à chacun des deux fils à la mort de leur père. Dans ce cas – qui est loin d'être un cas isolé –, le(s) propriétaire(s) du patrimoine familial et provincial, qui sont des actifs employés en ville, ne l'habitent plus et d'autres membres de la famille étendue (cousins) en profitent, moyennant l'entretien du bâtiment. Cette migration des actifs, qui rompt le lien fort qu'entretenaient traditionnellement les Coréens à la maison familiale, se conjugue d'ailleurs avec ce que Lee Eun, notant qu'un tiers des Séouliens déménagent tous les ans, qualifie de « nomadisme intra-urbain⁸ ».

7. CHOI Jaiseuk, 1977.

8. LEE Eun, 1997, p. 90.

Aujourd'hui, les jeunes actifs sont de plus en plus fréquemment suivis par leurs parents dans leur migration vers la ville. En montant à Séoul après la mort de son mari, Mme Chang s'est par exemple installée temporairement avec ses deux fils, puis a vécu pendant trois ans dans un *tanji* avec sa fille, son gendre et ses petits-enfants. De même, le beau-père de Mme Yi s'est installé dans l'appartement de son fils à la mort de sa femme. Quant à Mme Kim, elle envisage la perspective d'accueillir dans la quatrième chambre de son appartement sa belle-mère qui vit actuellement dans la maison de famille en province avec des cousins.

« Si jamais les jeunes s'en vont, elle viendra habiter avec nous car mon mari est le fils aîné. [...] De nos jours, les gens sont de plus en plus individualistes... Les jeunes veulent leur indépendance économique et les adultes, comme nous, trouvent parfois difficile de vivre avec leurs parents. Avec la généralisation de la famille nucléaire, les parents doivent aussi changer de mentalité et de manière de vivre. [...] Mais ce n'est pas bien de laisser vivre seule une personne âgée. Alors ma belle-mère viendra sûrement habiter avec nous. »

Mme Kim, qui émet clairement des réserves sur la cohabitation avec sa belle-mère, n'en reconnaît pas moins la nécessité d'accepter cet arrangement parce que son mari est le fils aîné et parce que « ce n'est pas bien de laisser vivre seule une personne âgée ». Elle exprime le sentiment d'un devoir moral vis-à-vis de sa belle-mère, tout en reconnaissant le rôle principal du fils aîné dans la famille, observant ainsi deux des règles qui régissent les relations des enfants envers leurs parents selon le système de valeurs confucéennes. Le sentiment de la piété filiale (*hyodo*) des enfants envers leurs parents, qui est encore le ciment des relations intergénérationnelles dans la société coréenne contemporaine, n'est donc sans doute pas étranger à la fréquence de la cohabitation dans les appartements. En revanche, migrations et déracinements ont inversé le sens du déplacement : autrefois, la maison ancestrale, transmise à l'aîné des fils, accueillait pendant un temps la famille des fils mariés ; aujourd'hui, ce sont les parents qui, abandonnant à leur tour les racines provinciales, rejoignent leurs enfants en ville. C'est ainsi que le décès d'un membre du couple à la retraite entraîne l'emménagement du veuf ou de la veuve avec l'un des enfants. Le cas du beau-père de Mme Yi, qui est venu s'installer dans le *tanji* de Hyundai juste après la mort de sa femme, est sur ce point parfaitement représentatif.

La transmission du patrimoine

Les itinéraires résidentiels qui ont été présentés au début du livre permettent de montrer que la vie dans les appartements n'a que partiellement modifié les particularités de la transmission du patrimoine familial en Corée.

La règle que la plupart des Coréens considère comme « traditionnelle » veut que la famille du jeune homme apporte l'immobilier (*oebu*), laissant à la famille de la jeune fille le soin d'apporter le mobilier (*naebu*) ; elle correspond d'ailleurs à la situation où le jeune couple s'installe dans la famille du marié. Au cours des entretiens, Mme Yi est la seule à avoir insisté sur le fait que son couple était un « cas particulier », parce qu'elle et son mari avaient partagé le *chõnse* de leur appartement : « Nous sommes un cas particulier, parce que nous avons partagé le *chõnse*. En général, c'est le mari qui paye le logement. La femme s'occupe du reste... Pour la plupart de mes amies, ça s'est passé comme ça. C'est le système traditionnel. » Les itinéraires résidentiels recueillis contredisent pourtant l'affirmation de Mme Yi, montrant là encore l'écart à la réalité de ce que les enquêtés considèrent comme étant « traditionnel ». Il est vrai que l'originalité des parcours de M. Ch'oe et de Mme Kim (c'est le séjour à l'étranger qui a permis de constituer le capital de départ) peut les faire apparaître comme des cas particuliers. De même, l'origine sociale de la famille de Mme Chang et l'importance du patrimoine que celle-ci possède explique que ce soit la fille de Mme Chang et non pas son mari qui ait acheté l'appartement dans lequel le jeune couple s'est installé après le mariage. Il est en tout cas difficile de conclure quant à la persistance ou à l'évolution de cette règle « traditionnelle ».

En revanche, l'aide financière des parents au logement des enfants mariés ou non qui s'installent est systématique. Mme Yi a ainsi reçu de ses parents son premier *chõnse* qu'elle n'a jamais eu à rembourser et qui a constitué le capital de départ lui ayant permis de devenir finalement propriétaire. Après le décès de son mari, Mme Chang a acheté un appartement de 45 m² à chacune de ses filles, dans un grand *tanji* de Kangnam, les deux fils héritant de la maison familiale en province. Dans les questionnaires, l'apport d'argent parental a été mentionné dans 30 % des cas, en sus des économies personnelles ou de l'emprunt, comme moyen de paiement du *chõnse* ou de l'appartement. Mais lors des entretiens, *tous les enquêtés* ont longuement développé sur l'effort financier des parents.

« Ce sont mes parents qui m'ont donné mon premier *chõnse* de 25 millions de wons [env. 175 000 F]. Les parents économisent toujours pour leurs enfants. Je pense que j'ai beaucoup reçu de leur part et je leur en suis reconnaissante. C'était presque un poids au début. Je me demandais : "Comment pourrai-je rembourser cette dette ?" Bien sûr, c'est un don, mais sans eux, je n'aurais pas pu m'installer dans mon premier appartement. » (Une habitante du *tanji* de Hyundai)

« Ici, le *chõnse* [45 millions de wons, environ 315 000 F] a été payé par les parents, sinon nous n'aurions pas pu louer cet appartement à Chamshil. [...] C'est une dette que l'on ne peut pas rembourser, en fin de compte. » (Une habitante de Chamshil)

Les informatrices qualifient souvent ce don, qui peut s'ajouter aux prêts obtenus sur le marché parallèle, de « dette impossible à rembourser » envers leurs parents. Beaucoup d'entre elles ont développé ce sujet, dérivant d'ailleurs presque systématiquement vers le thème général de la reconnaissance envers les parents et de la piété filiale en Corée. « Je ne pourrai jamais rendre à mes parents tout ce qu'ils m'ont donné. Alors ce que mes parents ont fait pour moi, je le ferai pour mes enfants... Et ainsi de suite... », déclare Mme Yi. De son côté, Mme Chang expose le point de vue des parents : « En Corée, la piété filiale (*hyodo*) est très importante. Les parents font beaucoup pour leurs enfants. Et quand ils sont âgés, ils souhaitent recevoir autant qu'ils ont donné. » Cette réflexion amène à considérer un aspect de la piété filiale que les visions exotisantes des sociétés dites confucéennes tendent peut-être à ignorer : son aspect économique. La dette dont les enfants se sentent redevables vis-à-vis de leurs parents est aussi bien morale que matérielle, comme l'expriment plus ou moins clairement les extraits d'entretiens, cités plus haut. De leur côté, les parents donnent un *chõnse* ou achètent à leur(s) fil(s) un appartement, dans lequel il n'est pas exclu qu'ils aillent s'installer au moment du décès de l'un d'entre eux. Les particularités du système de retraite en Corée facilitent d'ailleurs, du moins pour les salariés des grandes entreprises, l'effort financier que ceux-ci fournissent au moment du mariage de leurs enfants. Au moment de leur départ à la retraite, les employés reçoivent un capital (*t'oejik kũm*) dépendant du niveau de salaire et de l'ancienneté et qui peut constituer tout ou partie des fonds destinés à l'aide au logement des enfants qui arrivent au même moment à l'âge du mariage. C'est par exemple le cas du beau-père de Mme Yi, dont le capital de retraite a servi pour payer une part du *chõnse* de l'appartement du *tanji* dans lequel il s'est installé avec son fils et sa belle-fille. Enfin, en l'absence d'un système de retraite par répartition comme celui qui existe en France, les retraités dépendent beaucoup de l'épargne et, en partie, de l'aide matérielle de leurs enfants.

L'aide économique mutuelle des parents aux enfants et des enfants aux parents à des moments précis du cycle de vie (mariage, retraite) est ainsi une expression des solidarités familiales développée dans une société holiste, dont la modernisation est encore loin d'avoir bouleversé le fonctionnement. Si migrations vers la ville et déracinements ont pu changer la direction des rapprochements familiaux, les processus de la transmission du patrimoine familial, ainsi que les valeurs fondatrices des relations parents-enfants témoignent encore de remarquables permanences.

Les *tanji*, territoires féminins

La femme coréenne, entre contraintes et pouvoir domestiques

Dans la société coréenne traditionnelle, l'épouse est la personne de l'intérieur, comme en témoigne l'expression encore utilisée par bien des Coréens pour désigner leur épouse, *chip saram*, qui signifie littéralement « la personne de la maison ». La partition des rôles entre l'homme et la femme se lit d'ailleurs dans la séparation des quartiers d'habitation de la maison aristocratique type : la pièce des femmes (*an ch'ae*) est commandée par le *maru* intérieur et n'est pas directement accessible de l'extérieur ; au contraire la pièce des hommes (*sarang ch'ae*) est ouverte à la fois sur les *maru* intérieur et extérieur. Ce principe d'organisation spatiale est bien apparent sur le plan du *hanok* de Mme Chang (voir le plan du chapitre précédent, p. 213). Dans le corps de bâtiment principal, le quartier des hommes est accessible depuis la première cour, par une porte qui permet de pénétrer directement dans le *maru*. Proche de la porte du mur d'enceinte, donc de l'extérieur, le quartier des hommes est ouvert aux amis et aux hôtes de passage, qui sont tenus à l'écart du quartier des femmes. En entretien, la fille de Mme Chang précise bien à propos de ce dernier qu'« autrefois, les hommes n'avaient pas le droit d'y pénétrer sans autorisation ». Enfin, la première cour sur laquelle donne le quartier des hommes est dévolue au stockage des moissons, donc liée aux travaux des champs qui constituent une partie des revenus de la famille. Inversement, le quartier des femmes donne sur la deuxième cour, la plus intérieure, qui est utilisée dans la gestion de la vie domestique (stockage des jarres de condiments, lavage et séchage du linge de la maisonnée, etc.). Cette division sexuée des quartiers d'habitation ne subsiste pas dans le plan des appartements contemporains et le développement de l'emploi féminin (notamment chez les jeunes générations) a amené bon nombre de femmes à travailler à l'extérieur. Pourtant, la gestion de la vie domestique reste encore le fait exclusif des femmes. Unanimes, toutes les informatrices avouent que ce sont elles qui se chargent entièrement des tâches ménagères (*sallim*) et de la préparation des repas.

Une journée de Mme Kim : Mme Kim se lève à 5 heures et demie pour préparer le petit déjeuner. À 6 heures, elle réveille son mari et son fils qui vont occuper chacun une des salles de bains. Puis tous les trois prennent leur petit déjeuner. Le mari de Mme Kim quitte la maison vers 7 heures moins le quart, au moment où Mme Kim réveille sa fille. Celle-ci succède à son frère dans la salle de bains. Quand elle arrive dans la cuisine, il est environ 7 heures et son petit déjeuner est prêt. À ce moment-là, Mme Kim quitte la maison avec le fils qu'elle accompagne au collège en voiture. Elle revient vers 8 heures et vaque aux travaux ménagers jusqu'à 9 heures et demie ou 10 heures. Puis elle s'en va au club de sport

d'un grand centre commercial, où elle rejoint plusieurs de ses amies. Après une séance de natation et un *sauna*, toutes vont déjeuner dans un des restaurants du centre commercial avant de faire un peu de shopping. Puis Mme Kim rentre chez elle. Elle téléphone à sa famille et à ses amies, elle reçoit des visites ou elle en rend. En fin d'après-midi, elle se rend au marché qui se trouve juste à côté de chez elle pour faire ses courses. Vers 6 heures, elle va chercher son fils au collège et prépare le dîner. À 7 heures et demie, elle accompagne le fils à l'institut (*hagwŏn*) où il reçoit des cours de soutien. Parfois, sur le chemin du retour, elle s'arrête pour déposer un pique-nique à sa fille qui étudie à la bibliothèque jusqu'à 10 ou 11 heures du soir. En attendant le retour de ses enfants, vers 11 heures et demie, elle regarde la télévision, elle lit ou elle passe d'autres coups de téléphone. Quand les enfants arrivent, elle leur propose un en-cas (fruits ou même riz et soupe), s'ils ont faim. Le mari de Mme Kim rentre tard, souvent après minuit. Quand il n'a pas dîné, elle lui prépare un repas et le lui sert parfois dans leur chambre sur une petite table basse.

Cette journée, qui m'a été décrite par l'informatrice comme une journée ordinaire (*pot'ong nal*), est d'abord centrée autour de la vie domestique et familiale. Levée la première, Mme Kim fait démarrer la journée de son mari et de ses enfants en les réveillant. C'est aussi elle qui se charge des tâches ménagères (le matin) et des courses pour la maison (nourriture, épicerie, produits de base), qu'elle effectue au marché dans l'après-midi. Parmi les fonctions de Mme Kim, la fonction nourricière, apparaît d'ailleurs comme la plus importante – du moins aux yeux de la locutrice qui insiste beaucoup sur le thème de la préparation des repas au cours de l'entretien. Elle emploie en général l'expression de *pap hae chuda*, qui signifie littéralement « préparer le riz pour le donner à quelqu'un ». Cette tâche dépend de fait toujours, non pas de son propre emploi du temps, mais de celui des autres membres de la famille. Dans la journée qu'elle décrit, seul le petit déjeuner et le dîner sont des repas communs, bien que ne réunissant pas tout le monde. Les autres repas (le casse-croûte de la fille, le souper des enfants, le dîner du mari) sont des repas individuels, conçus selon les obligations scolaires ou professionnelles de ces derniers. Mme Kim apparaît aussi comme la responsable directe de l'éducation scolaire des enfants. C'est elle qui s'est occupée de la sélection de l'institut dans lequel elle a inscrit son fils, ainsi que du choix du répétiteur de sa fille, qui vient le samedi et le dimanche. C'est aussi elle qui surveille les devoirs et rencontre les professeurs au collège et au lycée, lors des journées parentales. Lors de l'entretien, Mme Kim s'est d'ailleurs beaucoup plainte de la pression que sa fille lycéenne subissait déjà, en vue de la préparation des concours d'entrée dans les universités.

Le déroulement de la vie de famille de Mme Kim dépend au total de deux éléments essentiels. En premier lieu, ses deux enfants sont en cours d'études secondaires, c'est-à-dire dans ce que les Coréens eux-mêmes appellent « l'enfer des examens » (*shihŏm chiok*) et qui constitue l'objectif principal de la vie d'un enfant coréen de la bourgeoisie

urbaine⁹. Cette étape cruciale du cursus scolaire des enfants se traduit par un investissement considérable d'argent (l'institut du fils coûte 600 000 wons [plus de 4 000 F] par mois, les cours particuliers de la fille presque autant) et de temps (les allers et retours, les repas préparés à différentes heures, etc.), qui est assumé entièrement par la mère. En second lieu, l'importance du poste occupé par son mari dans la filiale d'un *chaebŏl* et les particularités de la sociabilité professionnelle réduisent considérablement le temps passé « en famille ». Dans d'autres ménages des *tanji*, parvenus à un moment différent de leur cycle familial, la vie quotidienne de la femme sera modifiée en conséquence. Mme Chang par exemple, dont les enfants sont déjà entrés dans la vie active, est dispensée des investissements matériels que Mme Kim fournit pour les siens. Dans d'autres cas, quand le chef de famille exerce un type d'activité professionnelle différent de celui du mari de Mme Kim (dans l'administration ou dans l'enseignement et la recherche, notamment), le temps passé en famille peut être plus important.

Le deuxième pôle d'activités de Mme Kim, bien distinct du précédent, est consacré aux activités qu'elle effectue la plupart du temps en groupe, avec des amies ou des voisines.

L'argent et les réseaux féminins du secteur informel

Parmi ces activités, il convient d'insister sur la participation aux réseaux informels de la circulation de l'argent. Bien que Mme Kim ne l'ait pas évoqué lors de sa description d'une « journée ordinaire », elle a précisé lors des entretiens qu'elle participait à plusieurs tontines (*kye*). La pratique de la tontine peut permettre, surtout si l'on participe à plusieurs tontines à la fois et que l'on place stratégiquement l'argent récolté, de faire fructifier un capital. Enfin, Mme Kim explique également que dans le réseau constitué par ses relations personnelles (amies et famille), il arrive aux unes et aux autres de prêter ou d'emprunter de l'argent sur des sommes qui peuvent parfois se monter à plusieurs millions de wons. Sur ce plan, Mme Kim est loin de constituer un cas isolé. « La majorité des femmes des classes moyennes et supérieures ne sont pas employées dans le secteur formel mais peuvent contribuer de manière substantielle au revenu familial grâce à leurs activités dans le secteur informel », constate en effet D. Lett¹⁰. Ces activités sont liées au fait que la femme reste encore, dans bien des cas, celle qui gère

9. D. LETT, 1998, p. 170.

10. D. LETT, 1998, p. 209.

l'économie du foyer¹¹. Quelles que soient les méthodes de gestion du revenu familial, la femme reste l'agent principal des décisions courantes, même si toutes les enquêtées ont déclaré tenir compte de l'avis de leur mari pour les gros investissements (achat d'un logement en particulier). Sur ce point, la dévalorisation des activités liées à l'argent dans la société confucéenne traditionnelle n'est peut-être pas étrangère au fait que celles-ci, avec la gestion de l'économie domestique, soient abandonnées au pôle féminin. En même temps, la participation des femmes aux activités des réseaux informels de circulation de l'argent leur permet de jouir d'une grande indépendance financière – donc matérielle.

La tontine

Dans sa forme la plus simple, la tontine fonctionne comme suit : le groupe des femmes se réunit et fixe la somme d'argent que chacune investira à chaque réunion. Le groupe se réunit à intervalles réguliers autant de fois qu'il y a de participantes et chacune obtient un numéro d'ordre, qui peut être soit tiré au sort, soit décidé à l'amiable. Son tour venu, la personne désignée est bénéficiaire de l'intégralité de la somme apportée par chacun des autres membres, ce qui permet – selon la hauteur des sommes fixées – de disposer d'importantes liquidités.

Une « vie de loisirs » et associative

Prendre un cours de natation, aller au *sauna* et « faire du shopping » sont des activités que Mme Kim effectue quotidiennement. Cette dernière distingue ainsi, par les termes employés, les achats de loisirs (« faire du shopping »), qui la concernent individuellement, des achats de nécessité destinés à l'ensemble de la maisonnée (« aller au marché », *shijang kada*). Pour les divertissements, la vie de Mme Kim est d'ailleurs loin d'épuiser toutes les possibilités qui sont offertes en la matière aux femmes de la bourgeoisie urbaine habitant dans les *tanji*. Mme Chang, moins sollicitée par ses obligations familiales car ses enfants sont plus âgés, insiste quant à elle beaucoup sur la « vie de loisirs » qu'elle mène (*ch'wimi saenghwal*).

11. Moon Okpyo évalue ainsi, à partir d'une enquête effectuée auprès de 200 femmes de la bourgeoisie urbaine, à plus de 50 % le nombre de couples où l'homme confie son salaire à sa femme, lui laissant la charge de le gérer au mieux (MOON Okpyo, 1990).

« Je mène une vie plutôt agréable... Je prends un cours de *kayagum* trois fois par semaine et de danse traditionnelle coréenne deux fois par semaine. Et une fois par semaine, je prends un cours de chant et j'apprends des chansons traditionnelles coréennes dans la salle de chant du *tanji*. [...] La vie des femmes est agréable dans un *tanji*... Les enfants ne sont pas à la maison et on peut laisser les plus petits à la maternelle ou à la garderie. Les maris sont au travail et gagnent de l'argent à l'extérieur... Les femmes se distraient... »

De fait, ayant accompagné plusieurs fois Mme Chang à son cours de danse coréenne, dispensé dans un institut situé à dix minutes à pied de la résidence Woosung, j'ai pu constater que la classe comptait, selon les jours, entre trente-deux et trente-huit femmes d'âges variés (de trente à plus de cinquante ans), dont la plupart habitaient le même *tanji*. Le professeur aussi était une femme d'environ quarante ans.

Là encore, les situations particulières de Mme Kim et de Mme Chang expliquent les différences qui séparent la manière dont celles-ci occupent leur temps libre. Mme Kim, qui habite depuis longtemps à Séoul et y a de nombreuses relations, amicales ou familiales, pratique une sociabilité construite sur un réseau personnel et qui peut l'amener assez loin de son lieu de résidence, bien que la zone parcourue reste à Kangnam – le complexe commercial où se trouve la piscine qu'elle fréquente, est par exemple situé à environ un quart d'heure en voiture de chez elle. Mme Chang, plus récemment arrivée à Séoul, y connaît moins de monde et pratique plutôt des loisirs de proximité, dans un institut (*hagwŏn*) qui recrute essentiellement ses clients dans les *tanji* voisins. Mais que le divertissement soit formellement organisé (Mme Chang) ou dépende d'un réseau informel (Mme Kim), il est dans les deux cas pratiqué en groupe et organisé *par* des femmes, *pour* des femmes.

D'autres activités de type associatif découlent de l'engagement des femmes dans toutes sortes de groupes religieux. À partir d'une enquête réalisée à Kangnam-ku auprès de deux cents personnes habitant des *tanji* (à Chamshil-dong et Yöksam-dong), le sociologue Kim Kwangok souligne l'importance des églises protestantes dans la vie sociale des femmes de la bourgeoisie urbaine, comme en témoigne la densité des lieux de culte dans les quartiers concernés¹². Selon lui, le choix même de l'église ou du temple est un critère déterminant du statut social : il note par exemple que l'autocollant de l'église a remplacé le nom du propriétaire sur la porte des appartements. Surtout, il montre comment la fonction d'intégration sociale des églises et des temples fréquentés par la bourgeoisie urbaine, est essentiellement assumée par les femmes de plus de quarante ans – la conversion de la femme entraînant

12. KIM Kwangok, 1994.

d'ailleurs souvent celle des enfants, puis du mari, les parents âgés restant fidèles au bouddhisme¹³.

La fonction d'intermédiaire pour les mariages est également une activité pratiquée en groupe par les habitantes des *tanji*. À côté des autocollants des églises, on trouve ainsi sur la porte des appartements une vignette portant la mention *kyōrhon chungmae* ou *mariage encounter*, c'est-à-dire « entremetteur(se) ». Mme Kim explique qu'elle joue ce rôle d'intermédiaire au sein d'un réseau qu'elle a constitué avec ses amies et ses deux belles-sœurs. Cette activité lui prend beaucoup de temps, car il faut passer des coups de téléphone, rencontrer les gens, constituer des fiches avec la photo, le *curriculum vitae* et l'origine sociale des candidats célibataires, etc. Comme la tontine, cette activité souvent rémunérée peut constituer une source informelle d'augmentation du revenu du ménage.

La sociabilité féminine au sein des *tanji*

Les femmes sont enfin les personnes qui participent le plus activement aux diverses réunions qui rythment le fonctionnement du *tanji*.

D'après les syndics du *tanji* de Hyundai à Apkujōng, de la résidence Samik et de la résidence Woosung, les conseils de *pan* (*pansanghoe*¹⁴), qui ont lieu tous les 25 du mois, sont fréquentés par un habitant sur deux environ. En l'occurrence, toutes les femmes avec qui j'ai eu un entretien long ont affirmé qu'elles y participaient et que l'assemblée était en général désertée par les hommes. Dans l'immeuble de Mme Chang, le *pan* regroupe tous les habitants d'une cage d'escalier. Mme Chang raconte que dans son *pan*, ceux qui ne participent pas aux réunions doivent verser une amende symbolique de 1 000 wons (moins de 7 F).

« Les *pansanghoe* ont été décidés par le gouvernement pour régler les problèmes de voisinage. Dans ma cage d'escalier, nous sommes 17 sur 30 à y

13. Dans l'échantillon étudié par Kim Kwangok, les pourcentages d'appartenance aux différentes religions sont les suivants : 30 % de protestants, 22 % de catholiques (13 % à Séoul), 22 % de confucianistes, 21 % de bouddhistes (25 % à Séoul) et 59 % de personnes sans appartenance religieuse. Le total dépasse 100 %, car il n'est pas rare qu'une même personne se déclare à la fois protestante et confucianiste par exemple. Kim Kwangok constate que le confucianisme est aujourd'hui considéré plus comme une tradition que comme une religion. Ainsi, depuis une vingtaine d'années, les chrétiens ne s'abstiennent plus de respecter des rites (culte des ancêtres, enterrements), *ibid.*

14. Le *pan* est une subdivision administrative du *tong*, qui comprend une trentaine de foyers. Contrairement aux associations de quartier japonaises qui font partie de la vie sociale de proximité, les *pansanghoe* ont été rendus obligatoires par Park Chunghee au moment de la proclamation du régime de Yushin.

participer régulièrement. Chacun accueille la réunion à tour de rôle. Les autres apportent de quoi grignoter et des boissons. On discute des problèmes de gestion de la cage d'escalier. On se tient au courant des dernières nouvelles : qui est décédé, qui s'est marié, comment vont les enfants, qui est entré dans quelle université, etc. Si on ne va pas au *pansanghoe*, on ne connaît pas ses voisins. »

La gestion de l'immeuble constitue certes l'objectif officiel des *pansanghoe*. Mais Mme Chang insiste bien peu sur ce thème et utilise le terme vague de « problèmes de gestion » (*kwalli munje*), sans préciser leur nature. Dans la suite de l'entretien, elle constate d'ailleurs qu'« il n'y a presque jamais de problèmes dans [son] immeuble, excepté ceux suscités par les gens qui ne descendent pas régulièrement leurs poubelles ». En revanche, elle développe beaucoup plus sur les aspects conviviaux du *pansanghoe* (se réunir les uns chez les autres autour d'un verre, se tenir au courant des dernières nouvelles) qui semblent largement l'emporter sur sa fonction officielle (la gestion de la communauté). Mme Yi considère elle aussi le conseil de *pan* comme l'un des ciments de la sociabilité dans un immeuble : « Quand j'habitais dans le *tanji* de Séoul, j'ai rencontré mes voisins en allant au *pansanghoe*, dit-elle. Depuis que nous avons déménagé à Ilsan, je n'ai pas eu le temps de participer aux réunions, alors je ne connais pas grand monde dans mon immeuble. »

La tenue d'un conseil des femmes (*punyōhoe*) dans presque tous les *tanji* montre d'ailleurs que le rôle des femmes dans la vie du *tanji* est institutionnalisé, dans la mesure où ce conseil lui donne une légitimité officielle. Dans les sept sites étudiés, des conseils de femmes se tiennent dans toutes les cages d'escalier, à une fréquence variable. Dans le *tanji* de Woosung par exemple, le conseil des femmes a lieu une fois tous les deux mois. À Chamshil et à Samik, les habitantes se réunissent une fois par mois. La fonction du conseil de femmes est similaire à celle du *pansanghoe* : utilitaires (il s'agit de régler les problèmes de la cage d'escalier), les réunions promeuvent aussi la sociabilité de voisinage (se rencontrer, se tenir au courant des dernières nouvelles, etc.).

Enfin, d'autres types de réunions, suscitées également par des femmes, peuvent institutionnaliser les sociabilités de voisinage dans un immeuble. Ainsi en est-il par exemple de la tontine à laquelle participe Mme Chang et qui réunit treize femmes de sa cage d'escalier : « C'est une tontine pour renforcer les liens d'amitié. On grignote, on discute... La tontine porte sur de petites sommes qui servent pour les mariages ou les deuils. » Cette tontine, qui se pratique dans la sphère locale, n'a pas de finalité spéculative, contrairement à celles auxquelles participe Mme Kim et qui recrutent en dehors de la sphère locale. Au même titre que le conseil de *pan* ou le conseil des femmes, ce type de tontine locale, organisée par les femmes et pour les femmes, est caractéristique de la sociabilité de voisinage qui se développe dans les immeubles. 247

L'origine des discours recueillis et le déroulement de l'enquête reflètent donc remarquablement bien les particularités du fonctionnement quotidien des *tanji*. Parmi les entretiens obtenus auprès des habitants, plus de quatre sur cinq sont le fait d'une femme. Quant aux questionnaires diffusés par la méthode du porte-à-porte, presque tous ont été remplis par la femme, bien que le chef de famille fût l'homme dans 85 % des cas. À l'exception des agents de gestion (employés du syndic, gardiens d'immeubles, jardiniers, etc.), la population active masculine est quasiment absente des *tanji*, qui apparaissent ainsi comme des territoires essentiellement féminins¹⁵. Cette constatation évoque une remarque déjà formulée par Lee Hyojae à propos des quartiers résidentiels de Séoul : « Les maris, qui travaillent au bureau à l'extérieur de leur quartier, n'ont en général pas de relations personnelles avec leurs voisins. Leur vie sociale s'effectue entre collègues : ils passent ensemble la soirée, dans les cinémas, les salons de thé, les salles de billard et les bars¹⁶. » Comme le soulignait déjà ce sociologue au début des années 1970, le développement du travail salarié et la séparation du lieu de travail et du lieu de résidence n'ont pas radicalement modifié la partition entre les domaines féminin et masculin. Dans les *tanji*, le domaine des femmes reste l'espace domestique et ses prolongements (le bain public par exemple ou ses avatars modernes, *health club* et *sauna*), où ces dernières conservent un grand pouvoir de gestion et de décision.

Les *tanji* ou le confort en résidence surveillée

La rationalisation de l'usage des espaces communs

La comparaison des observations réalisées dans le quartier de Shingondök-tong avec celles effectuées dans les *tanji* permet de mesurer les différences qui séparent l'utilisation des ruelles de l'îlot urbain traditionnel de celle des parties communes du *tanji* (aires de jeu, pelouses extérieures, etc.). Dans l'archétype urbain traditionnel, les ruelles et les impasses en retrait des axes de circulation plus importants sont, non

15. Inversement, l'anthropologue R. Janelli note que sa recherche de terrain dans un *chaeböl* est fondée sur un discours masculin : « My research has unfortunately taken on a male centered perspective. Graduates of commercial high schools, the women workers were not managerial-track employees, their stay at Taesöng was intended to be temporary, and thus they were a different and far less advantaged fraction of the new middle class » (R. JANELLI et YIM Dawnhee, 1993, p. 10-11).

16. LEE Hyojae, 1971, p. 27.

pas des couloirs de circulation, mais des aires semi-privées, réservées à l'usage des habitants de l'îlot¹⁷. À Shingondök-tong par exemple, les hommes âgés sont habituellement postés à l'entrée de l'îlot, non loin de l'épicerie principale et de l'arrêt de bus qui dessert cette partie du quartier. Ils sont installés devant la porte d'un établissement qui sert quelques plats et alcools simples (grillades de porc, *pibim pap*, etc.). Assis sur des chaises ou sur des bancs, ils discutent et, parfois, jouent aux cartes ou au *paduk* (nom coréen du jeu de *go*). Il est impossible de pénétrer dans l'îlot sans passer devant eux, à moins de rebrousser chemin jusqu'à une entrée latérale située un peu plus haut. À la belle saison, les ruelles du cœur de l'îlot sont plutôt occupées par les femmes, elles aussi installées sur de larges bancs ou même parfois par terre, sur une natte. Souvent, mais pas systématiquement, elles s'occupent à divers petits travaux, comme le ravaudage et l'épluchage des légumes. À l'automne, elles trient en groupe les gousses de piment rutilantes qui ont séché dans la ruelle. Quelques-unes y préparent même des bassines de *kimch'i*, qu'elles touillent à pleine main en constellant le sol poussiéreux de gouttes de saumure rouge clair. Les ruelles de Shingondök-tong sont enfin le terrain de jeu des enfants, qui y font du vélo, y jouent au ballon ou, accroupis, s'y amusent à des jeux plus calmes (cartes, billes).

Les habitants d'un tel îlot urbain forment une communauté où tout le monde se connaît, bien que ne se fréquentant pas forcément. Dans le Village de la lune, en contrebas, où j'ai réalisé des enquêtes plus systématiques, plusieurs des habitantes ont même jugé inutile de me donner leur nom et leur adresse exacte, lors d'entretiens que je recueillais dans la rue, se désignant elles-mêmes par les termes de « mère d'un tel ou d'une telle ». « Si vous me cherchez, demandez la mère d'Umi, a ainsi déclaré l'une d'entre elles. On vous dira où je suis. » En effet, c'est toujours par cette méthode que j'ai rencontré cette dame (cinq fois en tout), qui a quand même fini par m'apprendre son nom de famille. Semi-privé, l'îlot urbain traditionnel correspond à l'espace de la teknonymie¹⁸, où la désignation des personnes dépend de la position occupée dans le groupe (« mère de », « père de », etc.). Dans cet espace teknonymique, tout le monde connaît tout le monde, sinon personnellement, du moins par les liens de parenté, une fonction, une occupation. J'ai été ainsi nommée pendant tout mon séjour à Shingondök-tong « l'étudiante

17. Voir V. GELÉZEAU, 1997.

18. L'usage teknonymique est la désignation des parents par le nom de son fils (ou sa fille) aîné(e) : « père ou mère d'un(e) tel(le) ». Il s'oppose à l'usage patronymique. E. EVANS-PRITCHARD (qui orthographie « teknonymie ») explique ces principes à propos de la dénomination des noms de personnes chez les Nuers ». C. Geertz l'analyse à propos de la société balinaise. C. GEERTZ, 1983, p. 126sq.

française » (*pullansö haksæng*) et ma colocataire « l'amie de l'étudiante française » (*pullansö haksæng-üi ch'in'gu*).

Dans les *tanji*, la disparition de la ruelle est conjuguée à l'existence de lieux affectés aux différentes générations : la maison du troisième âge accueille les personnes âgées qui, à Shingondök-tong, se retrouvent sur le pas des portes. La maternelle accueille les enfants en bas âge et les terrains de jeux sont investis par les plus grands à la sortie des écoles. La rationalisation des espaces habités se traduit par la ségrégation des générations, cantonnées au sein même du *tanji* dans les lieux qui leur sont attribués, alors qu'elles sont réunies toutes ensemble dans les rues de l'îlot de Shingondök-tong.

La fréquentation des immeubles et des cages d'escalier permet néanmoins de constater de légères variations entre l'utilisation des lieux telle qu'elle apparaît sur les plans (fonction théorique) et l'utilisation qu'en font effectivement les habitants. Sur ce point, il est toutefois difficile de tirer des règles générales, car de grandes différences se font jour entre les *tanji* et, dans un même *tanji*, entre les immeubles. Dans le *tanji* de Chamshil, les espaces communs et extérieurs sont par exemple beaucoup plus investis qu'ailleurs par les habitants. Ce peut être de manière permanente, comme la transformation de certaines pelouses en potager – beaucoup d'autres ont été transformées en parkings par le syndic. Ce peut être de manière plus temporaire : au milieu des cours intérieures dessinées par les immeubles, des groupes de personnes âgées se retrouvent sur de larges bancs, délaissant la maison du troisième âge.

Les immeubles à coursives se distinguent des immeubles à cage d'escalier par une utilisation des couloirs extérieurs qui peut parfois rappeler celle de la ruelle. Dans le *tanji* de Hyundai, j'ai pu observer des enfants faire du vélo ou jouer au ballon dans une coursive, rechignant à descendre une dizaine d'étages pour aller utiliser le terrain de jeux de la résidence. De même, dans les résidences Samik et Woosung, les immeubles à coursives étaient investis par les enfants et leurs jouets (tricycles, vélos, voitures à pédale, etc.). Dans le discours des habitants, la différence entre coursives et cages d'escalier – qui correspond aussi, on l'a vu, à des différences de niveau de vie – se superpose à une différence d'ambiance et de convivialité qui rejoint l'opposition entre communauté villageoise et communauté urbaine analysée dans les discours de Mme Chang et de Mme Pak dans le chapitre précédent. « Dans les immeubles à cage d'escalier, les gens se connaissent encore moins... Dans ces immeubles, les appartements sont grands et les gens sont très occupés. Ils ne rencontrent pas aussi facilement leurs voisins que dans les immeubles à coursives », déclare Mme Chang. Mme Yi lui fait écho : « Dans les immeubles à coursives, c'est un peu comme si on vivait dans une maison individuelle. On connaît bien ses voisins... Quand on sort dans le couloir, on se salue ; on sent des odeurs de cuisine. » La

différence de style de vie paraît néanmoins plus dépendante de la population qui habite l'immeuble qu'être strictement déterminée par la forme du bâtiment. Dans certains immeubles du *tanji* de Chamshil, qui sont pourtant tous à cage d'escalier, les voisins se connaissent beaucoup mieux que dans d'autres immeubles à coursives du *tanji* d'Apkujöng ou de la résidence Samik. Sur ce point, la variété des cas et des situations, montre peut-être qu'à l'échelle des communautés qu'ils forment, les *tanji* tout entiers sont des « laboratoires de transformation des pratiques ».

Le syndic et les gardiens d'immeubles : des domestiques sous-payés

Il existe dans tous les *tanji* l'équivalent d'un conseil syndical, formé par les propriétaires des appartements qui se réunissent en assemblée (*hoeüi*) au moins une fois par an et choisissent le syndic (*kwalli samuso*), dont la fonction officielle est d'assurer la gestion du *tanji*¹⁹. Le syndic fait aussi le lien entre la communauté du *tanji* et l'administration publique : en relation avec le bureau du *tong* et la mairie d'arrondissement, il est chargé de faire appliquer les règlements et les décrets publiés par la mairie de Séoul portant sur le fonctionnement du *tanji* (traitement des ordures, tenue des conseils de *pan*, etc.)

Dans les deux *tanji* du début des années 1970 (Panp'o et Chamshil), la proportion d'employés est environ de un pour cinquante logements et celle des gardiens de un pour plus de cent. Dans le *tanji* d'Apkujöng, le nombre des employés s'élève à un employé pour quinze à vingt logements et un gardien pour quinze à trente logements. L'augmentation du personnel de service se conjugue bien sûr à l'augmentation des charges : c'est dans le *tanji* de Samik, le plus équipé sur ce plan, qu'elles sont ainsi les plus élevées.

19. Deux formules principales existent quant à la gestion du *tanji*. La première, la gestion autonome (*chach'i kwalli*) pratiquée dans les *tanji* de Chamshil, de Panp'o, d'Apkujöng de Samik, suppose une participation assez active des habitants : ceux-ci élisent des représentants pour chaque immeuble (*tong taep'yo*) qui débattent en assemblée des principales questions concernant la gestion du *tanji* et qui choisissent notamment le directeur du syndic. Selon la deuxième formule, la gestion consignée (*wit'ak kwalli*), le conseil syndical existe toujours, mais confie la gestion du *tanji* à une société extérieure, qui nomme elle-même le directeur et les employés du syndic. Dans les *tanji* neufs, la société de construction participe pendant un an à la gestion du *tanji*, ce qui fait partie du service après vente du constructeur.

Tableau 9. Le nombre d'employés du syndic et de gardiens dans les sept *tanji*

Tanji	Employés syndic (personne)	Gardiens (personne)	Nbre de logements	Employés / logements	Gardiens / logements
ONCL (Panp'o)	95	40	4 053	1 pour 42 logements	1 pour 110 logements
ONCL (Chamshil)	78	37	4 450	1 pour 57 logements	1 pour 121 logements
Hyundai (Apkujöng)	180	111	3 074	1 pour 17 logements	1 pour 27 logements
Samik	30	19	308	1 pour 10 logements	1 pour 16 logements
Woosung	58	41	1 080	1 pour 18 logements	1 pour 26 logements
Hyundai (Tohwa)	66	48	1 021	1 pour 15 logements	1 pour 21 logements
Samsung	49	34	982	1 pour 20 logements	1 pour 29 logements

Le travail effectué par ces divers employés est pour les habitants un important motif de préférence de la vie en appartement par rapport à la vie en maison individuelle.

« Le syndic s'occupe de tout, on ne se fait pas de souci : il règle le chauffage central, il s'occupe du ménage et de la désinsectisation dans les parties communes. C'est l'avantage principal de la vie en appartement. » (Mme Chang)

« Dans les appartements, la gestion collective est vraiment pratique. Quand on a un problème, le syndic envoie immédiatement un ouvrier pour n'importe quelle réparation. » (Mme Kim)

« Ici, le gardien fait des petits travaux pour les habitants, il aide les gens. Par exemple, quand je transporte quelque chose de lourd, je lui demande de m'aider. Je lui laisse les clés de l'appartement pour mon mari quand je dois sortir avant son retour. Dans une maison individuelle, on est tout seul, il n'y a personne pour nous aider. » (une habitante de Chamshil)

Le travail du syndic ne se borne donc pas à la seule gestion du *tanji* : ses employés (ouvriers, gardiens, jardiniers) sont au service quotidien des habitants. Parmi eux, il convient de souligner le rôle crucial des gardiens d'immeubles (*kyöngbi ajössi*). À la lumière des entretiens recueillis auprès de vingt gardiens (dans le *tanji* de Chamshil et dans les résidences Samik, Hyundai et Woosung), il apparaît que tous sont des hommes retraités de plus de cinquante-cinq ans. La plupart étaient employés antérieurement dans des métiers manuels (maçons, chauffeurs de taxi). Quelques-uns ont argué d'un métier dans la petite administration (bureau de *tong*). Comme on l'a vu en développant dans le premier chapitre le cas de M. Chön, les revenus des gardiens s'élèvent environ à

850 000 wons par mois (moins de 6 000 F), primes et gratifications comprises. Ceux-ci travaillent en alternance avec un ou deux autres gardiens, sur la même loge, chacun effectuant vingt-quatre heures de service continu, en alternance avec son ou ses collègues.

Voici le jugement que quelques gardiens portent sur la nature de leur travail.

« Ce n'est pas vraiment pénible de travailler vingt-quatre heures de suite parce qu'ensuite, on se repose au moins vingt-quatre heures. Mais on ne peut pas dire qu'on reste ici toute la journée à ne rien faire. Il faut être disponible tout le temps pour les gens, qui ont sans arrêt des réclamations. » (un gardien du *tanji* de Hyundai)

« Je connais tous les gens dans l'immeuble et je discute avec eux, alors je ne m'ennuie pas. Il y a toujours quelque chose à faire : les gens viennent me demander de changer une ampoule, de réparer un robinet, etc. » (un gardien du *tanji* de Hyundai)

« Le travail n'est pas difficile, mais il faut être tout le temps disponible pour les gens. Je ne connais pas du tout les autres gardiens, car chacun doit s'occuper de son immeuble. » (un gardien du *tanji* de Woosung)

« Les gens sollicitent sans arrêt les employés et les gardiens. Quand leur évier est bouché, quand l'eau courante ne coule pas, quand il y a une panne d'électricité, quand le carrelage de leur balcon se descelle, etc. Il y a trop peu d'employés, alors c'est difficile de résoudre tous les problèmes. » (le directeur du syndic du *tanji* de Woosung)

De fait, la plupart des entretiens réalisés avec les gardiens ont été assez difficiles, parce que souvent interrompus par l'irruption d'une résidente. Celle-ci descendait pour signaler une panne d'électricité, celle-là arrivait des courses et demandait au gardien de lui monter un carton, une troisième déposait des clés et des instructions sur la personne à qui les remettre, etc. Le travail des gardiens est donc loin de se limiter à l'entretien et à la gestion des parties communes des immeubles, puisque tous effectuent des tâches variées destinées individuellement aux résidents et qui les amènent à bricoler dans les parties privatives. D. Lett, ayant effectué les mêmes observations, conclut, quant à elle, que les gardiens d'immeubles sont ni plus ni moins l'équivalent de domestiques.

J'ai moi-même observé ces hommes transporter des courses, rempoter des plantes, garder des enfants, mettre un pansement à un gamin qui s'était coupé le doigt, aider un autre gamin avec son vélo, prendre des messages et apporter une oreille complaisante aux plaintes et aux ragots. [...] Bref, ces hommes sont bien plus que des gardiens. Ils sont des domestiques sous-payés et dont les services sont considérés comme des dus²⁰.

Le discours même des gardiens, qui considèrent cet aspect de leur travail comme essentiel, suggère d'ailleurs que cette position « d'hommes de service » est au moins officieusement incluse dans la fonction de gardien.

20. D. LETT, 1998, p. 115.

Nouvelles formes de contrôle social et obsession sécuritaire

Hommes à tout faire, les gardiens assurent enfin la fonction qui les définit (*kyöngbi* signifie « défense, garde, service de sûreté ») et qui, aux dires de tous (habitants et employés du syndic), est cruciale dans un *tanji* : la sécurité (*anjön*).

« Le gardien est responsable de tous les incidents de sécurité dans son immeuble, il protège la vie des résidents. J'interdis l'entrée de l'immeuble aux démarcheurs et aux colporteurs. J'assure la prévention contre les cambriolages » (un gardien du *tanji* de Hyundai).

« Le travail du gardien, c'est d'abord d'assurer la protection des résidents, contre les voleurs par exemple » (un gardien du *tanji* de Paup'o).

« Ma fonction principale, c'est d'assurer la sécurité des résidents » (un gardien du *tanji* de Samik).

La sécurité que procurent la surveillance des lieux et le contrôle des entrées et des sorties dans les immeubles constitue, pour les habitants, un des principaux motifs de la préférence pour les appartements par rapport à la maison individuelle. Lors des entretiens, tous les enquêtés ont insisté sur le fait que, grâce à la présence du gardien, les personnes étrangères à l'immeuble ne pouvaient pas y pénétrer et que les résidents étaient ainsi protégés des voleurs (*toduk*) et des mendiants (*köji*). « Dans un *tanji*, on peut aller et venir en sécurité, on ne se fait pas de souci », déclare ainsi Mme Chang, résumant l'ensemble des discours recueillis sur ce thème. Inversement, beaucoup de résidentes ayant vécu dans des maisons individuelles avant de déménager en appartement affirmaient, comme la fille de Mme Chang, qu'elles ne s'y sentaient pas en sécurité : « Quand j'habitais dans une maison individuelle, j'avais peur... Pour une femme seule, dans la journée, c'est angoissant... »

Cette obsession sécuritaire a de quoi surprendre dans une ville où le taux de criminalité est particulièrement faible. Mais le rôle du gardien porte moins sur la prévention des crimes que sur la surveillance des personnes. Au fond, en observant de sa loge les entrées et les sorties dans l'immeuble, celui-ci assume une fonction de contrôle similaire à celle qu'assument les hommes postés à l'entrée de l'îlot de Shingondök-tong. Sur ce point, une déclaration de Mme Chang apporte des éléments de réflexion supplémentaires.

Autrefois, dans les maisons individuelles, les jeunes hommes allaient au travail à l'extérieur. Les grands-parents, les épouses restaient à la maison ensemble. Il y avait toujours quelqu'un pour garder la maison. De nos jours, avec le développement des familles nucléaires, il n'y a jamais personne dans la journée. Voilà pourquoi la vie en appartement est plus agréable : il y a un gardien et des personnes étrangères à l'immeuble ne peuvent pas entrer... Alors que de nos jours, il est très facile de pénétrer dans les maisons individuelles qui sont vides dans la journée.

Pour Mme Chang – ce qui est le sentiment de bien des habitants des *tanji* –, la désertion des maisons individuelles s'explique parce que la vie urbaine et la société moderne ont rompu les solidarités familiales et la cohésion du groupe qui garantissaient la protection des familles dans les maisons et de la communauté de l'îlot. En conséquence, Mme Chang considère que les appartements sont finalement plus « adaptés » à une société individualiste et éclatée. Le jugement de Mme Chang, bien que caricatural, correspond dans une certaine mesure aux évolutions de la société coréenne contemporaine (augmentation du nombre des familles nucléaires, séparation du lieu de travail et du lieu de résidence). Les observations réalisées à Shingondök-tong montrent pourtant que dans ce quartier urbain de maisons individuelles, la ruelle fonctionne encore au milieu des années 1990 comme un « filtre » ou un « sas » de contrôle des entrées et des sorties dans l'îlot. Le mode de contrôle social des communautés de l'îlot urbain et du *tanji* diffèrent néanmoins radicalement. Dans un îlot urbain comme celui de Shingondök-tong, la protection des individus et le filtrage des étrangers sont assurés par la disposition des lieux (système d'adresse, ruelles, impasses) et la surveillance collective (les habitants dans les ruelles). Au contraire, les *tanji* se caractérisent par une organisation rationnelle et « transparente » des lieux (système de numérotation, absence de ruelles) et un contrôle assuré par un individu (le gardien), extérieur au groupe et dépendant de l'administration publique (par l'intermédiaire du syndic), dont c'est la fonction officielle. Dans les deux cas néanmoins, le contrôle social s'exerce sur tous les individus qui pénètrent dans l'espace des communautés, qu'elle soit celle de l'îlot ou du *tanji*.

Si le contrôle exercé n'est pas sans rappeler les surveillances de voisinage qu'ont tendance à développer les sociétés urbaines contemporaines, elle prend néanmoins dans les *tanji* des formes particulièrement rigides. La fonction du gardien et des agents du syndic s'est ainsi progressivement formalisée dans les textes réglementaires portant sur la gestion du logement collectif.

Introduction du texte d'information à l'usage des gardiens d'immeubles du tanji de Woosung : « Conformément aux lois sur les logements collectifs, ce texte est destiné aux gardiens, afin de leur permettre d'assurer la prévention des crimes et des accidents pouvant survenir dans le *tanji*. Ce texte a pour but d'enseigner aux gardiens les mesures préventives de protection et une réaction rapide et appropriée en cas d'accident. »

Bien que la conduite à tenir en cas d'incendie ou d'inondation soit mentionnée dans ce document distribué aux gardiens de la résidence Woosung, la majeure partie du texte porte sur la surveillance des personnes. Les gardiens sont censés, entre autres, vérifier l'identité des livreurs et des employés entrant dans les immeubles, ainsi que l'identité des flâneurs et des jeunes hommes, de jour comme de nuit. Il leur est

conseillé également de signaler au bureau central les individus ayant un comportement suspect (« un homme arrivant en voiture et portant des lunettes noires », par exemple). Dans la section concernant les comportements à inculquer aux habitants, un paragraphe conséquent est consacré au cas d'une femme rentrant le soir dans le parking de l'immeuble. Si un « homme inconnu » se trouve dans les parages, il lui est conseillé de s'enfermer dans son véhicule et d'attendre l'aide du gardien, qui finira par être alerté grâce à la vidéosurveillance. Dans le *tanji* de Panp'o, le contrôle des parties communes s'est développé au début des années 1980, par l'installation de huit cahutes exclusivement réservées à la surveillance. Dotées de lampes de police qui diffusent la nuit un halo rougeâtre, elles ne sont pas sans évoquer des postes de garde militaires.

La surveillance et le contrôle des individus jusque dans leur logement est aussi matérialisée par la présence des haut-parleurs reliés au bureau du syndic, présents dans tous les appartements des *tanji* récents. Selon les *tanji* et le zèle du syndic, la fréquence et la nature des annonces varient. Ces annonces sont d'ailleurs beaucoup moins fréquentes dans les *tanji* plus anciens, dotés de haut-parleurs extérieurs (Chamshil, Panp'o, Samik) qui ne sont guère utilisés qu'exceptionnellement. En revanche, dans les *tanji* plus récents, l'habitant est dérangé au moins une fois par jour. On lui rappelle par exemple qu'il doit payer sa facture d'électricité avant le lendemain ou qu'il convient de se soumettre au triage des ordures dans les containers réservés à cet effet ou que le conseil de *pan* a lieu le soir-même ; on prie le propriétaire d'une voiture mal garée de la déplacer ; on informe les habitants du passage d'une société de nettoyage des réservoirs d'eau et on les invite à venir assister aux opérations ; on signale les coupures d'eau et d'électricité, etc.

La pénétration de l'administration publique dans la sphère privée diffuse ainsi un discours visant à promouvoir l'ordre et la discipline collective, thème sur lequel les directeurs de syndic sont intarissables.

« Comme les Coréens ont habité longtemps dans des maisons individuelles, ils sont très individualistes. Ils n'ont aucune discipline collective. Ce n'est pas facile pour nous de faire respecter l'ordre » (le directeur du syndic du *tanji* de Panp'o).

« Les habitants ne respectent pas l'ordre et ne sont pas coopératifs. Par exemple, ils ne jettent pas leurs ordures dans les sacs spéciaux²¹, ils utilisent des sacs normaux en cachette et nous risquons des amendes. L'indiscipline des gens peut coûter cher au syndic » (le directeur du syndic du *tanji* de Woosung).

21. En 1996, il est devenu obligatoire à Séoul de jeter ses ordures dans des sacs standard, à la contenance fixée par la municipalité. Une partie du prix d'achat de ces sacs est utilisée pour couvrir les frais de traitement des ordures ménagères.

La plainte des directeurs de syndic concernant l'individualisme des Coréens, leur indiscipline, leur manque d'ordre, leur négligence a de quoi dérouter l'Occidental habitué aux discours parfois caricaturaux sur la discipline collective que sont censés manifester les peuples d'Asie...

La surveillance et le contrôle qui s'exercent sur les habitants dans les *tanji* rappellent ceux qui s'appliquent aux salariés dans un conglomérat coréen et que R. Janelli et Yim Dawnhee ont analysés dans *Making Capitalism*²². Quant à B. Cumings, il juge que la discipline qui règne dans l'entreprise Corée est le fruit du militarisme d'État : « L'armée coréenne n'a plus combattu [après la guerre de Corée], mais elle a constitué pendant trente ans une école de discipline industrielle²³. » Ce sont en effet les hommes, « éduqués » par un service militaire de trois ans, qui ont fourni les principaux contingents de la masse salariale. Les haut-parleurs des *tanji* rappelant la date de paiement d'une facture et les instructions données au gardien pour encourager la dénonciation des « personnes suspectes » sont sans doute moins clairement le fruit de la dictature militaire que ne l'étaient dans les années 1970 couvre-feu ou contrôles d'identité. Il n'empêche que, de même que la disposition des barres peut évoquer des casernes militaires, le fonctionnement des immeubles n'a pas échappé au militarisme sur lequel s'est appuyé l'État autoritaire dans la période du développement économique. Sur ce point, le cas coréen n'est pas sans évoquer les conclusions que formule M. Foucault à l'égard du « panoptisme ». Pour lui en effet, le développement des procédés disciplinaires correspond à deux processus historiques : une grosse poussée démographique (qui impose de contrôler des groupes plus larges) ou la croissance de l'appareil de production, dont il s'agit d'augmenter la rentabilité²⁴ – deux processus qui sont indissociables d'un rapide décollage économique...

Conclusion

L'analyse de la sociabilité familiale dans les *tanji* met bien en évidence les évolutions de la société, dans ses structures (taille des ménages par exemple) et ses comportements (cycle familial, itinéraire résidentiel). La transformation du cadre de vie n'a cependant pas fait disparaître les normes fondatrices réglant les rapports des individus entre eux (relations parents-enfants, relations homme-femme en particulier)

22. R. JANELLI et YIM Dawnhee, 1993.

23. B. CUMINGS, 1997, p. 303.

24. M. FOUCAULT, 1975, p. 220-223.

dans la sphère privée. En revanche, il est difficile de conclure que la surveillance des individus dans les *tanji* par l'intermédiaire des gardiens et du syndic marque la seule permanence des formes de contrôle social qui s'exerce dans les flots urbains traditionnels. Celle-ci est en effet le fait du groupe concerné dans l'espace semi-privé des ruelles, alors que celle-là est l'émanation d'un contrôle public.

Dans les *tanji*, que les agents qui exercent la fonction de surveillance soient aussi les domestiques de ceux qu'ils sont censés surveiller n'est en rien contradictoire. Rassemblant les principaux bénéficiaires du développement économique, la population des *tanji* en reçoit les fruits : les habitants des appartements, appartenant aux classes moyennes ou à la bourgeoisie urbaine, revendiquent un rang social élevé, qui comprend (entre autres) la jouissance de domestiques ; en tant qu'agent principal du développement, cette population a subi jusque dans son logement les formes de contrôle et de surveillance qui se sont exercées sur elle dans d'autres domaines (sur son lieu de travail par exemple).

CONCLUSION

Au moment de clore mon propos, un scrupule me reste : celui d'avoir choisi l'expression « Grand ensemble », qui ne convient guère pourtant au contexte coréen. Les pages qui précèdent n'ont-elles pas montré que le *tanji* n'a qu'une parenté lointaine avec ce qui, en français, le traduit le plus efficacement ?

L'écart tient d'abord à la différence des processus qui ont encadré l'apparition de ces deux types d'objets urbains. En France, l'abandon provisoire de l'idéal du citoyen propriétaire et l'engagement massif de l'État dans la production du logement ont été des facteurs essentiels du mouvement des grands ensembles dans les années 1960. Le développement des *tanji* en Corée depuis le milieu des années 1970 renvoie au contraire à la promotion d'une classe moyenne de propriétaires et à un retrait relatif de l'État, qui intervient surtout indirectement dans le domaine du logement. De même les discours idéologiques qui ont habillé les politiques française et coréenne du logement de masse ne sont pas de la même nature. La notion française de « logement social » n'a pas son équivalent en Corée – où, rappelons-le, les logements locatifs sociaux du type HLM sont encore rares –, alors que le discours sur le « nouveau », le « neuf », le « propre » (ce qui est beau et net car pas encore usé) y prend des dimensions inconnues en France.

Au plan symbolique également, grand ensemble et *tanji* sont aujourd'hui l'exact opposé – les premiers évoquant l'exclusion urbaine et le déclassement social, les seconds l'intégration urbaine et l'ascension sociale. Si ces associations ne correspondent ni dans un cas ni dans l'autre à la réalité du fait urbain (et périurbain), il n'en reste pas moins que des tendances se dessinent. En Corée, environ 75 % des ménages modestes habitent (ou cohabitent) aujourd'hui dans une maison

individuelle¹. Inversement, plus de la moitié des ménages des classes moyennes urbaines habitent un appartement dans un *tanji*, qui reste aussi le logement désiré par la grande majorité². En Corée, posséder un appartement d'au moins trente *p'yōng* dans un *tanji* est même l'un des critères déterminants de la conscience d'appartenir à la bourgeoisie urbaine³.

Liées à ces représentations sociales opposées, des situations géographiques également divergentes caractérisent le grand ensemble et le *tanji*. La construction massive de ces derniers ayant commencé au moment où la Corée était en pleine transition urbaine, ceux-ci ont constitué une forme majeure de conquête territoriale et beaucoup sont aujourd'hui très intégrés à la ville. S'il existe bien sûr des *tanji* périphériques (comme ceux de Sanggye-dong à Séoul), cette situation géographique n'est pas la seule qui leur est réservée. De plus, l'autonomie inspirée de l'unité de voisinage de Clarence A. Perry étant l'un des principes fondateurs du modèle coréen, ils apparaissent beaucoup mieux équipés que les grands ensembles français, au point que certains sont même capables de susciter de nouvelles centralités dans un quartier (axes commerciaux des *tanji* d'Apkujōng et de Panp'o par exemple). L'insertion des *tanji* dans la ville ne se réduit donc pas à la simple inclusion dans le territoire municipal. Elle s'accompagne d'une véritable intégration dans les grandes dynamiques urbaines, qui est un facteur de contentement pour les habitants. En ce sens, le *tanji* apparaît comme le contraire non seulement du grand ensemble français d'aujourd'hui (symbole de déclassement et d'exclusion), mais encore du grand ensemble français des années 1960 dont les premiers habitants, tout en exprimant leur satisfaction pour le nouveau cadre de vie, déploraient le défaut d'équipements.

En France, les grands ensembles, parfois trop souvent réduits à la source majeure des « problèmes urbains », représentent aujourd'hui des éléments périphériques de la ville ; en Corée les *tanji* en sont l'un des constituants majeurs, en particulier à Séoul où le mouvement a commencé plus tôt qu'ailleurs.

Les *tanji* ont été ainsi à la fois les produits les plus apparents et les vecteurs les plus efficaces du « miracle sur le Han ». La construction des *tanji* a constitué d'importants débouchés pour l'industrie de la construction, dont on connaît l'importance dans le tissu industriel coréen : entre 1971 et 1996, la production en valeur de l'industrie de la construction a

1. YOON Juhyun *et al.*, 1999.

2. Dans une enquête réalisée récemment à Séoul par un chercheur du Korea Housing Institute, plus de 70 % des personnes interrogées ont déclaré qu'elles voulaient habiter dans un *tanji*. Voir ZCHANG Sungsoo, 2000.

3. NAM Hüiyong, 2000.

augmenté deux fois plus vite que le PNB⁴. Ce secteur industriel fondamental et les services associés (architecture, urbanisme et aménagement) ont fourni aux classes moyennes, outre des emplois nombreux, des toits sous la forme d'appartements dans des *tanji*. Facteurs d'enrichissement des catégories solvables en raison du contrôle des prix de vente associé au système des *punyang* jusqu'en 1998, les appartements ont aussi constitué – comme on l'a déjà souligné – une véritable fabrique de classes moyennes. Enfin, les *tanji* ont fourni à ce groupe des symboles de reconnaissance, au moment même où migrations internes et déracinements bouleversaient les référents identitaires traditionnels – l'appartenance au village natal ou *kohyang*. Bref, les *tanji* ont constitué une formidable machine d'encadrement des populations qui ont été des agents essentiels du développement coréen.

Depuis l'hiver 1997-1998, le secteur de la construction, gravement affecté par la crise, et l'état du marché du logement sont des enjeux importants pour le gouvernement. En témoignent le traumatisme provoqué en novembre 2000 par les graves difficultés financières de Hyundai Construction et les efforts du gouvernement pour éviter la faillite de cette filiale, pilier d'un des premiers *chaebōl* coréens. De même une série de mesures a été mise en place pour soutenir le marché du logement avec, notamment, la création de nouveaux types de crédits à faibles taux d'intérêts destinés aux acquéreurs d'appartements dont les revenus en diminution ne permettaient plus de régler les traites intérim⁵.

Les conséquences de la crise sur le marché du logement tendent d'ailleurs à confirmer le succès des appartements auprès de la population coréenne. L'analyse de l'évolution de l'indice des prix des logements entre 1994 et 1999 montre que dans l'ensemble des villes (pour un indice 100 en 1995), l'indice des prix du logement (tous types confondus) a chuté de 103,5 à un peu moins de 91 entre 1997 et 1998 pour se redresser en 1999 (indice 93). Or, ce redressement est uniquement le fait de la reprise de l'augmentation des prix des appartements, dont l'indice, après avoir chuté de 108 à 94 entre 1997 et 1998, a presque retrouvé son niveau de 1995 (100) en 1999 (99,5). Les prix des maisons individuelles et du petit collectif ont, quant à eux, continué de baisser en 1998 et 1999. Cette tendance est la plus accentuée à Séoul et dans les villes moyennes⁶. Des enquêtes récentes ont aussi mis en évidence que les faillites en cascade qui ont affecté les PME de la construction ont détourné la confiance des acquéreurs coréens qui, en achetant un logement neuf, prennent un risque financier à cause du système de la vente sur plan et du prépaiement. C'est

4. Voir KIM Jaeyoung *et al.*, 1998.

5. YOON Juhyun, 1998 et 2000.

6. *Chut'aek Handbook (Guide du logement)*, 1999, p. 162.

donc le marché des appartements construits par les grandes compagnies, moins susceptibles de tomber en liquidation que les autres (voir l'épisode de Hyundai) qui a le mieux résisté. Si bien que la crise a nourri le prestige de l'*ap'at'ũ* construit dans un *tanji* par les ténors de la profession. Cette tendance a été enfin entretenue par les objectifs de la politique du logement pour 2000 et 2001 : cinq cent mille logements, dont les trois quarts en appartements, doivent être construits, ce qui permettra d'atteindre en 2002 un taux de couverture de 100 %⁷.

Au terme de ce livre, le lecteur se pose peut-être avec moi la question de l'avenir de ces *tanji*, dont l'impact urbain est sans commune mesure avec le sceau que les grands ensembles ont apposé sur les banlieues des villes françaises. Pour l'observateur français, abreuvé des anathèmes lancés chez lui sur les résultats de la politique de logement de masse des années 1960, il est sans doute tentant de prédire un avenir sombre aux *tanji* qui peuvent donner de la ville coréenne une image effrayante. Mais la prospective n'est pas du domaine du géographe déjà bien occupé par la compréhension du présent et – on l'a répété maintes fois – trop de distance dans l'espace et le temps séparent les deux cas pour qu'il soit possible de conclure que les mêmes causes ici puissent produire ailleurs les mêmes effets. Il n'en reste pas moins que le devenir des *tanji* sera bientôt un enjeu de gestion majeur pour les villes coréennes. Les immeubles construits ayant une durée de vie de vingt à trente ans, le problème de la réhabilitation, voire de la reconstruction des *tanji* des années 1970, se pose déjà à Séoul. Il suffit d'arpenter les *tanji* de Chamshil pour se rendre compte que la dégradation des extérieurs justifie que les copropriétaires aient constitué une association pour la reconstruction du quartier. Dans quinze ou vingt ans, tout le contingent né des grands programmes lancés depuis le milieu des années 1980 sera dégradé de la sorte. Comment assurer l'entretien et la réhabilitation, voire la reconstruction de ces immeubles ?

Le problème se pose avec d'autant plus d'urgence que les tendances récentes en matière d'habitat font apparaître une évolution des goûts : les élites se sont détournées depuis longtemps des *tanji* pour habiter de luxueuses maisons individuelles et la bourgeoisie urbaine pourrait bien délaisser à son tour les grands ensembles, quand il sera devenu clair pour elle que ce type d'habitat ne lui permet plus d'affirmer sa « distinction » (P. Bourdieu). Depuis un ou deux ans en effet, une partie importante du parc des appartements est destinée à des catégories plus modestes, dans les périphéries urbaines, où 80 % des unités de logement construites comptent

moins de 60 m²⁸. La fin de la construction des grands appartements et le rejet des *tanji* toujours plus loin des centres n'est-elle pas le creuset de futurs problèmes urbains dont nos banlieues françaises sont l'exemple ? De plus, apparaissent les prémices d'un mouvement d'exurbanisation, qui conduit certains membres de la bourgeoisie urbaine à opter pour un cadre de résidence champêtre (*chõnwõn chut'aek*), dans un rayon de 30 à 60 km des grandes villes⁹. Ce processus de « rurbanisation », bien que ne concernant pour l'instant que moins de 5 % des ménages de la région de Séoul, est aussi lié au développement actuel des résidences secondaires, que l'on construise du neuf ou que l'on entreprenne la restauration d'un *hanok* en province. Le *tanji* n'est-il pas un modèle engagé sur la lente voie du déclassement ? Comment les gestionnaires de la ville vont-ils répondre à ce défi ? Le succès de la gestion urbaine en Corée dépendra en grande partie de la manière dont les acteurs concernés vont répondre à cette question de l'avenir des *tanji*, car ceux-ci font aujourd'hui partie du patrimoine de leurs villes.

Ce défi risque de se poser ailleurs en Asie, car l'exemple coréen semble aujourd'hui loin d'être isolé dans l'aire de civilisation qui est la sienne. Si les grands ensembles de Hong-Kong ou de Singapour pouvaient apparaître comme des exceptions, les nouvelles extensions de Shanghai ou de Pékin, qui sont ni plus ni moins des *tanji* chinois, prouvent que le grand ensemble d'appartements n'est pas, en Asie, réservé à la Corée ou aux cités-États¹⁰. On peut même se demander dans quelle mesure le modèle du *tanji* n'est pas associé à un certain type de villes, émergeant dans un contexte de fortes densités humaines sur les espaces urbanisables et dans des pays dont la croissance rapide est dirigée par des formes étatiques qui promeuvent un capitalisme autoritaire. Le *tanji* n'est-il pas, alors, un des objets les plus significatifs du développement asiatique ?

En Corée en tout cas, les *tanji* sont même des éléments fondateurs de la modernité urbaine, ce qui n'est pas contradictoire avec le fait qu'ils soient aussi héritiers de théories et de modèles urbanistiques nés en Occident. La rationalisation des espaces habités issue de la construction des *tanji* est autant le produit des mécanismes socio-politico-économiques spécifiquement coréens qui caractérisent la production de la ville que celui d'une occidentalisation. En témoignent les formes très particulières de périurbanisation qui caractérisent aujourd'hui les agglomérations coréennes : où est l'occidentalité dans la rencontre parfois saisissante de la rizière et du *tanji* ?

8. *Kukt'o*, n° spécial logement, oct. 2001, p. 26-37.

9. KOO Donghoe, 1998.

10. Voir H. VIEILLARD-BARON, 2001, p. 224-225. Sur Shanghai, voir F. GED, 2000, p. 47-55.

7. ZCHANG Sungsoo, 2000.

Mais on s'engage ici sur un terrain traître : l'opposition entre coréanité et occidentalité (et son corollaire, l'opposition entre tradition et modernité), qui structure bien des discours sur l'Asie contemporaine – dont le mien, hélas, car il est difficile d'y échapper. Or les *tanji* brouillent la structure d'un tel discours : contrairement aux apparences, ils sont l'un des objets les plus originaux que la société coréenne a secrété en entrant dans sa modernité.

Produits, vecteurs et symboles, les *tanji* sont une mesure de la modernité coréenne.

LISTE DES FIGURES

Introduction

Figure 1. Extension de la tache urbaine de Séoul au XX ^e siècle	6
Figure 2. Séoul au XX ^e siècle L'extension de la ville et les grandes dynamiques urbaines	11
Figure 3. Les <i>tanji</i> étudiés	15

Chapitre premier

Figure 4. Les composantes du pôle géographique et symbolique de la richesse séoulienne : Kangnam	31
---	----

Chapitre 2

Tableau 1. Les différents types de logements dans le parc séoulain depuis 1970	55
Figures 5-11. Part des appartements dans le parc de logements à Séoul (1970, 1975, 1980, 1985, 1990, 1995 et 2000) (7 cartes)	57-60
Figure 12. Le deuxième <i>tanji</i> de l'ONCL à Chamshil	62
Figure 13. Le <i>tanji</i> de Panp'o : organisation spatiale du <i>tanji</i>	63
Figure 14. Le <i>tanji</i> de Hyundai à Apkujöng : organisation spatiale	64-65
Figure 15. Le <i>tanji</i> de Samik à Pangbae-dong : un <i>tanji</i> en miniature	66
Figure 16. Le <i>tanji</i> de Woosung à Sadang-dong	67
Figure 17. Le <i>tanji</i> de Hyundai à Tohwa-dong : un <i>tanji</i> de rénovation	68
Figure 18. Le <i>tanji</i> de Samsung à Map'o-gu : un <i>tanji</i> de reconstruction	69
Figure 19. Nombre de <i>tanji</i> à Séoul, par arrondissement, en 1995	70

Figure 20. Les méga- <i>tanji</i> à Séoul en 1995	73
Figure 21. Le centre commercial du <i>tanji</i> de Hyundai à Tohwa-dong	89
Figure 22. Les commerces et les services près du <i>tanji</i> de Woosung à Sadang-dong	90

Chapitre 3

Figure 23. Le tissu urbain du centre de Séoul dans les années 1930	99
Tableau 2. Les appartements construits à Séoul par année entre 1958 et 1969	105
Figure 24. Le <i>tanji</i> de Map'o : le premier <i>tanji</i> (1962-1964)	108
Figure 25. Le premier <i>tanji</i> : le <i>tanji</i> de Map'o (1962-1964) – <i>Map'o Ap'at'ũ</i>	109
Figure 26. Les cinq <i>tanji</i> de l'ONCL à Chamshil	113
Figure 27. La progression du mur de barres au sud du fleuve Han dans les années 1970	115
Figure 28. <i>Tanji</i> en miniature et diversité du tissu urbain à Pangbae-dong (1996).....	122
Figure 29. La « nouvelle ville » de Sadang-dong (Sadang <i>new town</i>) : un grand programme de rénovation urbaine	128
Figure 30. La mue du tissu urbain dans un quartier de Map'o-gu (état en juin 1996)	131
Figure 31. La mue du tissu urbain dans un quartier de Map'o-gu (état en novembre 2001)	132

Chapitre 4

Tableau 3. Répartition de la population coréenne	138
Tableau 4. La construction d'appartements en Corée depuis 1961	143
Figure 32. La boucle des <i>tanji</i>	171
Tableau 5. La politique du logement en Corée et les principales réalisations à Séoul depuis 1941	172-175

Chapitre 5

Figure 33. La localisation des appartements à Séoul en 1994.....	194
Figure 34. La densité de population à Séoul en 1995	194

Chapitre 6

Figure 35. Un appartement coréen	209
Figure 36. Un exemple d'habitation traditionnelle de style coréen (<i>hanok</i>).....	211
Figure 37. Le système de chauffage <i>ondõl</i> dans la maison traditionnelle	212
Figure 38. Le <i>hanok</i> de Mme Chang en province	213

Figure 39. Le « dedans » et le « dehors » dans la maison traditionnelle	219
Figure 40. L'utilisation réglée des chaussures dans un appartement coréen	221
Figure 41. Attribution des chambres et type de mobilier chez Mme Chang	226
Figure 42. Attribution des chambres et type de mobilier chez Mme Kim	227
Figure 43. Attribution des chambres et type de mobilier chez Mme Yi	228

Chapitre 7

Tableau 6. Taille des ménages et fréquence de la cohabitation intergénérationnelle dans les sept <i>tanji</i> étudiés	235
Tableau 7. Âge et sexe du chef de famille dans les sept <i>tanji</i> étudiés	236
Tableau 8. Tranche d'âge du dernier enfant dans les sept <i>tanji</i> étudiés	236
Tableau 9. Le nombre d'employés du syndic et de gardiens dans les sept <i>tanji</i>	252

LISTE DES SIGLES

ACI : Agence de coopération internationale.
ADF : Agence de développement foncier.
ADVS : Agence de développement de la ville de Séoul.
AID : Agence internationale de développement.
COS : Coefficient d'occupation des sols.
HBM : Habitation à bon marché.
HLM : Habitation à loyer modéré.
IGH : Immeuble de grande hauteur.
ITGH : Immeuble de très grande hauteur.
KDI : *Korea development institute.*
KHI : *Korea housing institute.*
KRIHS : *Korean Research Institute for Human Settlement.* Institut de recherche parapublic fondé en 1978 pour aider à définir les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire. Sorte de DATAR coréenne.
ONCL : Office national coréen du logement.
SDAU : Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme.
SDI : *Seoul development institute.*
UNKRA : *United Nation Korean Reconstruction Agency.*
UNPD : *United Nation Program for Development.*

GLOSSAIRE DES TERMES CORÉENS

an pang : pièce des femmes dans la maison traditionnelle.
ap'at'ü : terme qui provient de l'anglais *apartment house*, par simplification et transcription phonétique de l'alphabet coréen. Dans les statistiques, l'*ap'at'ü* désigne un immeuble collectif d'au moins cinq niveaux. En principe, le terme s'applique donc au bâtiment et non aux logements intérieurs. L'usage est plus flou dans le langage courant, l'*ap'at'ü* pouvant désigner soit l'immeuble, soit l'appartement lui-même.
ap'at'ü tanji : grand ensemble d'appartements.
chae kaebal : rénovation urbaine.
chae kõnch'uk : reconstruction (s'applique à des immeubles de plus de vingt ans).
chaeböl : conglomérat coréen.
chae kaebal chohap : syndicat de rénovation urbaine (formé par les propriétaires des maisons).
ch'aekkwön : bon du Trésor.
ch'anggö : débarras.
chigu : le secteur (dans le Code de l'urbanisme, s'applique à des particularités portant notamment sur la forme urbaine), désigné par le ministre de l'Équipement.
ch'imdae : le lit avec cadre de lit et sommier.
ch'im shil : la chambre à coucher.
chip : la maison.
chiyök : la zone (dans le Code de l'urbanisme, s'applique à la fonction).
chohap : association, syndicat.
chohap punyang : dans une opération de rénovation urbaine, *punyang* réservés aux membres du syndicat de rénovation (propriétaires des maisons).
cho koch'üng kõnmul : immeuble de moyenne hauteur (cinq à neuf étages).

ch'o koch'üng kōnmul : immeuble de très grande hauteur (plus de quinze, voire vingt étages, ITGH).

chōnse : loyer qui consiste dans un dépôt équivalent à un tiers et jusqu'à la moitié du prix du logement, que le locataire récupère intégralement en quittant les lieux. La somme est réévaluée chaque année.

ch'üng : le niveau (dans un bâtiment). Les Coréens comptent les étages à la manière anglo-saxonne, le premier étage désignant le rez-de-chaussée.

chunggan kyegūp : classes moyennes.

chungsan ch'üng : frange supérieure des classes moyennes (équivalent de l'*upper middle class* anglo-saxonne).

chut'aek : le logement.

chut'aek munje : le problème du logement.

chut'aek chōngch'aek : la politique du logement.

chut'aek tanji : grand ensemble de logements.

Chut'aek Ūnhaeg : la Banque du logement.

hagwōn : institut dispensant des cours supplémentaires pour les lycéens, notamment pour la préparation des concours d'entrée à l'université. Certains *hagwōn* sont plutôt orientés vers des activités extra-scolaires (calligraphie, peinture, musique, arts martiaux, etc.).

Han'guk chut'aek kigūm : Crédit foncier de corée.

han'gūl : alphabet coréen. Il a été inventé au XV^e siècle sous l'impulsion du roi Sejong, afin de rendre la prononciation du coréen, ce que ne faisaient qu'imparfaitement les idéogrammes chinois. Comportant aujourd'hui vingt-quatre lettres, cet alphabet est utilisé en Corée du Sud avec des caractères chinois (*hanmun*). Sa transcription en alphabet romain a suscité l'utilisation de plusieurs systèmes concurrents. Le système de transcription adopté dans le livre est celui de McCune-Reischauer, toujours actuellement utilisé par la communauté scientifique internationale, bien que le gouvernement coréen ait adopté un autre système officiel en juillet 2000.

hanok : la maison traditionnelle de style coréen.

hwajangshil : les toilettes, la salle d'eau.

hwan'gyōng munje : problèmes d'environnement.

ibul : la courtepoinette (literie coréenne).

ilban chugō chiyōk : catégorie « résidentiel général » dans le zonage urbain ; admet un COS de plus de 3 et une hauteur de bâtiment élevée.

kaebal : le développement.

kaeryang hanok : habitat traditionnel rénové (années 1920 et 1930).

kagu : le ménage/la famille.

kajok : la famille.

kayagūm : instrument traditionnel à corde pincée.

kisuksa : résidence, foyer (universitaire, pour les travailleurs).

kimch'i : chou mariné dans une saumure à base de piment et d'ail (condiment traditionnel présent à tous les repas).

kkaekkūt hada : être propre / neuf / récent (nuance très positive de « bien, bon, juste »).

koch'üng kōnmul : immeuble de grande hauteur (IGH).

kohyang : le pays natal.

kōnch'uk : l'architecture.

kōnch'uk pōp : le Code de la construction.

kongdong chut'aek : le logement collectif.

konggong chutaek : le logement subventionné par le Fonds du logement, logement public.

kongmuwōn : le fonctionnaire.

kongsa : société nationale ou agence nationale ; assure le contrôle de l'État dans tous les domaines situés à l'amont du système économique, notamment celui des infrastructures de base. Ces sociétés sont des intermédiaires de l'État, dont la fonction est d'exécuter les directives émanant du ministère de tutelle ; dans le domaine de l'équipement, elles assurent par exemple la maîtrise d'ouvrage des opérations de construction, de développement et d'équipement.

Kōnsōl kyot'ong pu : ministère de l'Équipement depuis 1994 (litt. « ministère de la Construction et des Transports »).

Kōnsōl pu : ministère de l'Équipement (litt. « ministère de la Construction »). A fusionné en 1994 avec le ministère des Transport.

kōshil : le salon.

ku ou *gu* : l'arrondissement (division des *shi* ou « villes » de plus de cinquante mille habitants).

kungmin chut'aek : logement pour le peuple – type de logement construit par la Régie du logement dans les années 1950/nom des logements de moins de vingt-cinq *p'yōng* actuellement construits par l'ONCL.

kuyōk : le périmètre ; dans le Code de l'urbanisme, un périmètre d'intervention spécifique, ex. rénovation urbaine.

kwalli pi : charges payées par les résidents d'un logement collectif.

kwalli samuso chang : directeur du syndic.

kwalliso : syndic d'un ou de plusieurs immeubles collectifs (litt. « bureau de gestion »).

lye : la « tontine », un des réseaux informels de la circulation de l'argent, cf. p. 244.

kyedan : la cage d'escalier.

kyedanshik kōnmul : immeuble à cage d'escalier.

kyōngbi : le gardien d'immeuble.

kyot'ong munje : le problème des transports.

madang : la cour dans une maison traditionnelle de style coréen (*hanok*)

maru : pièce planchéiée et non chauffée où se réunit la famille dans la maison traditionnelle de style coréen (*hanok*).

maül pösü : litt. « bus de village », navette effectuant de petits trajets entre les stations de transports en commun et un grand ensemble, ou à l'intérieur d'un grand ensemble. Les compagnies opératrices sont des sociétés privées.

menshyön : logements collectifs de luxe (terme issu de l'anglais *mansion*).

minyöng chut'aek : logement construit par une entreprise privée.

mogyok shil : la salle de bains.

mogyok t'ang : le bain public.

noin chöng : la maison du troisième âge dans un *tanji*.

nore pang : le karaoké coréen.

nori pang : la garderie (pour les enfants d'âge préscolaire).

officetel : mot-valise forgé à partir de l'anglais « *office* » et « *telephone* ». Il désigne des logements de très petite taille (type studio) aménagés dans des immeubles de bureaux.

ondol : système de chauffage par le sol (hypocauste), qui caractérise la maison coréenne. Dans sa forme la plus traditionnelle, l'*ondol* est alimenté par du bois ou du charbon. Voir p. 212.

örini norit'ö : terrain de jeux pour enfants.

hakkun : district scolaire.

pap : le riz.

panch'im : le placard.

pang : la pièce, la chambre.

pangsong : dans un *tanji*, le réseau de haut-parleurs qui permet au syndicat de communiquer des informations aux résidents.

pilla : de l'anglais *villa*, désigne le petit logement collectif de luxe.

p'ungsu : la géomancie (l'équivalent du *fengshui* chinois).

p'yöng : c'est l'unité de mesure la plus couramment utilisée en Corée, qui a résisté au système métrique international. 1 *p'yöng* = environ 3,3 m². Dans le livre, les surfaces sont toutes converties en m² pour une plus grande facilité de lecture.

pansanghoe : conseils de quartier rendus obligatoires par le régime de Yushin promulgué en 1972.

pokto : la cursive.

poktoshik könmul : immeuble à cursive.

punyang : lot immobilier. Pour les appartements, le terme difficilement traduisible, peut désigner très exactement un « logement neuf dans un ensemble de plus de vingt unités de logements, attribué, à un prix fixé par l'État et inférieur au prix du marché, par tirage au sort en fonction de listes dont le caractère prioritaire dépend de l'ancienneté d'un plan d'épargne logement souscrit par le candidat auprès de la Banque du logement ». Voir chapitre 4, p. 145sq.

punyö hoe : conseil des femmes dans le *tanji*.

puök : la cuisine.

san : la montagne.

sang : la table basse.

sangga : les commerces, le centre commercial d'un *tanji*.

sarang pang : la pièce des hommes dans la maison traditionnelle de style coréen (*hanok*).

sedae : le ménage/l'unité de logement.

shigol : la campagne.

shijang : le marché.

shiktang : la salle à manger (pour un logement) ou le restaurant.

shin kaebal : urbanisation (litt. « nouveau développement »).

shin shigaji : cité neuve, comme par exemple les cités neuves de Mok-tong ou de Sanggye-dong à Séoul. Les cités neuves, développées dans les grandes villes coréennes dans la seconde moitié des années 1980, sont l'équivalent des ZUP françaises ; elles rassemblent des dizaines de logements et parfois plus de cent mille habitants. Le terme coréen de *shin shigaji*, difficilement traduisible en français, suggère l'idée d'une nouvelle extension « qui a le caractère d'une ville », « de type urbain ». Les cités neuves se distinguent des villes nouvelles (*shin toshi*).

shin toshi : ville nouvelle. Inspirées des villes nouvelles de la région londonienne et de l'Ile-de-France, les villes nouvelles coréennes sont des villes satellites développées *ex nihilo* en dehors des grandes villes (notamment Séoul), dans un objectif de déconcentration de la population et des activités.

Sudokkwön : région Capitale ou région métropolitaine de Séoul.

suseshik hwajangshil : toilettes avec chasse d'eau.

T'aehan chut'aek kongsa : Office national coréen du logement (ONCL) *Korea National Housing Corporation* (KNHC) en anglais.

ttakchi : (dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine) droit à un *punyang* pour un membre du syndicat de rénovation urbaine.

t'aekchi kaebal saöp : conversion de terrains agricoles en terrains à bâtir, aménagement de terrains résidentiels.

tal tongnae : litt. « Village de la lune ». Désignait autrefois les quartiers d'habitat précaire de Séoul. Formés par l'installation de squatters urbains – au sens juridique, c'est-à-dire que les résidents concernés se sont installés sans permis de construire –, ces quartiers sont apparus après la guerre de Corée. Véritables bidonvilles constitués au début de cabanes de bois et de tentes, certains – notamment ceux situés à proximité du centre historique – ont vu leur patrimoine bâti évoluer et les matériaux durables (ciment, tuiles) remplacer le bois, les bâches ou les éléments de fortune. En coréen, l'expression de « Village de la lune » comporte une référence implicite à la situation topographique de ces quartiers, sur la

collines traditionnellement délaissées par les habitations, donc plus proches de la lune...

tandok (chut'aek) : maison individuelle.

tanji : grand ensemble, périmètre autonome, voir notamment chapitre 2, p. 53sq.

tasedae (chut'aek) : petit immeuble collectif, comportant quatre niveaux au maximum et dont la surface de plancher est inférieure à 660 m² (200 *p'yŏng*). Dans le texte, le terme est traduit par « petit collectif ».

t'oji kuhoek chŏngni saŏp : remembrement urbain, réajustement foncier ; procédure qui a fait l'objet d'une loi séparée en 1966, à la base de la plupart des projets de transformation des espaces résidentiels à Séoul jusqu'à la fin des années 1970.

T'oji kaebal konggsa : Agence de développement foncier (ADF), *Korea Land Development Corporation* en anglais (KLDC ou Koland).

tong ou *dong* : subdivision administrative de l'arrondissement (*gu* ou *ku*).

toshi : la ville.

Sŏul toshi kaebal konggsa : Agence de développement de la ville de Séoul (ADVS).

toshi kibon kyehoek : SDAU (Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme).

toshi kyehoek pŏp : Code de l'urbanisme.

toshi munje : problème urbain.

toshi chungsan ch'ŭng : bourgeoisie urbaine.

wŏlse : loyer au mois.

yangban : aristocrate, sous la dynastie des Yi (1392-1910).

yo : le matelas (literie coréenne).

yok shil : la salle d'eau, la salle de bains.

yŏllip (chut'aek) : petit immeuble collectif, qui comporte quatre niveaux au maximum et dont la surface de plancher est supérieure à 660 m² (200 *p'yŏng*). Dans le texte, le terme est traduit par « petit collectif ».

BIBLIOGRAPHIE

En langues occidentales

- ALTHABE Gérard *et al.*, 1985, *Urbanisation et enjeux quotidiens. Terrains ethnologiques dans la France actuelle*. Paris, Anthropos.
- ALTMAN Laure, 2000, « Le fengshui à Hong-Kong », *Géographie et Cultures*, n° 34, été, 2000, p. 105-123.
- AMSDEN Alice, 1989, *Asia's Next Giant. South Korea and Late Industrialization*, New York, Oxford University Press.
- Architectural Guide to Seoul (Sŏul-ŭi Kŏnch'uk)*, 1995, KIRA, Bal-Eor Publishing Co., Séoul.
- AVELINE Natacha, 1997, « Le remembrement urbain nippon : un modèle pour l'Asie ? Les cas de Taipei et Séoul », *Daruma*, n° 1, printemps 1997, p. 131-151.
- AVELINE Natacha, 1995, *La Bulle foncière au Japon*, Paris, ADEF.
- BALAIZE Claude, 1993, *La Péninsule coréenne*, Paris, Nathan.
- BALANDIER Georges, 1985, *Le Détour. Pouvoir et modernité*, Paris Fayard.
- Battle for Housing Rights in Korea. Report of the South Korea Project of the Asian Coalition for Housing Rights*, 1989, Bangkok, Asia Coalition for Housing Rights.
- BEL Jean, 1980, *L'Espace dans la société urbaine japonaise*, Paris Publications orientalistes de France.
- BENEVOLO Leonardo, 1988, *Histoire de l'architecture moderne « L'inévitable éclectisme – 1960-1980 »*, Paris, Dunod.
- BERQUE Augustin, 1995, *Les Raisons du paysage de la Chine antique aux environnements de synthèse*, Paris, Hazan.
- BERQUE Augustin, 1993, *Du geste à la cité. Formes urbaines et lieu social au Japon*, Paris, Gallimard.

- BOURDIER Marc, 1989, « l'État, le logement et l'individu dans le Japon contemporain », in H. Yoichi et C. Sautter dir., *L'État et l'individu au Japon*, Paris, Éditions de l'EHESS, Études japonaises 1.
- BOURDIEU Pierre, 1980, « La maison ou le monde renversé », in *Le Sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, p. 441-461.
- BOURDIEU Pierre, 1979, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit.
- BRUN Jacques, 1985, « Nouvelles approches », in G. Duby dir., *Histoire de la France urbaine*, tome V, *La Ville aujourd'hui*, Paris, Éd. du Seuil, p. 333-353.
- BUTLER Rémy et NOISSETTE Patrice, 1977, *De la cité ouvrière au grand ensemble. La politique capitaliste du logement social 1815-1975*, Paris, Maspero.
- Les Cahiers du C.R.E.P.I.F.*, 1986, n° 17, décembre 1986, « Quel avenir pour les grands ensembles ? ».
- CASTEX Jean, PANERAI Philippe et DEPAULE Jean-Charles, 1997, *Formes urbaines de l'îlot à la barre*, Marseille, Parenthèses, coll. « Eupalinos ».
- CHALINE Claude, 1997, *Les Politiques de la ville*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ».
- CHAMBOREDON Jean-Claude et LEMAIRE Madeleine, 1970, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, n° 11, p. 3-33.
- CHAPONNIÈRE Jean-Raphaël, 1985, *La Puce et le Riz. Croissance dans le Sud-Est asiatique*, Paris, A. Colin.
- CHAPONNIÈRE Jean-Raphaël, 1982, *La République de Corée, un nouveau pays industriel*, Paris, La Documentation française.
- CHOAY Françoise, 1992, *L'Allégorie du patrimoine*, Paris, Éd. du Seuil.
- CHOAY Françoise, 1965, *L'Urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*, Paris, Éd. du Seuil.
- CHOI Jaiseuk, 1977, « Family system », *Korea Journal*, vol. 17, n° 5, may 1977, p. 4-14.
- CHUN Jinhee et al., 1999, *Hanok. Traditional Korean Homes*, Séoul, Hollym.
- CHUNG Heesoo (Joseph), 1990, « Housing Policy in Korea : Search for New Orientation », in Lim G.-C. et Chang W., *Dynamic Transformation : Korea, NICs & Beyond*, Seoul, Myung-Bo, p. 309-325.
- CHUNG Hee-Soo, LEE Dong-Sung, 1996, *Globalization and Housing Industry*, Seoul, Nanam.
- CHUNG Joseph H., 1995, « Economic development and housing policy », in Gun Y.-L. et Kim H.-S. dir., *Cities and Nations. Planning Issues and Policies of Korea*, p. 315-331.
- CLAVAL Paul, 1995, *La Géographie culturelle*, Paris, Nathan-Université.

- CLEMENT Pierre, CLEMENT Sophie et SHIN Younghak, 1982, *L'Architecture du paysage en Asie orientale*, Paris, Librairie de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts.
- CLERK Paul, 1967, *Grands ensembles, banlieues nouvelles*, Paris, CRU, Travaux et documents de l'INED, n° 49.
- COHEN Jean-Louis, DAMISCH Hubert, dir, 1994, *Américanisme et modernité. L'idéal américain dans l'architecture*, Flammarion/EHESS, Paris, 1993.
- CUMINGS Bruce, 1997, *Korea's Place in the Sun. A Modern History*, New York, W.W. Norton et Company.
- DEGE Eckart, 2000, « Seoul – Von der Metropole zur Metropolregion », *Geographische Rundschau*, juillet-août 2000, p. 4-10.
- DELISSIN Alain, 1997, « Kyöngsöng chut'aek munje : Crise de la maison coréenne ou crise du logement colonial dans le Séoul des années 20 et 30 ? », *Revue de Corée*, vol. 29, n° 2, décembre 1997, p. 197-229.
- DELISSIN Alain, 1994, *Séoul, Kim Sugün et le groupe Espace (Konggan) : 1960-1990. Identité nationale et paysages urbains*, thèse d'histoire, EHESS.
- DELISSIN Alain, 1993, « Le patrimoine urbain séoulite, impermanence et simulacres », *Asies*, n° 2, 1993, p. 219-231.
- DELISSIN Alain, 1992, « Des villes invisibles : l'urbanité dans l'histoire coréenne », *L'Espace géographique*, tome XXI, n° 1, janvier 1992, p. 69-77.
- DEUHLER Martina, 1992, *The Confucian Transformation of Korea : a Study of Society and Ideology*, Cambridge, Harvard University Press, Harvard-Yenching Institute Monograph, n° 36.
- DOEBELE William A., 1989, *Land Readjustment*, Lexington (USA), Lexington Books.
- FABRE Marie-Hélène, 1997, « La politique foncière à Séoul de 1962 à nos jours », *Revue de Corée*, vol. 29, n° 2, décembre 1997, p. 46-68.
- FABRE Marie-Hélène, 1995, *La Politique foncière à Séoul de 1962 à nos jours*, DESS d'urbanisme, aménagement, développement, université Paris VIII-Institut Français d'urbanisme.
- FABRE Marie-Hélène, 1993, *Les Logements collectifs à Séoul depuis 1960. Réalisations de l'Office national coréen du logement*, maîtrise d'architecture, École d'architecture Paris, Villemin.
- FLAMAND Jean-Paul, 1989, *Loger le peuple. Essai sur l'histoire du logement social*, Paris, La Découverte.
- FOUCAULT Michel, 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.
- FOUCHIER Vincent et MERLIN Pierre éd., 1994, *Les Fortes Densités urbaines : une solution pour nos villes ? Hong-Kong*, Consulat

général de France, Institut français d'urbanisme/International Urban Development Association.

GEERTZ Clifford C., 1983, *Bali. Interprétation d'une culture*, Paris, Gallimard.

GED Françoise, 2000, *Shanghai*, Institut français d'architecture, coll. « Portrait de ville ».

GELÉZEAU Valérie, 2001, « La modernisation de l'habitat en Corée du Sud », *Annales de géographie*, n° 620, juillet-août 2001, p. 405-424.

GELÉZEAU Valérie, 1999, *Habiter un grand ensemble à Séoul. Formes contemporaines du logement et pratiques de l'espace résidentiel en Corée du Sud*, thèse de doctorat, dir. J.-R. Pitte, université Paris IV-Sorbonne, 2 vol.

GELÉZEAU Valérie, 1997, « Des "Villages de la lune" rénovés à Séoul. Reconstruction urbaine et ménage social », *L'Espace géographique*, tome XXVI, n° 1, janvier 1997, p. 1-11.

GOLDBLUM Charles, 2000, « L'Asie du Sud-Est dans l'univers urbain des métropoles », in P. Bruyelle dir., *Les Très Grandes Concentrations urbaines*, Paris, SEDES, DIEM, p. 310-316.

GOLDBLUM Charles, 1987, *Métropoles de l'Asie du Sud-Est. Stratégies urbaines et politiques du logement*, Paris, L'Harmattan.

GOODY, Jack, 1984, *Cuisines, cuisine et classes*, Paris, Centre Georges Pompidou.

GRIJOL Karine, 1998, *Le Processus de développement des campagnes sud-coréennes : acteurs et facteurs du changement*, thèse de géographie, université Paris IV-Sorbonne.

GRIMAUD Vincent, 1986, *L'Habitat indien moderne : espaces et pratiques*, Paris, Éditions du CNRS, coll. « Recherches sur les civilisations », Mémoire n° 65.

GUERRAND Roger-Henri, 1967, *Les Origines du logement social en France*, Paris, Éditions ouvrières, réédition Quinette, 1987.

GUERRAND Roger-Henri, 1979, *Le Logement populaire en France : sources documentaires et bibliographiques 1800-1960*, Paris, Centre d'études et de recherches architecturales.

GUGLIELMO Raymond, 1996, *Les Grandes Métropoles du monde et leur crise*, Paris, A. Colin/Masson.

GUILLEMOZ Alexandre, 1983, *Les Algues, les Anciens, les Dieux*, Paris, Léopard d'or.

HABOUSH Jahyun Kim, 1991, « The Confucianization of Korean Society », in *East Asian Region : Confucian Heritage and Its Modern Adaptation*, Princeton, Princeton University Press, p. 84-110.

HATTORI Tamio, 1997, « Chaeböl-Style Enterprise development in Korea », *The Developing Economies*, vol. 25, n° 4, décembre 1997, p. 458-477.

HO Mungang, 1980, « Géomancie ou "système du vent et de l'eau" en Corée », *Revue de Corée*, vol. 12, n° 3, automne 1980, p. 28-51.

HONG Sukki [Hong Sökki], 1994, *Les Cimetières en Ile-de-France et dans la région de Séoul-Kyunkgi. Étude comparée*, thèse de doctorat, dir. J.-R. Pitte, université Paris IV-Sorbonne.

JACOBS Norman, 1985, *The Korean Road to Modernization and Development*, Chicago, University of Illinois Press.

JANELLI Roger L. et YIM Dawn-Hee, 1993, *Making Capitalism. The Social and Cultural Construction of a South Korean Conglomerate*, Stanford, Stanford University Press.

JANNE Henri, 1985, « "D'autres" et la modernité », in M. Maffesoli et Cl. Rivière dir., *Une anthropologie des turbulences*, Hommage à G. Balandier, Paris, Berg international, p. 64-74.

JUNG Inha, 1997, « L'aménagement de Yöüido : modèle de l'urbanisme moderniste de Séoul ? », *Revue de Corée*, vol. 29, n° 2, décembre 1997, p. 22-45.

KAËS René, 1963, *Vivre dans les grands ensembles*, Paris, Éditions ouvrières.

KIM Hyungwoo [KIM Hyöngu], 1994, « La maison à cour et son adaptation urbaine au XX^e siècle : un exemple séoulite », F. Macouin éd., *Études d'architecture et d'urbanisme coréen*, Paris, Collège de France, p. 117-160.

KIM Jaeyoung et al., 1998, *Policy Directions for the Construction Industry*, Seoul, KRIHS.

KIM Joochul et CHOE Sangchuel, 1997, *Seoul. The Making of a Metropolis*, Chichester, John Wiley et Sons.

KIM Joochul, 1988, « Urban Renewal in Korea : a Tale of Sanggye-dong », in Lim G.-C. ed., *Korean Development into the 21st Century : Economic, Political, and Spatial Transformation*, Seoul, Consortium on Development Studies, p. 113-124.

KIM Kwangok, 1994, « La vie religieuse de la classe moyenne urbaine », *Revue de Corée*, vol. 26, n° 1, juin 1994, p. 5-42.

KIM Wöon, 1981, « Histoire de l'urbanisme à Séoul et perspective », *Revue de Corée*, vol. 13, n° 1, printemps 1981, p. 5-25.

KOJIMA H., 1987, « Variables associées à la cohabitation des parents et de leurs enfants mariés au Japon », *Congrès et colloque : la famille dans les pays développés, permanences et changements*. F. Prioux éd., INED, 1987, p. 231-242.

KOO, Hagen, 1987, « The interplay of state, social class, and world system in east asian development : the cases of South Korea and Taïwan », *The Political Economy of the New Asian Industrialism*, Ithaca, Cornell University Press, p. 165-181.

- LACOSTE Yves, 1963, « Un problème complexe et débattu : les grands ensembles », in M. Roncayolo et T. Paquot dir., *Villes et civilisation urbaine. XIII^e-XX^e siècle*, 1992, p. 497-502.
- LAMY B., 1971, *Les Nouveaux Ensembles d'habitation et leur environnement. Éléments de bibliographie analytique*, Paris, Centre de sociologie urbaine.
- LANZAROTTI Mario, 1992, *La Corée du Sud : une sortie du sous-développement ?* Paris, IEDES-PUF.
- LE CORBUSIER, 1994 [1^{re} éd. 1925], *Urbanisme*, Paris, Flammarion.
- LE CORBUSIER, 1957, *La Charte d'Athènes*, Paris, Éditions de Minuit, 189 p., suivi de « Entretien avec les étudiants des écoles d'architecture », p. 127-187.
- LEE Joonsun [YI Chunsôn], 1992, *Le Village clanique en Corée du Sud – et son rôle dans la vie rurale*, Paris, Collège de France, coll. « Centre d'études coréennes ».
- LEE Eun, 1997, *L'Histoire de deux villes. Séoul et sa banlieue industrielle Puch'ôn, 1960-1995*, thèse d'histoire, université Lumière-Lyon II.
- LEE Gunyoung et KIM Hyunsik, 1995, *Cities and Nations. Planning Issues and Policies of Korea*, Séoul, Nanam.
- LEE Hyeonjoo [YI Hyônju], 2000, *Les Réseaux des multinationales coréennes : le cas des groupes Daewoo et Samsung en Europe occidentale*, thèse de doctorat, B. Dézert dir., université de Paris IV-Sorbonne, UFR Géographie et aménagement.
- LEE Hyojae [YI Hyojae] dir., 1971, *Life in Urban Korea*, Korea Branch, Royal Asiatic Society, Séoul.
- LEE Kisuk [YI Kisök], 1977, *A Social Geography of Greater Seoul*, Séoul, Po Chin Chai.
- LEE Taeil, 1993, « Planning the use of land in Korea », in B. Koppel and Kim D.-Y. éd., *Land Policy Problems in East Asia – Towards New Choices*. Séoul, KRIHS, p. 215-233.
- LEFBVRE, Henri, 1968, *Le Droit à la ville*, Paris, Anthropos.
- LEGER Jean-Michel, 1990, *Derniers domiciles connus, enquête sur les nouveaux logements, 1970-1990*, Paris, Créaphis.
- LETT Denise Potrzeba, 1998, *In Pursuit of Status. The Making of South Korea's « New » Urban Middle Class*, Cambridge (USA), Harvard University Press.
- LIM Gill-Chin et CHANG Wook dir., 1990, *Dynamic Transformation : Korea, NICs and Beyond*, Séoul, Myung-Bo.
- MACOUIN Francis dir., 1994, *Études d'architecture et d'urbanisme coréens*, Paris, Cahiers d'études coréennes.
- MERLIN Pierre, 1998, *Les Banlieues des villes françaises*, Paris, La Documentation française, coll. « Notes et études documentaires ».
- MERLIN Pierre et CHOAY Françoise, 1988, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF.
- Migration, Urbanization and Development in the Republic of Korea*, 1980, Country report n° 1, Economic and Social Commission for Asia and the Pacific (ESCAP), Population Division, Bangkok.
- MOON Okpyo [MUN Okp'yo], 1990, « Urban Middle Class Wives in Contemporary Korea : Their Roles, Responsibilities and Dilemma », *Korea Journal*, vol. 30, n° 11, nov.-déc. 1990, p. 30-43.
- MORICONI-EBRARD François, 1993, *L'Urbanisation du monde depuis 1950*, Paris, Economica, coll. « Anthropos ».
- NAM Sunghee, 1990, « Recent Urban Decentralization in South Korea : Implications for Regional Disparity », in Lim G.-C. éd., *Dynamic Transformation : Korea, NICs and Beyond*, Séoul, Myung-Bo-Sa, p. 281-292.
- PARK Heon-Joo, 1991, *Housing Land in Government Intervention*, thèse, Stockholm, Akademitryck AB.
- PAUL-LÉVY Françoise, SEGAUD, Marion, 1983, *Anthropologie de l'espace*, Paris, Centre de création industrielle/Centre Georges Pompidou, coll. « Alors ».
- PELLETIER Philippe, 1994, « Japon », in R. Brunet dir., *Géographie universelle*, vol. *Chine, Japon, Corée*, p. 219-427.
- PEZEU-MASSABUAU Jacques, 1981, *La Maison japonaise*, Paris, PUF.
- PEZEU-MASSABUAU Jacques, 1983, *La Maison, espace social*, Paris, PUF.
- PINÇON Michel, 1976, *Les HLM. Structure sociale de la population logée*, Paris, CSU.
- PITTE Jean-Robert, 1983, *Histoire du paysage français*, Paris, Taillandier.
- Population Growth and Policies in Mega-Cities*, 1986, Population Policy Paper n° 4, Department of International Economic and Social Affairs, United Nations, New York, 56 p.
- PRETECEILLE Edmond, 1973, *La Production des grands ensembles*, École pratique des Hautes Études et Mouton, Paris.
- PUSCHRA Werner, KIM Kwangyoung éd., 1993, *Housing Policy in the 1990s : European Experiences and Alternatif for Korea*, Seoul Korea Development Institute/Friedrich-Ebert-Stiftung Cooperation Office Korea.
- RAPOPORT Amos, 1972, *Pour une anthropologie de la maison*, Paris, Dunod.
- RAYMOND Marie-Geneviève, 1966, *La Politique pavillonnaire*, Paris, CRU.
- RAYMOND Henri et al., 1966, *L'habitat pavillonnaire*, Paris, CRU.
- RIMBERT Sylvie, 1973, *Les Paysages urbains*, Paris, Armand Colin, coll. « Prisme ».

En langue coréenne

- ROBIN Christelle, JEANNEL Bernard, SHIN Younghak, 1985, *Les Espaces hybrides à Séoul*, Rapport, Laboratoire anthropologie-architecture, École d'architecture de Paris-La Villette.
- RONCAYOLO Marcel et PAQUOT Thierry dir., 1992, *Villes et civilisation urbaine, XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Larousse.
- SANSOT Pierre, 1973, *Poétique de la ville*, Paris, Klincksiek.
- SCOFFMAN, 1984, *The Shape of British Housing*, Essex, Longman Group.
- Seoul, *a Metropolis in the Making : Excavating a Layered Reality*, 1989, Séoul, Catalogue de la XVII^e Exposition de Milan, Seoul Metropolitan Government, 1989.
- Seoul, *Twentieth Century. A Photographical History of the Last 100 Years*, 2000, Séoul, Seoul Development Institute.
- SHIN Kwangyeong [SHIN Kwangyŏng], 1998, « Industrialization Strategies and Economic Development in East Asian Nations », in Kim E.-M. dir., *The Four Asian Tigers : Economic Development and the Global Political Economy*, New York, Academic Press, p. 3-31.
- SHIN Younghak, 1988, « Living Space in the Traditionnal Korean House », *Korea Journal*, vol. 27, n° 8, août 1988, p. 27-32.
- STÉBÉ Jean-Marc, 1998, *Le Logement social en France*, Paris, PUF.
- SUBRAHMANYAM D., 1998, *Housing Finance Strategies for Low-Income Household in Korea*, Séoul, KRIHS.
- THOMAS James Philip, 1993, *Contested from Within and Without : Squatters, the State, the Minjung Movement and the Limits of Resistance in a Seoul Shanty Town Targeted for Urban Renewal*, thèse, New York, Université de Rochester, Département d'anthropologie.
- TOPALOV Christian, 1987, *Le Logement en France. Histoire d'une marchandise impossible*, Paris, Presse de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Urban Poor Housing Rights in South Korea and Hong Kong*, 1990, Bangkok, Asian Coalition for Housing Rights.
- VIEILLARD-BARON Hervé, 2001, *Les Banlieues. Des singularités françaises aux réalités mondiales*, Paris, Hachette.
- VIEILLARD-BARON Hervé, 1996, *Les Banlieues*, Paris, Flammarion.
- VIEILLARD-BARON Hervé, 1992, « Deux Z.A.C de banlieue en situation extrême : du grand ensemble stigmatisé de Chanteloup au "village" de Chevry », *Annales de géographie*, n° 154, mars-avril 1992, p. 188-213.
- YI Taejin, 1995, « The nature of Seoul's modern urban development during the 18th and 19th centuries », *Korea Journal*, vol. 35, n° 3, automne 1995, p. 5-30.
- CH'OE Pyŏngdu, 1991, *Han'guk-ŭi konggan-gwa hwan'gyŏng (L'Espace et l'environnement en Corée)*, Hangil-sa, Séoul.
- Han'guk chut'aek hyŏphoe 15 nyŏnsa (15 ans d'histoire de l'Association coréenne du logement)*, 1995, Séoul, Han'guk Chut'aek Hyŏphoe (Association coréenne du logement).
- Han'guk minjok munhwa taebaek sajŏn (Encyclopédie de la culture coréenne)*, 1988
 – article *ap'at'ŭ*, vol. 14, p. 373-374.
 – article *chut'aek*, vol. 20, p. 869-894.
 – article *yŏllip chut'aek*, vol. 15, p. 325-336.
- Han'guk-ŭi toshi (Les Villes coréennes)*, 1999, Société coréenne de géographie (collectif), Séoul, Pomunsa.
- HONG Inok, 1997, *Sŏul-ŭi tandok chut'aek chiyŏk-ŭi pyŏnhwa yuhyŏng-gwa t'ŭksŏng-e kwanhan yŏn'gu (Les Différenciations résidentielles des quartiers de maisons individuelles à Séoul)*, Jirihak Nonchong, monographie n° 25.
- HONG In-Ok, 1988, *Moktong kongyŏng kaebal-i chugŏji hyŏngsŏng-e mich'i-nŭn ŭimi-wa kŭp'yŏngga. Sŏul moktong chigu sinsigaji kaebal-ŭi sarye yŏn'gu (Signification et évaluation de l'aménagement urbain public. Cas de la Cité neuve de Moktong)*, mémoire de maîtrise, Département de géographie, Kim In dir., Université nationale de Séoul.
- HONG Tusŭng et YI Tongwŏn, 1993, *Chiphap chugo-wa sahoe hwan'gyŏng (Logement collectif et environnement social)*, Séoul, Presses de l'Université nationale de Séoul.
- HONG Sugok, 1992, *Han'guk chugŏsa, (Histoire de l'habitat coréen)*, Séoul, Minŭmsa.
- JANG Yeonghee [CHANG Yŏnghŭi], 2001, « Konggong imde chut'aek Konggŭp hwaktoe pangan » (« Vers l'accroissement de l'offre de logements locatifs publics »), *Kukt'o (Territoires)*, octobre 2001, p. 16-25.
- JANG Yeonghee [CHANG Yŏnghŭi] dir., 1994, *Sŏulshi chut'aek chŏngch'aek kibon panghyang (Orientation fondamentale de la politique du logement pour Séoul)*, Seoul Development Institute, Séoul.
- KANG Hongbin, 1985, « Toshi-ŭi skyline » (« Formes urbaines »), in *Saram-ŭi toshi (Une ville à l'échelle humaine)*, Séoul, Shimsŏldang, p. 118-247.
- KANG Pusŏng et al., 1993, *Toshi chiphap chut'aek-ŭi kyehoek (La Planification du logement collectif urbain)*, Séoul, Parŏn.
- KANG Surim, 1991, « Urinara chut'aek saŏp-ŭi kwejŏk. Kongdong chut'aek chunsim-ŭro » (« Origine des sociétés de bâtiment

- coréennes », *Han'guk-üi ap'at'ü (L'Appartement coréen)*, Hanguk Chut'aek Saöp Hyöphoe, 1991, p. 9-26.
- KANG Yöngghan, 1993, *Hanguk chugö munhwa-üi yöksa (Histoire de la culture de l'habitat coréen)*, Séoul, Kimundang.
- KIM Hyungkook [KIM Hyöngguk], 1993, *Pullyangch'on-gwa chae kaebal (Bidonvilles et rénovation)*, Séoul, Nanam.
- KIM Jeongho (KIM Jönggho), 1998, *Chut'aek chöngch'aek hoego-wa chönmang (Analyse globale de la politique du logement coréenne)*, Séoul, KRIHS.
- KIM Jinai [KIM Chinae], 1994a, *Uri-üi chugö munhwa öttök'e tallajyö-ya hana ? (Comment doit évoluer l'habitat coréen ?)*, Séoul, Seoul Forum.
- KIM Jini [KIM Chinae], 1994b, *21 segi-en irön chib-e salgo sipda ! (La maison souhaitée au XXI^e siècle)*, Séoul, Seoul Forum.
- KIM Jinai [KIM Chinae], 1990, *Söulsöng (Séoulité)*, Séoul, Seoul Forum.
- KOO Donghoe [KU Tonghoe], 1998, *Tae toshi chumin-üi chönwön chihyang iju-gwa chöng-gwa saenghwal yangshik. Sudokkwön chönwön chut'aek chungshimüro (L'Exurbanisation des habitants des grandes villes : étude centrée sur les maisons de campagne de la région Capitale)*, thèse de doctorat, Université nationale de Séoul, Département de géographie.
- Kukt'o (Territoires), 2001, Revue publiée par le KRIHS, n° spécial logement, octobre 2001, p. 5-65.
- KWÖN Yongu et al., 1998, *Sudokkwön yön'gu (Études sur la région Capitale)*, Séoul, Hanul.
- LEE Gunyoung [YI Könyöng], 1987, *Salgo shipün chip kötko ship'ün köri (Des maisons où il fait bon vivre, des rue où il fait bon marcher)*, Séoul, Chongyewön.
- LEE Kisuk [YI Kisök] et NOH Heebang [NO Hüibang], 1994, *Chidoro pon Söul (Thematic Maps of Seoul)*, Séoul, Seoul Development Institute/Söngji Munhwasa.
- MOON Okpyo [MUN Okp'yo] dir., 1992, *Toshi chungsan ch'üng-üi saeghwal munhwa (Le mode de vie des classes moyennes urbaines)*, Séoul, Han'guk chöngshin munhwa yön'guwön.
- NAM Hüiyong, 2000, « Chungsan ch'üng chut'aek suyo t'üksöng » (« Les spécificités de la demande en logement de la bourgeoisie urbaine »), *Chut'aek Forum*, n° 1, 2000, p. 138-148.
- O Töksöng et Mun Honggil, 2000, *Toshi sölgye (Urbanisme)*, Séoul, Kimundang.
- Sö Chöngnyöl, 2000, « Söul shi ap'at'ü-üi mullijök t'üksöng punsök » (« Les spécificités des appartements de Séoul »), *Chut'aek Forum*, n° 1, 2000, p. 149-156.
- SONG Hyunyoung [SONG Hyönyöng], 1994, *Pullyang chut'aek chaegaebal-gwa chut'aek hwangyöng-üi pyönghwa - Söulsi chungshimüro*

- (*Rénovation urbaine et transformation de l'environnement résidentiel à Séoul*), mémoire de maîtrise, Université féminine d'Ewha, Département de sociologie.
- Söul 600 nyönsa (600 ans d'histoire de Séoul), 1996, Séoul, mairie de Séoul, vol. 6.
- Söul Toshi kyehoe, 1394-1994/*Urban Planning of Seoul, 1394-1994*, 1991, Séoul, mairie de Séoul.
- Söul Yön'gu (Études sur Séoul), 1993, Séoul, Hanul.
- Taehan chut'aek kongsa 30 nyönsa (Trente ans d'histoire de l'Office national coréen du logement), 1992, Séoul, ONCL, Sö Kwangson dir.
- YIM Changbok [Im Ch'angbok], 1996, « Toshi chut'aek-üi pyönch'ön » (« Les transformations de l'habitat urbain », *Han'guk hyöndae könych'uk (L'Architecture contemporaine en Corée)*, Han'guk Chut'aek Hyöphoe, p. 199-216.
- YOON Juhyun [YUN Juhyön], 2000, « Oehwan.kumyungwigi ihu chut'aek chönych'eak-üi shijang p'agüm hyogwa punsök yön'gu » (« Analyse des effets des mesures prises en faveur de l'extension du marché du logement depuis la crise financière »), Séoul, KRIHS.
- YOON Juhyun [YUN Juhyön] et al., 1999, *Sömin chugö anjöng-gwa chugö kijun talsöng pangan yön'gu (Standards minima et stabilité de l'environnement résidentiel des ménages modestes)*, Séoul, KRIHS.
- YOON Juhyun [YUN Juhyön] et al., 1998, *Chut'aek shijang chobyönghwa-wa shin chut'eak chöngch'aek panghyang (Transformations du marché du logement et nouvelles orientations de la politique du logement)*, Séoul, KRIHS.
- YU Jaideuk [YU Chaedük], 1995, *Nohu ap'at'ü tanji-üi chae könych'uk kaebal yuhyöng-üi kwanhan yön'gu. Chugö tanji-üi ch'öünjök chaesayong-ül chungshimüro (La Reconstruction des tanji vétustes : étude centrée sur la réutilisation adaptée de l'espace résidentiel)*, mémoire de maîtrise, Séoul, Université nationale de Séoul, Département d'architecture du paysage.
- ZCHANG Sungsoo [Chang Söngsu], 2000, « Chut'aek shijang pyönghwa-wa chut'aek sanöp-üi paljön pangan » (« Évolution du marché du logement et développement de l'industrie du bâtiment »), *Chut'aek Forum*, n° 2, 2000, p. 32-40.
- ZCHANG Sungsoo [Chang Söngsu], 1994, *1960-1970 nyöndae han'guk ap'at'ü-üi pyönch'ön-e kwanhan yön'gu (Étude de la transition vers les appartements en Corée dans les années 1960 et 1970)*, thèse d'architecture, Université nationale de Séoul, 286 p.

Principales sources statistiques

- *Ap'at'ũ chugõ hwangyõng t'onggye (Statistiques sur l'environnement résidentiel des appartements)*, ministère de l'Équipement, ONCL, publié chaque année depuis 1980.
- *Chut'aek Handboob (Guide du logement)*, ONCL, publié chaque année depuis 1985. Statistiques générales sur le logement, tableaux informatifs sur l'évolution de la politique du logement et sur les lois associées.
- *In'gu mit chut'aek census (Recensement de la population et du logement)*, conduit tous les cinq ans depuis 1960, sauf en 1965 (remplacé par un recensement de la population seule en 1966), Institut national des statistiques (*T'onggye ch'õng*). Cette source est notée dans le texte RPL, suivi de la date. Le dernier recensement exploité est le recensement de 2000.
- *Sõul t'onggye yõnbo / Seoul Statistical Yearbook*, publié chaque année depuis 1961 par la mairie de Séoul. Cette source est notée dans le texte SSY, suivi de la date.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	V
REMERCIEMENTS, AVERTISSEMENT AU LECTEUR	VI
PROLOGUE	1
INTRODUCTION	
LES PAYSAGES D'UN « MIRACLE SUR LE HAN »	5
De Hanyang à Séoul	7
La mutation des paysages urbains depuis 1960	10
Les <i>ap'at'ũ tanji</i> , la production de la ville, l'habiter	12

Première partie

Les hommes et les lieux.

Habiter Séoul aujourd'hui : de l'*ap'at'ũ* au *tanji*

CHAPITRE PREMIER

L' <i>AP'AT'Ŭ</i> , LOGEMENT DE LA BOURGEOISIE URBAINE ?	19
Qui habite dans les <i>ap'at'ũ</i> (appartements) ?	20
<i>Classes moyennes et bourgeoisie urbaine en Corée : questions de termes et de catégories</i>	20
<i>Mme Kim : un stéréotype de la bourgeoisie urbaine</i>	23
<i>Mme Chang : une famille issue de l'ancienne aristocratie provinciale</i>	25
<i>Mme Yi : un jeune ménage en ascension sociale</i>	27
<i>Mme Pak, exclue des ap'at'ũ</i>	28
L' <i>ap'at'ũ</i> , signe extérieur de richesse	30
<i>Tanji et géographie de la richesse à Séoul</i>	30
<i>La campagne de peuplement de Kangnam</i>	34
<i>La diffusion volontariste du modèle de l'<i>ap'at'ũ</i> dans la population</i>	36

« L'appartement, c'est de l'argent »	38
<i>L'exemple de M. Chŏn :</i>	
« les gens modestes ne peuvent pas vivre dans le tanji »	38
<i>Stratégies d'enrichissement de la bourgeoisie urbaine</i>	41
<i>Les stratégies d'investissement des jeunes ménages</i>	43
<i>Investissement immobilier et spéculation :</i>	
<i>mythes et réalités à Séoul</i>	45
<i>Les stratégies d'accumulation des capitaux spécifiques</i>	
<i>au contexte coréen</i>	47
Conclusion	50
CHAPITRE 2	
LES AP'AT'Ŭ TANJI : CLONES DE SARCELLES	
OU CITÉS-JARDINS DU FUTUR ?	53
Qu'est-ce qu'un ap'at'ŭ tanji ?	53
<i>Ap'at'ŭ et logement collectif à Séoul depuis 1960</i>	53
<i>Les ap'at'ŭ à la conquête de la ville</i>	55
<i>Le tanji, un périmètre autonome</i>	60
Types et générations de tanji	70
<i>Des tanji en miniature aux méga-tanji</i>	71
<i>Des immeubles bas à redents...</i>	74
<i>... aux ITGH rose bonbon</i>	77
Le contenu social des tanji : quelle diversité ?	80
<i>Tanji et ségrégation sociospatiale</i>	81
<i>Ambiance des tanji</i>	83
Tanji, cité, grand ensemble	85
<i>Cités et grands ensembles français : l'exclusion urbaine</i>	85
<i>Les tanji coréens :</i>	
<i>l'intégration à la ville et à la société urbaine</i>	86
Conclusion : l'irréductibilité des lieux	91

Deuxième partie

L'histoire et les cadres.

Tanji et production des paysages séouliens

CHAPITRE 3	
POLITIQUE URBAINE ET DÉVELOPPEMENT DES TANJI	
À SÉOUL DEPUIS 1960	97
Paysages et espaces résidentiels de Séoul dans les années 1950 ...	98
<i>Le « labyrinthe » de Hanyang</i>	98
<i>L'apparition des premiers appartements</i>	
<i>après la guerre de Corée</i>	101
Les années 1960 : une politique urbaine de l'urgence	103
<i>La mise en place des outils de gestion urbaine</i>	103

<i>Les appartements Map'o en 1964 : un succès limité</i>	104
Les années 1970 : le lancement des tanji de masse	110
<i>Une politique urbaine de grands fronts pionniers</i>	110
<i>L'apparition des tanji de masse</i>	110
<i>Chamshil, le premier « méga-tanji »</i>	112
<i>Une nouvelle morphologie urbaine :</i>	
<i>le mur de barres le long du fleuve</i>	115
La ferveur olympique des années 1980	116
<i>Reconcentration, déréglementation, spéculation</i>	116
<i>Et toujours des tanji de masse :</i>	
<i>Cités neuves et Villages olympiques</i>	117
<i>Les tanji en miniature</i>	119
Les années 1990 : gérer l'expansion post-olympique	121
<i>Projections et éloignement du front massif</i>	121
<i>La reconquête urbaine en bataillons dispersés de mini-tanji</i>	124
Paysages contemporains : l'exemple d'un quartier de Map'o-gu	129
<i>Les tanji : la chirurgie lourde du tissu urbain</i>	129
<i>Des espaces résidentiels en mue permanente</i>	133
Conclusion	134

CHAPITRE 4

AP'AT'Ŭ ET PRODUCTION DU LOGEMENT	137
La croissance urbaine et le problème du logement	
<i>(chut'aek munje)</i>	137
<i>Séoul, pompe démographique coréenne</i>	137
<i>Le logement à Séoul : la mesure du problème</i>	
<i>dans une « mégapole de la démesure »</i>	139
<i>Les cadres et l'évolution de la politique</i>	
<i>du logement en Corée</i>	141
Les spécificités du fonctionnement	
de la politique coréenne du logement	145
<i>Le système des punyang</i>	145
<i>Les tanji ne sont pas du logement social</i>	148
<i>Pas d'HLM en Corée, mais une politique</i>	
<i>d'accession à la propriété</i>	151
<i>L'idéologie de la politique du logement :</i>	
<i>croissance économique et propagande</i>	154
La gestion par l'État de la chaîne de production du logement	158
<i>La « SARL Corée » et le secteur de la construction</i>	158
<i>Les relations entre l'État autoritaire et les constructeurs</i>	161
La soumission de la politique urbaine aux objectifs de l'État	163
<i>L'urbanisme local soumis au contrôle de l'État</i>	
<i>jusqu'en 1995</i>	163

<i>Et les architectes ?</i>	166
Conclusion : <i>tanji</i> , modernisation, modernité	168

Troisième partie

Le sens des changements. *Tanji* et modernité coréenne

CHAPITRE 5

LES *TANJI*, PRODUITS DE L'URBANISME MODERNE

ET OCCIDENTAL ?	179
Les <i>tanji</i> et le mouvement moderne en architecture	179
<i>La modernité dans l'architecture coréenne</i>	179
<i>La distance Corée-France</i>	182
L'influence occidentale : diversité et nomadisme des modèles urbains et architecturaux	184
<i>Diversité d'origine des influences occidentales</i>	184
<i>Les chemins de la migration des modèles et des idées</i>	186
Conclusion : le <i>tanji</i> coréen, une formule mixte et décontextualisée	189
L'irréductibilité du contexte coréen	191
<i>L'ap'at'ũ ou l'autre « machine à habiter »</i>	191
<i>Grands ensembles et densités urbaines :</i> <i>une corrélation à nuancer</i>	192
Les <i>tanji</i> ou le défi à la nature	195
Conclusion : coréanité et occidentalité des formes urbaines	197

CHAPITRE 6

EN QUOI L'APPARTEMENT EST-IL « MODERNE »

ET « OCCIDENTAL » POUR MME CHANG ET MME PAK ?	201
Images de la modernité de l'appartement	202
« <i>L'appartement, c'est forcément moderne</i> »	202
<i>Les discours de Mme Pak et de Mme Chang</i>	204
<i>L'appartement, le logement du citoyen</i>	206
Occidentalité et modernité : la confusion des genres	208
<i>L'occidentalité : la structure et l'équipement des logements</i>	208
<i>L'appartement ou l'expérience collective</i> <i>du développement</i>	212
La reformulation des espaces traditionnels dans les appartements modernes	216
<i>La cour et la structure dehors/dedans</i>	216
<i>Le ballet des chaussures dans l'espace domestique</i>	219
L'appartement, un « laboratoire de transformation des pratiques »	222
<i>La commensalité : mobilier sédentaire et mobilier nomade</i>	222

<i>Dormir : l'attribution encore floue des territoires individuels</i>	224
<i>Se laver : l'utilisation de la salle de bains</i> <i>et la fréquentation du bain public</i>	230
Conclusion.....	231

CHAPITRE 7

LA SOCIABILITÉ DANS LES <i>TANJI</i> , ENTRE TRADITION ET MODERNITÉ	233
L'appartement, les anciens, les jeunes	233
<i>Logement et structures familiales</i>	233
<i>Habiter ensemble : l'inversion des déplacements traditionnels</i> ...	237
<i>La transmission du patrimoine</i>	238
Les <i>tanji</i> , territoires féminins	241
<i>La femme coréenne, entre contraintes et pouvoir domestiques</i>	241
<i>L'argent et les réseaux féminins du secteur informel</i>	243
<i>Une « vie de loisirs » et associative</i>	244
<i>La sociabilité féminine au sein des tanji</i>	246
Les <i>tanji</i> ou le confort en résidence surveillée	248
<i>La rationalisation de l'usage des espaces communs</i>	248
<i>Le syndic et les gardiens d'immeubles :</i> <i>des domestiques sous-payés</i>	251
<i>Nouvelles formes de contrôle social et obsession sécuritaire</i>	254
Conclusion	257

CONCLUSION	259
------------------	-----

LISTE DES FIGURES	265
-------------------------	-----

LISTE DES SIGLES	268
------------------------	-----

GLOSSAIRE DES TERMES CORÉENS	269
------------------------------------	-----

BIBLIOGRAPHIE	275
---------------------	-----

En langues occidentales	275
-------------------------------	-----

En langue coréenne	283
--------------------------	-----

Principales sources statistiques	286
--	-----

Composition, mise en page :
FACOMPO, Lisieux.

Achevé d'imprimer sur les presses de l'Imprimerie BARNÉOUD
B.P. 44 - 53960 BONCHAMP-LÈS-LAVAL
Dépôt légal : Mars 2003 - N° d'imprimeur : 13908
Imprimé en France